



Plan d'action national belge Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030

02/05/2022



Une publication du:

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165

B-1000 Bruxelles

+32 2 508 85 86

question@mi-is.be

www.mi-is.be

Suivez-nous sur



Table des matières

1. Contexte	2
1.1. Garantie européenne pour l'enfance en Belgique	2
1.2. Cadre institutionnel en Belgique	3
1.3. Le contexte européen	4
1.4. La Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant	4
2. Coordination de la Garantie européenne pour l'enfance	5
3. Identification des enfants dans le besoin et des obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux services	6
4. Catégories visées d'enfants dans le besoin	9
5. Action de proximité et sensibilisation	9
6. Participation des parties prenantes	15
7. Objectifs quantitatifs et qualitatifs.....	15
8. Mesures	16
8.1. Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement et gratuitement accès à une éducation et à des soins de qualité pour la petite enfance, à des activités éducatives et scolaires, ainsi qu'à un repas sain chaque jour d'école.....	16
8.2. Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité 51	
8.3. Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif à une alimentation suffisante et saine, notamment par le biais du programme communautaire de distribution de fruits, de légumes et de lait dans les écoles.....	64
8.4. Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement accès à un logement adéquat69	
9. Cadre politique facilitateur.....	84
10. Financement de l'UE.....	87
11. Collecte de données, suivi et évaluation.....	88
11.1. La Garantie pour l'enfance en chiffres	88
1. Indicateurs clés pour le suivi de la Garantie pour l'enfance	88
1.1 Suivi des groupes cibles : "enfants dans le besoin".....	89
1.2 Accès libre et effectif à l'éducation et aux soins pour les jeunes enfants	90
1.3 Accès libre et effectif à l'éducation (y compris aux activités scolaires)	90
1.4 Accès libre et effectif à au moins un repas sain par jour d'école.....	90
1.5 Accès libre et effectif aux soins de santé	91
1.6 Accès effectif à une alimentation saine	91
1.7 Accès effectif à un logement adéquat.....	91
Annexes	92
i. Annexe 1.....	92

1. Contexte

1.1. *Garantie européenne pour l'enfance en Belgique*

Le Socle européen des droits sociaux et le plan d'action correspondant, lancés par la Commission en mars 2021, placent les questions sociales et la pauvreté en tête des priorités européennes. L'Union européenne ambitionne en effet d'ici 2030 une réduction d'au moins 15 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 5 millions d'enfants. En 2019, 18 millions d'enfants vivaient, sur le territoire européen, en situation de pauvreté.

Afin d'atteindre cet objectif, le 14 juin 2021, la recommandation sur la Garantie européenne pour l'enfance a été adoptée au Conseil de l'Union européenne, formation de conseil Emploi, Politique sociale, Santé publique et Consommation (EPSCO). Dans ce cadre, la Belgique veut contribuer à sa réalisation concrète. Cette garantie vise à aider les enfants qui vivent dans un cercle vicieux de pauvreté et d'exclusion sociale et à briser ce cycle en garantissant un accès gratuit et effectif à une série de services essentiels. La mise en œuvre de cette garantie touche à l'éducation et à la formation, ainsi qu'aux soins de santé, à l'alimentation et au logement. Il existe en effet une forte corrélation entre le manque d'accès aux services essentiels et l'exclusion sociale des enfants. Les enfants qui vivent dans la pauvreté ou qui sont défavorisés à certains égards sont davantage susceptibles de rencontrer des obstacles pour accéder aux services nécessaires à leur bien-être et au développement de leurs compétences sociales, cognitives et émotionnelles.

Cette question sera un sujet très important dans le débat qui sera stimulé sous la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, en 2024, et qui devrait déboucher sur des solutions ambitieuses et directement applicables.

Les enfants sont notre avenir. Toutefois, de nombreux enfants vivent en situation de pauvreté ou sont confrontés à l'exclusion sociale. Ceci a des conséquences négatives pour leur bien-être et leur développement long terme alors que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

En Belgique, 20,4 % des enfants sont confrontés à un risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.¹ Ce chiffre est inacceptable et nous devons continuer, plus que jamais, à nous concentrer sur la lutte contre la pauvreté des enfants et de leurs parents. Un accès inclusif et véritablement universel est essentiel pour garantir l'égalité des chances à tous les enfants, en particulier ceux qui connaissent l'exclusion sociale due à la pauvreté ou à toute autre forme d'inégalité.

La crise du coronavirus pèse particulièrement sur les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité socioéconomique. Une étude de la Banque nationale montre que les familles aux revenus les plus faibles ont été les plus durement touchées par la crise. L'UNICEF a calculé que la pauvreté des enfants dans les pays à hauts revenus restera au-dessus des niveaux d'avant la crise du coronavirus pendant au moins cinq années supplémentaires.

Ce plan d'action national pour la Garantie européenne pour l'enfance fait partie d'un ensemble plus large de politiques locales, régionales, communautaires et fédérales. Il contribue à la réalisation du

¹<https://www.chiffrespauvrete.be/topic/pauvrete-infantile>

plan d'action pour le Socle européen des droits sociaux et doit être placé dans le cadre politique plus large de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant.

1.2. *Cadre institutionnel en Belgique*

La Belgique est un état fédéral comprenant trois communautés et trois régions. Les compétences sont réparties entre les différents niveaux politiques. Les pouvoirs du gouvernement fédéral comprennent tout ce qui est lié à l'intérêt général. Dans l'intérêt général de tous les Belges, l'État fédéral gère notamment les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères ainsi que d'importantes parties de la santé publique et des affaires intérieures.

Il existe également trois régions qui ont des compétences dans des domaines liés à leur territoire au sens large. La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne sont compétentes pour l'économie, l'emploi, l'agriculture, la politique de l'eau, le logement, les travaux publics, l'énergie, les transports (à l'exception de la SNCB), l'environnement, l'aménagement du territoire, la protection de la nature, le crédit, le commerce extérieur, la tutelle des provinces, des communes et des intercommunales.

Enfin, les Communautés sont responsables de la culture (théâtre, bibliothèques, audiovisuel, etc.), de l'éducation, de l'usage des langues et des questions relatives aux personnes, qui comprennent la politique de santé (médecine curative et préventive) d'une part, et l'assistance aux personnes (aide et protection de la jeunesse, aide sociale, aide aux familles, accueil des immigrants, etc.) d'autre part. Les compétences communautaires sont exécutées à Bruxelles par cinq acteurs, à savoir la Communauté flamande, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Fédération Bruxelles-Wallonie.

Dans ce plan d'action national, chaque autorité compétente développe des actions concrètes selon ses compétences. Comme la plupart des compétences de la Garantie européenne pour l'enfance relèvent des Communautés et des Régions, la plupart des actions se situent à ce niveau. Le gouvernement fédéral assume un rôle de coordination dans l'élaboration et le suivi de ce plan d'action. La base territoriale a été prise en compte dans la description des mesures.

Niveaux	Institutions		
Fédéral	État fédéral		
Communautés	Communauté germanophone	Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)	Communauté flamande
Régions	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande

La lutte contre la pauvreté des enfants nécessite une approche coordonnée des différents domaines politiques. Les interventions politiques se situent à l'intersection de différents domaines politiques tels que bien-être, la jeunesse, l'éducation et la santé. Les mesures visant à briser le cercle vicieux de la

pauvreté se trouvent donc dans les différentes politiques et plans d'action des organes politiques concernés. Vous les trouverez au point 9.

Au-delà du cadre politique et institutionnel belge, il est important de préciser qu'une grande attention est donnée à la concertation non seulement politique avec, notamment, les lieux de concertation interministériels mais aussi, et plus largement, aux parties prenantes de la société civile. Des lieux de concertation spécifiques en matière de lutte contre la pauvreté -dont la pauvreté des enfants- et d'exclusion sociale sont organisés à l'aide de plateformes ouvertes à toutes et tous, de réseaux qui se réunissent plusieurs fois par an à l'initiative du SPP Intégration sociale.

1.3. Le contexte européen

La lutte contre la pauvreté des enfants et la rupture du cercle vicieux de la pauvreté intergénérationnelle font depuis longtemps l'objet d'une attention particulière en Europe. En 2013, la Commission européenne a lancé une recommandation visant à investir dans les enfants afin de briser le cercle vicieux de l'inégalité. À cette fin, les États membres ont été invités à élaborer des stratégies intégrées reposant sur trois piliers principaux :

1. Garantir l'accès à des ressources adéquates en soutenant la participation des parents au marché du travail, en assurant un niveau de vie suffisant grâce à une combinaison de prestations.
2. Garantir l'accès à des services de qualité abordables tout en réduisant les inégalités dans la petite enfance en investissant dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance et en augmentant l'impact des systèmes éducatifs sur la création de l'égalité des chances, en augmentant la réactivité des systèmes de santé aux besoins des enfants défavorisés, en fournissant aux enfants un logement et un cadre de vie sûrs et adéquats, en améliorant le soutien familial et la qualité des structures de garde alternatives.
3. Garantir le droit des enfants à la participation en soutenant la participation de tous les enfants aux activités ludiques, récréatives, sportives et culturelles et en introduisant des mécanismes visant à promouvoir la participation des enfants aux décisions qui affectent leur vie.

La Garantie européenne pour l'enfance doit être considérée comme une mise en œuvre concrète du deuxième pilier de la recommandation de la Commission européenne de 2013 et comme l'un des éléments nécessaires d'une stratégie intégrée aux côtés des deux autres piliers pour briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

1.4. La Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté en 1989 la Convention internationale des droits de l'enfant, qui a été ratifiée par la Belgique en 1991.

Le Comité des droits de l'enfant surveille la mise en œuvre de la Convention sur la base de rapports réguliers. La Belgique a rendu compte pour la dernière fois en 2017 des mesures prises pour mettre en œuvre les droits reconnus et des progrès réalisés dans leur exercice.

Les recommandations suivantes du Comité des droits de l'enfant à la Belgique concernent, entre autres, les matières couvertes par la garantie pour l'enfance :

- Les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants en situation de handicap et les enfants issus de l'immigration continuent d'être victimes de discriminations, notamment en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement et aux loisirs. Le Comité appelle à une stratégie globale de lutte contre toutes les formes de discrimination.

- La demande de services de garde d'enfants, y compris pour les enfants en situation de handicap et les enfants issus de familles défavorisées, ne peut toujours pas être satisfaite. La capacité, la flexibilité et la qualité des services de garde d'enfants doivent être accrues et leur accessibilité pour tous les enfants doit être garantie, notamment en développant les services de garde subventionnés et en améliorant la formation du personnel concerné.
- L'accueil en institution reste la première réponse pour les enfants ayant besoin une prise en charge, en particulier pour les enfants en situation de handicap, les enfants issus de familles socialement ou économiquement défavorisées et les très jeunes enfants. La prise en charge familiale de tous les enfants, y compris ceux issus de familles en situation de pauvreté, doit être soutenue et facilitée. À cette fin, des ressources humaines, techniques et financières suffisantes devraient être allouées aux centres de soins alternatifs et aux services de protection de l'enfance concernés.
- Garantir que tous les enfants ont accès à un logement adéquat.

Le septième rapport de suivi périodique doit être remis au Comité des droits de l'enfant en 2024.

2. Coordination de la Garantie européenne pour l'enfance

Le Service public de Programmation Intégration sociale est une administration fédérale qui assure la coordination de la politique belge en matière de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, une coopération étroite avec les autres ministères est nécessaire, ainsi qu'un dialogue et une coopération permanents avec tous les niveaux politiques et les groupes cibles.

Dans les régions et les communautés, un interlocuteur unique a été désigné au niveau de l'administration. Ils représentent les administrations régionales et communautaires au sein du groupe de travail administratif chargé d'élaborer le plan d'action. Un interlocuteur unique a été désigné pour la Flandre, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone. Dans ce plan national, chaque autorité compétente développe des actions concrètes selon ses compétences. Ce plan d'action national tient actuellement uniquement compte des politiques mises en place récemment ou annoncées. Il convient de noter que ces politiques existantes ont souvent été créées à la suite d'une consultation intensive avec les parties prenantes. Ce plan d'action permet aux autorités belges de détecter les lacunes et de développer de nouvelles initiatives politiques autour de celles-ci à l'avenir.

La Commission nationale des droits de l'enfant est un partenaire informé dans ce processus.

Le suivi du plan d'action national pour la Garantie européenne pour l'enfance aura lieu tous les deux ans. Le SPP Intégration sociale coordonnera ce suivi, en collaboration avec les personnes de contact uniques des entités fédérées et développera un processus de suivi à cette fin, également en concertation avec les parties prenantes. Le groupe de travail peut proposer d'éventuelles corrections sur base des résultats de ce suivi aux responsables des politiques concernées.

L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action national sera communiqué au Conseil de l'Union européenne dans un rapport au plus tard après cinq ans. Cela se fera conformément aux directives européennes.

3. Identification des enfants dans le besoin et des obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux services

Afin de disposer d'un plan d'action complet, il est nécessaire d'identifier les enfants dans le besoin et les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder et utiliser les services couverts par la recommandation. Les instructions de la Commission européenne précisent que des informations doivent être fournies sur la taille et les caractéristiques du groupe cible des enfants dans le besoin.

Au cours du processus de rédaction, il apparaît qu'il n'y a actuellement que peu d'informations et de données disponibles sur ces groupes spécifiques au sein des entités fédérées et que ces données sont très fragmentées.

Il a été proposé de mettre en place, en vue de la prochaine mise à jour bisannuelle du Plan de Garantie pour l'enfance, un processus par lequel des investissements seront prévus pour réaliser un inventaire des données administratives disponibles, une analyse des propositions et des initiatives afin d'aboutir à des données harmonisées pour la Belgique.

Fédéral

En Belgique, le revenu d'intégration sociale (RIS) est une aide sociale financière garantie accordée par les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS). Il est donc octroyé au demandeur qui ne peut bénéficier d'aucune autre allocation sociale.

En 2021, nous observons que parmi les bénéficiaires du RIS, un bénéficiaire sur 4 est une famille avec enfants à charge. Parmi ces familles, 3 sur 4 sont de type monoparental et dans près de 9 cas sur 10, c'est une femme qui est la tête de la famille monoparentale. Risque de pauvreté et monoparentalité sont malheureusement très souvent liés. En effet, pour l'année 2020, le Baromètre de la Pauvreté nous apprend que le risque de pauvreté pour une famille monoparentale était deux fois plus élevé que pour la population totale belge.

En 2020, on comptait 6 444 bénéficiaires du revenu d'intégration dans la tranche d'âge de 0 à 17 ans, soit près de 3 % de l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration. Dans la catégorie d'âge de 18-19 ans, ce chiffre était de 21 458, soit près de 10 % de l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration. En 2020, 384 personnes âgées de 0 à 17 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation des sans-abri. Dans la catégorie d'âge 18-19 ans, 909 personnes ont reçu une prime à l'installation.

Flandre

La politique flamande est une politique fondée sur la science, avec une gestion et un suivi des données. Le gouvernement flamand collecte des données sûres, entre autres, la participation proportionnelle, la citoyenneté active et partagée et la cohésion sociale. Ces indicateurs environnementaux sont les clignotants de la société. Le gouvernement flamand vise à rendre les interventions politiques plus mesurables. Sur cette base, l'efficacité des mesures politiques peut être évaluée afin de procéder à des ajustements si nécessaire, si possible jusqu'au niveau local.

Dans le cadre du programme de recherche VIONO, une étude est en cours sur le profil des (non-) utilisateurs de l'accueil formel des enfants et les effets de retour pour la politique flamande ont été cartographiés.

L'objectif de la recherche est de mieux comprendre l'utilisation et les seuils de la garde d'enfants en Flandre et le lien avec la position des familles sur le marché du travail. Ensuite, la Flandre veut faire

une simulation des effets de retour potentiels pour les autorités en investissant davantage dans les services de garde d'enfants. Le rapport final devrait être remis à la fin du mois de mai 2023.

Le gouvernement flamand s'est engagé à renforcer l'autonomie des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité sociale par une approche inclusive.

Wallonie

L'objectif que la Wallonie veut renforcer est de favoriser l'accès aux droits de l'enfant et de lutter contre les inégalités par le biais d'un plan d'action coordonné et d'un ensemble de mesures qui bénéficient prioritairement aux enfants les plus vulnérables, aux enfants en situation de handicap, aux enfants hébergés en maisons d'accueil, aux enfants nécessitant des soutiens divers (scolaire ou autre). Cette politique mobilise l'ensemble du Gouvernement wallon et des administrations et fait l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation participative.

Dans le domaine scientifique, la Wallonie a développé, outre un indicateur général de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, des indicateurs spécifiques qui concernent les enfants (% d'élèves de 6^e primaire en surcharge pondérale, % d'élèves « à l'heure » dans le secondaire, taux de chômage des jeunes entre 15-24 ans, etc. Ceux-ci sont pris en compte dans certains dispositifs et servent de base à l'opérationnalisation d'actions sur le terrain).

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Les chiffres de pauvreté infantile sont alarmants et en croissance : 4 enfants sur 10 naissent dans un ménage qui vit sous le seuil de pauvreté à Bruxelles. Le taux de risque de pauvreté pour les enfants est donc plus élevé que pour la population en général.

L'accueil de la petite enfance est le levier le plus efficace pour lutter contre cette situation. C'est pourquoi la Déclaration de Politique Régionale bruxelloise confirme que la priorité sera donnée au soutien et à la création des crèches et autres milieux d'accueil aux tarifs proportionnés aux revenus des parents, situés dans des quartiers au taux de couverture inférieur à la moyenne régionale.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'engage ainsi à maintenir la dotation annuelle récurrente à la COCOF et à la VGC pour des appels à projets (infrastructures) en vue de la création de places en crèches. Il confirme également les engagements pris le 20 juin 2013, dans le cadre du Plan Cigogne III, et s'engage à mettre à disposition 106,5 postes ACS francophones en 26,5 postes ACS néerlandophones nécessaires à la concrétisation du dernier volet pour la période 2019-2022 qui n'a pas vu le jour sous la précédente législature.

Commission communautaire commune - Services du Collège réuni

La COCOM est compétente, dans les domaines de l'aide aux personnes et de la santé, à l'égard de toutes les personnes bruxelloises mais aussi celles et ceux qui bénéficient des services des institutions de santé et d'aide sociale. Elle est également compétente pour les établissements et services bilingues dans ces domaines.

Le Baromètre du bien-être fait partie du rapport sur la pauvreté de Bruxelles. Le Baromètre du bien-être recueille et analyse chaque année les chiffres les plus récents sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le baromètre social de 2020 démontre que le taux de risque de pauvreté des enfants et des adolescents est très élevé en Région bruxelloise. Ceci témoigne des difficultés financières auxquelles les familles avec enfants sont confrontées. En effet, 41% des enfants en Région bruxelloise vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est encore plus élevé pour les familles monoparentales et ménage avec trois enfants ou plus.

L'asbl Bruss'help, chargée de mener des études et des analyses sur la problématique du sans-abrisme à Bruxelles, effectue un dénombrement des personnes sans-abri sur le territoire bruxellois.

À ce sujet, le dernier dénombrement réalisé le 9 novembre 2020, compte 933 mineurs parmi les 5.313 personnes sans-abri dénombrées, soit une hausse par rapport au dénombrement de 2018. En effet, plus d'une personne sans-abri ou en situation de mal logement sur cinq est un enfant ou un adolescent.

L'asbl Bruss'help, en tant que coordinateur des dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion pour les personnes sans-abri, assure également un rôle de monitoring du nombre de places disponibles et occupées dans les différentes structures ainsi qu'une fonction d'orientation (dispatching) vers les centres adéquats. Ces missions lui permettent de connaître le nombre de familles et d'enfants sans-abri présents dans les structures d'hébergement et référencés par les équipes de travail de rue.

Commission communautaire française

Le nombre de places disponibles en matière d'accueil de la petite enfance reste donc, dans notre Région, un point d'attention essentiel. En vue de rencontrer la demande en matière d'accueil, la COCOF poursuivra et amplifiera via des moyens régionaux le financement de la construction de nouvelles places d'accueil de la petite enfance. Des incitants financiers spécifiques seront proposés aux pouvoirs organisateurs œuvrant dans les quartiers et/ou dans les communes où le taux de couverture est le plus faible, en vue notamment de réduire les écarts constatés, avec une attention particulière accordée au secteur public. La politique de rénovation des places d'accueil existantes sera elle aussi poursuivie.

Vlaamse Gemeenschapscommissie

La VGC s'adresse à tous les néerlandophones de Bruxelles et aux Bruxellois qui cherchent une connexion avec le réseau néerlandophone. Le plan stratégique pluriannuel (PSP) 2021-2025 mentionne des efforts supplémentaires pour les groupes cibles vulnérables afin de leur rendre l'offre universelle également accessible. Les enfants, les jeunes et les familles vivant dans la pauvreté et les nouveaux arrivants mineurs sont explicitement mentionnés comme des groupes cibles prioritaires dans ces plans d'action.

En 2021, l'étude cartographique des Structures familiales néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale a été réalisée afin d'avoir un aperçu du nombre de places d'accueil et des taux de couverture, ainsi que d'identifier les seuils dans l'accès à l'accueil des enfants. L'étude constitue la base d'actions ciblées.

En 2018-2019, une analyse des besoins a été réalisée sur le terrain concernant les besoins des nouveaux arrivants mineurs et les obstacles qu'ils rencontrent pour participer à la société. Cette analyse des besoins constitue la ligne directrice pour un soutien supplémentaire aux professionnels et aux organisations dans l'accueil des nouveaux arrivants mineurs.

Il existe également un suivi annuel de la capacité des écoles.

Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit permettre aux francophones de s'instruire, de se cultiver et de s'épanouir. Le bien-être des enfants, des jeunes, des générations futures est au cœur de son action. Son action doit viser l'émancipation de tous, contribuer à la réduction des inégalités et encourager la participation des enfants, des jeunes et des familles, avec une attention particulière pour les plus précarisés.

Dans le plan d'action pour les droits de l'enfant, différentes catégories d'enfants ont été envisagées comme vulnérables : enfants vivant dans la pauvreté, enfants en situation de handicap, enfants placés, enfants migrants, enfants issus de familles monoparentales et enfants dont les mères sont en prison. La question de la santé mentale des enfants a également fait l'objet d'une attention

L'Office de la Naissance et de l'Enfance réalise actuellement une étude sur les processus de non-recours. Cette étude permettra de mieux comprendre les stratégies dites d'auto-exclusion et de mieux cerner les enfants et les familles qui ne se tournent pas spontanément vers les services d'accueil.

Communauté germanophone

Les groupes prioritaires ont été définis de manière transversale à travers les différentes mesures mises en œuvre au niveau de la Communauté germanophone. Prioritairement les enfants liés à la situation familiale, les enfants présentant une forme d'handicap, et les enfants issus de l'immigration ont été identifiés.

La crise a créé un nouvel obstacle, qui a augmenté l'inégalité déjà existante. Les opportunités insuffisantes dans les familles à faibles ressources ou les parents au chômage constituent des difficultés supplémentaires. Cependant, le statut social joue également un rôle essentiel, ce qui signifie que les enfants ayant un contexte migratoire sont souvent victimes de ségrégation et de discrimination.

4. Catégories visées d'enfants dans le besoin

Le plan d'action national pour la Garantie pour l'enfance cible les enfants âgés de 0 à 18 ans. Globalement, le fédéral et les entités fédérées ont fait le choix de ne pas cibler des groupes d'enfants particulièrement fragiles avec des mesures spécifiques. Les mesures sont généralement prises pour tous les enfants en situation de pauvreté car les besoins sont nombreux et pour tous. La crise sanitaire n'a pas aidé à améliorer la situation.

Cependant, nous pouvons constater que certaines mesures prises par les entités fédérées sont tout de même orientées vers des groupes plus particulièrement vulnérables comme les enfants en situation de handicap, les enfants Roms ou les enfants migrants,... cependant cette manière de procéder n'est pas généralisée. Une stratégie nationale pour l'inclusion des Roms est actuellement élaborée. Celle-ci n'est pas spécifique aux enfants mais ils sont inclus.

5. Action de proximité et sensibilisation

Le gouvernement fédéral et les entités fédérées développent divers programmes et activités sur des initiatives visant activement l'accès et l'utilisation des services essentiels par les enfants en difficulté et leurs familles. Il a été proposé de lancer un processus d'apprentissage mutuel entre les autorités fédérales et les entités fédérées sur les pratiques réussies pour accroître l'accessibilité des services par des activités de proximité (outreach).

Fédéral

La prévention de la pauvreté des enfants passe par la formation et la sensibilisation à la pauvreté dans tous ses aspects et auprès de tous les acteurs en contact avec les enfants et leurs parents. Il s'agit bien sûr des services publics et des Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS), mais aussi des acteurs de terrain comme les associations, les crèches, les écoles,... qui jouent un rôle essentiel dans le processus de sensibilisation aux questions de pauvreté. Tous ces acteurs jouent aussi un rôle de relais dans le processus de détection le plus tôt possible de ce phénomène de pauvreté des enfants. Il est très important de prévenir la pauvreté et de la détecter à un stade précoce. Il s'agit donc de l'un des quatre thèmes centraux du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

La prévention et la sensibilisation passe également par l'information aux enfants et leurs parents afin qu'ils aient une meilleure connaissance de leurs droits sociaux. C'est leur garantir ainsi un meilleur accès à ces droits. C'est là tout l'enjeu de la lutte contre le non-recours aux droits et de l'automatisation de ces droits. Il faut aller directement vers les personnes les plus précaires pour les atteindre et ne pas attendre qu'elles prennent connaissance de l'information. C'est donc l'approche outreach qui est favorisée.

Au niveau fédéral, nous pouvons compter sur les CPAS, acteurs de première ligne. Ceux-ci ont joué un rôle majeur pendant la crise COVID. Dans le contexte de crise sanitaire, les CPAS ont été dotés en urgence de moyens exceptionnels, via le SPP Intégration sociale, pour les personnes les plus précaires, dont les enfants, ainsi que des moyens de frais de fonctionnement pour faire face à l'afflux de demandes exceptionnelles.

Nous pouvons également compter sur les Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale financés par le SPP Intégration sociale qui jouent un rôle majeur en contribuant à l'amélioration de l'accessibilité des services publics fédéraux, tant les services publics que le secteur des soins de santé, des finances, ... Ils visent à faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux pour tous les citoyens.

Avec la subvention "lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre de la Garantie pour l'enfance", le Fédéral veut encourager les CPAS qui veulent lancer un projet innovant autour des domaines qui s'appliquent dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance. À cette fin, dix CPAS ont été sélectionnés sur la base de critères objectifs, tels que le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration avec charge de famille. Quatre CPAS ont été sélectionnés en Flandre, quatre en Wallonie et deux à Bruxelles. L'année de subvention actuelle s'étend de 2021 à 2022. Il existe une possibilité de prolongation pour une deuxième année de subvention.

Flandre

En vue d'une approche intégrale précoce de la pauvreté infantile en organisant l'orientation vers une aide et/ou une aide et des services supplémentaires appropriés, la Flandre renforce la coopération locale entre les acteurs locaux et les Maisons de l'Enfant.

L'Agence flamande pour les personnes handicapées (VAPH) continue à travailler sur l'allocation du budget d'assistance personnelle (PAB) aux mineurs et sur l'élargissement de ses possibilités de dépenses. L'assistance en ligne et mixte est renforcée et la possibilité d'installer une fonction de chat pour les personnes handicapées (PmH) est étudiée. Des ressources supplémentaires renforcent l'offre d'aide directement accessible (RTH).

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

La Région bruxelloise dispose d'une cartographie des lieux d'accueil de la petite enfance à tarification liée au revenu. Le Monitoring des quartiers de l'IBSA permet en effet de localiser d'un point de vue géographique l'offre d'accueil existante à l'échelle des quartiers.

Le Monitoring des quartiers permet aussi de voir si le quartier est inclus ou non dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU). Pour rappel, la ZRU correspond aux quartiers qui cumulent trois indicateurs :

- Un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale ;
- Un revenu médian inférieur à la moyenne régionale ;
- et une densité de population supérieure à la moyenne régionale.

Il s'agit d'indicateurs représentatifs du niveau de précarité qui sont pris en compte dans le maillage de la Région.

Le Gouvernement régional bruxellois consacre aussi une attention particulière aux familles monoparentales, puisque la Région bruxelloise est caractérisée par un grand nombre de familles monoparentales, environ 65.000 dont 86% sont des femmes seules avec enfants.

Commission communautaire commune - Services du Collège réuni

La COCOM subventionne et agréé une série de dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion à destination des personnes sans-abri, dont les familles avec enfants ou des mineurs émancipés. Dans ce cadre, un accompagnement spécifique est prévu pour les enfants et leurs parents (activités, soutien à la scolarité, soutien à la parentalité, réouverture des droits sociaux, maintien ou recherche de logement, etc.).

Les centres d'aide aux personnes, chargés du premier accueil social, ainsi que les CPAS bruxellois jouent un rôle important dans l'accompagnement social des familles et enfants en pauvreté. Le centre d'aide aux personnes CAP-CAW Family "Maison des parents solo", agréé par la COCOM, s'adresse spécifiquement au groupe cible des familles monoparentales et les problématiques auxquelles elles sont confrontées.

En 2022, les moyens ont été orientés en faveur de l'installation de pratiques multidisciplinaires en région bruxelloise comme le recommande une étude de l'agence inter-mutualiste de 2017². Cette même étude a par ailleurs confirmé « *que les maisons médicales offrent une prise en charge de première ligne largement accessible aux populations plus fragiles sur le plan socioéconomique et dès lors davantage exposées au risque de report de soins* »³.

² <http://www.ima-aim.be/Communique-de-presse-Les-Maisons>

³ idem

Dans le cadre de la crise Covid, 30 millions ont été octroyés aux CPAS bruxellois afin de faire face à la crise sociale qui découlait de la crise sanitaire. 700.000 euros ont été utilisés par les différents CPAS en 2021 afin de mettre en place des projets innovants qui touchaient directement les familles monoparentales ainsi que la lutte contre la pauvreté infantile et juvénile.

Voici quelques exemples de projets :

- Des chèques de garde d'enfant aux bénéficiaires des familles monoparentales ou des familles précarisées. Ces chèques permettent, durant quelques heures par mois, que l'enfant soit pris en charge par des baby-sitters agréés par la Ligue des familles ou des opérateurs équivalents afin d'octroyer du temps libre aux parents.
- Collaboration avec l'Asbl le Petit Vélo Jaune afin de proposer un accompagnement aux familles monoparentales les plus isolées ou en situation de fragilité ou de précarité. Ces familles sont accompagnées depuis la grossesse afin de créer des liens et du réseau autour qui soutiendra la famille durant les années à venir. De même, tous les trucs et astuces autour de l'éducation ainsi que la relation entre enfant et parent font partie de cet accompagnement individuel.
- Deux CPAS ont décidé de prolonger le soutien au projet Miriam jusqu'à la fin de l'année (projet pilote financé par le SPP Intégration sociale jusqu'à juin 2021). Dans ce cadre, ils souhaitent augmenter le nombre de familles suivies. Ce projet vise un accompagnement collectif des mamans en situation de monoparentalité afin de créer toute une boîte à outils pour faire face à leur situation et surtout créer entre elles un réseau de soutien pour tous les enfants du groupe.
- Engagement d'un animateur qui travaille prioritairement avec les familles des logements sociaux qui aujourd'hui ne font pas appel au CPAS. Cet animateur est chargé de créer des liens, de lutter contre le non-recours aux droits et réaliser l'orientation pour le soutien scolaire. De même, des nouveaux partenariats et projets vont se développer avec ces enfants, ces familles et ces jeunes en lien avec la Maison de l'Adolescence.
- Mettre à disposition un espace communautaire dans un quartier fragilisé à forte présence des logements sociaux en vue d'organiser des activités de maintien ou de création de lien social, de rupture d'isolement, d'entraide et de santé au bénéfice des habitants du quartier et à destination spécifiquement des familles et de leurs enfants.
- Soutien aux écoles de devoir via les CPAS afin de garantir un soutien aux écoliers qui aujourd'hui doivent jongler entre des cours en présentiel et en virtuel. Un investissement important est réalisé afin de soutenir des projets de remédiation scolaire, de soutien à la parentalité, d'accrochage scolaire, des activités extra-scolaires même durant cette période de crise.
- Soutien aux jeunes en tant que professeurs particuliers en remédiation scolaire via le soutien à Solidarité Réussite pour les élèves de 10 à 15 ans.
- Création, rénovation, mise à disposition des espaces d'études pour les étudiants afin de soutenir les enfants et les jeunes dans cette période particulière. Afin de créer du lien social entre jeunes et de leur offrir un espace d'étude avec tout le matériel nécessaire ainsi que d'un accompagnateur. Certains CPAS ont renforcé le matériel chez leurs partenaires associatifs avec des imprimantes pour les écoles de devoirs ou des équipements de pc.
- Un autre CPAS a investi via une asbl à la création d'une web radio pour permettre aux jeunes de poursuivre leur découverte du monde par la réalisation de reportages.
- En général, la plupart des CPAS se sont lancés dans une analyse très fine de leurs données sur leur population afin d'améliorer la détection des familles nécessitant une aide spécifique supplémentaire durant cette période (soutien à la parentalité, accrochage scolaire, activités

extra-scolaires...) grâce au travail de sensibilisation des Assistantes Sociales et même sur d'autres matières pour ce public comme l'aide alimentaire, énergie, logement, et autres...

- Soutien aux ateliers numériques à destination spécifiquement des enfants de 8-12 ans et de 12-18 ans ainsi qu'aux parents autonomes dans leur utilisation du numérique. Pratiques en ligne, l'identité numérique, le phishing, et le cyberharcèlement (Cyber Héros), la découverte de plateformes éducatives en ligne (comme la plateforme Khan Academy, un outil pédagogique gratuit en maths et sciences, – Smartschool, Moodle et les plateformes scolaires pour faciliter la communication entre parents et école).

Commission communautaire française

La COCOF intervient via plusieurs axes :

- La sensibilisation et l'information : L'Observatoire de l'enfant est le programme de recherches et d'analyses de la Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant de la Commission communautaire française sur la politique de l'enfance, et en particulier la politique d'accueil de l'enfant. Il s'adresse aux parents, aux professionnels de l'enfance, aux chercheurs, aux décideurs politiques et aux pouvoirs publics et met à leur disposition des connaissances, des services, des informations, les résultats de ses recherches et des recommandations pour faire progresser les réflexions et débats.

- Le financement des maisons médicales et des structures d'accueil : La COCOF agréee 50 maisons médicales sur le territoire de la région bruxelloise. Ces trois dernières années, ce sont 10 nouvelles maisons médicales qui ont été agréées. Ces services renforcent l'accès aux soins pour l'ensemble de la population, mais renforcent sensiblement l'accès financier et géographique aux soins de santé, en particulier dans les quartiers dans lesquels la précarité socio-économique est présente.

La Commission communautaire Française, soutenue par la Région, encourage également le développement de places en crèches et propose des aides financières aux infrastructures d'accueil de la Petite Enfance relevant de la compétence de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Il s'agit d'une aide financière à l'achat de bâtiment ou aux travaux de bâtiments (construction, agrandissement, transformation, rénovation, grosses réparations) proposée aux communes, CPAS, établissements d'utilité publique et asbl.

L'objectif est ici d'accroître l'offre de places d'accueil de la Petite Enfance dans des milieux d'accueil collectifs autorisés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et accessibles socialement. En plus des aides financières, la COCOF accompagne les promoteurs dans la réalisation de leurs projets et nous veillons à la cohérence des investissements en coordination avec l'ensemble des acteurs bruxellois.

Vlaamse Gemeenschapscommissie

Un certain nombre de plans d'action et d'actions du plan stratégique pluriannuel visent à améliorer l'accès aux services. La VGC renforce l'égalité des chances en matière d'éducation par une politique d'éducation qui se concentre sur l'accès à l'enseignement néerlandophone. Les familles en situation de vulnérabilité ont accès à une offre de soutien étroite et adaptée dans tous les domaines de la vie, dès la grossesse. La VGC stimule la fonction sociale de la garde d'enfants et augmente la capacité de la garde d'enfants rémunérée.

Grâce à la coopération intersectorielle, en prêtant attention aux passerelles entre l'aide sociale, l'éducation, la famille et la jeunesse, les positions des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité sociale sont renforcées. Les personnes vivant dans la pauvreté bénéficient d'un meilleur soutien pour accéder aux droits fondamentaux, par exemple au moyen de figures de pont

(intermédiaires) et d'initiatives locales. Une attention particulière est accordée à la situation des enfants, des jeunes et des familles vivant dans la pauvreté. Les acteurs du bien-être et des soins sont encouragés à rendre plus souvent visite aux résidents bruxellois ayant besoin de soins et d'assistance dans leur environnement familial.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Le service de lutte contre la pauvreté et la lutte contre les inégalités du Ministère de la FWB va lancer une étude visant à collecter des indicateurs relatifs à la pauvreté en général et la pauvreté infantile en particulier auprès des différents secteurs d'intervention de la FWB. L'Administration générale de l'aide à la jeunesse a également une étude prévue concernant ses publics. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a commandité une étude sur les impacts des projets de lutte contre la pauvreté qu'il finance.

Wallonie

La Wallonie travaille en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce qui est de l'enseignement, que ce soit l'accessibilité pour les enfants handicapés ou le décrochage scolaire. Elle collabore également en matière de sensibilisation, d'éducation et de prévention aux soins de santé et veille à communiquer largement sur la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée pour les enfants. A cette fin, la Wallonie s'appuie aussi sur un réseau de partenaires tant au niveau régional, provincial que local.

Elle propose des formations en droits de l'enfant pour le personnel régional et les acteurs locaux des communes et des CPAS, ainsi que des formations de formateurs, afin de développer une véritable culture des droits de l'enfant en Wallonie.

Des dispositifs spécifiques qui permettent notamment aux enfants les plus vulnérables d'accéder à des activités sportives et culturelles, à du matériel scolaire à moindre coût, à des soins en santé mentale, ont été renforcés. Le dispositif des allocations familiales a été revu afin de tenir compte au mieux des différentes situations dans lesquelles se trouvent les enfants (allocation familiale supplémentaire).

En Wallonie, la participation des enfants à tous les niveaux est encouragée. Ainsi, la Garantie pour l'enfance fera l'objet d'une communication et d'une information via notamment le projet participatif relatif à l'évaluation avec les enfants et les jeunes du Plan d'actions droits de l'enfant wallon 2020-2024. Ce projet se déroulera de 2022 à 2023. Lors de ce processus, les enfants pourront émettre des recommandations en lien avec les thématiques abordées dans la garantie enfance.

Communauté germanophone

Les autorités nationales, régionales et locales doivent garantir à tout enfant dans le besoin un accès libre et effectif aux services suivants :

- Soins, éducation et formation de la jeunesse ;
- l'éducation et les activités scolaires, ainsi que les activités sportives et culturelles ;
- au moins un plat équilibré par jour à l'école,

Les services mentionnés ci-dessus sont couverts en Communauté germanophone par divers services locaux et régionaux. Par rapport aux autres communautés, la communauté germanophone est très petite, ce qui permet à la région de créer un réseau de collaboration étroite entre les différents

services. Les pouvoirs locaux, Kaleido (service de promotion du développement sain des enfants et des jeunes) les CPAS et en collaboration avec les établissements scolaires, des organisations de la société civile organisées et l'administration ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'éducation.

Pour ne citer que quelques exemples : à côté des activités sportives et culturelles telles que "Rolle Bolle" (2ème et 3ème maternelle), "Flott, Fit, Fair" (1ère et 2ème primaire) "Ballfit" (3 et 4 ans d'école), il y a aussi des programmes de sensibilisation aux dangers des drogues tels que MEGA et COPS. Ensuite, Communauté germanophone ont fait en sorte que les enfants défavorisés puissent bénéficier d'un transport scolaire gratuit lorsque le service de transport public (TEC) ne couvre pas le trajet scolaire. Il existe également de nombreuses autres initiatives éducatives pour lutter contre l'abandon scolaire. Des visites médicales scolaires gratuites et les vaccinations contre diverses maladies infantiles sont également organisées dans un contexte structurel.

6. Participation des parties prenantes

Pendant le processus d'élaboration du Plan d'action national pour la Garantie pour l'enfance, la Commission nationale des droits de l'enfant⁴(CNDE) est le partenaire informé. La CNDE est une plateforme de consultation de plus de 90 acteurs des droits de l'enfant qui ont été désignés par les autorités belges compétentes au moyen d'un accord de coopération. La CNDE a une double mission, à savoir élaborer et coordonner les missions belges de rapportage sur les droits de l'enfant auprès des instances internationales et formuler des recommandations de politique générale. La CNDE a participé aux réunions de travail du plan d'action national sur la Garantie pour l'enfance.

En termes de participation, les personnes de contact uniques (SPOC) des administrations ont souligné que bon nombre des politiques et des plans d'action qui alimentent ce plan d'action national ont été élaborés en consultation avec les parties prenantes et la société civile.

Des discussions bilatérales ont déjà eu lieu avec Caritas Belgique, Eurochild, la Coalition des droits de l'enfant et VBJK (Vernieuwing in de Basisvoorzieningen voor Jonge Kinderen ASBL).

Le 7 mars 2022, une réunion de la Plateforme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été organisée et était consacrée à une consultation de la société civile sur la Garantie pour l'enfance. La Plateforme belge est une structure ouverte qui souhaite impliquer le plus grand nombre de parties prenantes dans la stratégie Européenne et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'avis de la Plateforme belge sur la garantie pour l'enfance est joint au présent plan d'action. La Plateforme belge sera activement impliquée dans le suivi et l'évaluation du Plan de garantie pour l'enfance.

7. Objectifs quantitatifs et qualitatifs

La Belgique veut apporter sa contribution à l'ambition européenne de sortir cinq millions d'enfants du risque de pauvreté d'ici 2030 et a fixé sa contribution à cet objectif européen à au moins 93 000 enfants de moins en situation de pauvreté d'ici 2030. Les quatre axes suivants sont utilisés à cette fin, comme le prévoit également la recommandation sur la garantie pour l'enfance :

⁴ Commission nationale des droits de l'enfant : <https://ncrk-cnede.be>.

- Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement et gratuitement accès à une éducation et à des soins de qualité pour la petite enfance, à des activités éducatives et scolaires, ainsi qu'à un repas sain chaque jour d'école ;
- Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité ;
- Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement accès à une alimentation suffisante et saine, notamment au moyen du programme européen pour la consommation de fruits, de légumes et de lait dans les écoles ;
- Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement accès à un logement adéquat.

8. Mesures

Dans ce plan d'action national pour la garantie pour l'enfance, chaque autorité compétente a développé des actions concrètes selon ses compétences.

8.1. Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement et gratuitement accès à une éducation et à des soins de qualité pour la petite enfance, à des activités éducatives et scolaires, ainsi qu'à un repas sain chaque jour d'école.

- a. [Identifier et éliminer les obstacles financiers et non financiers à la participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, à l'éducation et aux activités liées à l'école.](#)
-

Fédéral

Action : Lutte contre la pauvreté infantile

Le Fédéral soutient, de 2021 à 2023, des nouveaux projets de lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre de la Garantie pour l'Enfance. Les 10 Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) soutenus ont proportionnellement la plus grande part de bénéficiaires du revenu d'intégration dans la Catégorie 3 (avec responsabilités familiales), en tenant compte de la taille du CPAS.

Une « Plateforme de lutte contre la pauvreté des enfants » a également été créée fin 2021 permettant de mettre en place des moments d'intervision afin d'échanger entre CPAS sur leurs pratiques. Ces interventions sont ouvertes aux CPAS développant un projet de lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre de la Garantie pour l'Enfance.

Action : Volet Pauvreté infantile au sein du Fonds de participation et d'activation sociale

L'une des trois priorités politiques de la subvention pour la participation et l'activation sociale est la lutte contre la pauvreté infantile. Dans ce contexte, les CPAS peuvent utiliser l'allocation attribuée pour des initiatives en faveur des enfants des usagers de CPAS dans le cadre d'un soutien psychologique, pédagogique et scolaire et pour des initiatives visant à promouvoir leur intégration sociale par la participation à des programmes sociaux.

En 2021, l'allocation totale pour la participation et l'activation sociale s'élevait à environ 18 millions d'euros (18 551 129 € pour être exact).

Action : Mesures coronavirus pour le groupe cible des CPAS

Dans le cadre des mesures COVID, la subvention Covid - article 2 de l'arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside COVID-19 à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale - prévoit une rubrique spécifique pour l'octroi d'un soutien dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

Le CPAS peut, entre autres, prendre en charge les frais suivants : les plaines de jeux, les stages de vacances, l'accompagnement scolaire, les frais de la cantine scolaire, les abonnements aux transports publics, les frais de logopédie, de psychomotricité, la lutte contre la violence intrafamiliale ainsi que les frais liés à l'école ou au collège. Les aides spécifiquement destinées à la petite enfance sont également éligibles, comme le lait en poudre, les couches ou les frais de crèche. Une attention particulière est accordée aux familles monoparentales.

Le CPAS peut également prendre en charge les frais liés à l'école, au collège, etc.

Flandre

Action : Les services de garde d'enfants comme levier de réduction de la pauvreté

L'enquête « Recours à la garde d'enfants » la plus récente (2019) démontre que les familles défavorisées et les familles issues de l'immigration continuent de recourir nettement moins à la garde d'enfants. La Flandre connaît toujours une pénurie de services de garde d'enfants, un manque de compétences chez les professionnels pour être accessibles aux familles vulnérables et un seuil de viabilité financière des organisateurs, ce qui réduit l'accessibilité pour les groupes vulnérables.

La Flandre a développé un certain nombre de projets utilisant le financement du FSE pour renforcer le secteur afin d'accroître l'accessibilité de l'offre existante. Les conclusions de ces projets, qui s'étendent sur quatre ou cinq ans (en fonction des ressources FSE), peuvent être incluses dans le récit d'avenir de la garde d'enfants. Concrètement, il s'agit des éléments suivants :

- Accroître la viabilité financière de la garde d'enfants flexible en créant des places PAU (places d'accueil d'urgence) supplémentaires.
- Renforcer les compétences des professionnels travaillant dans un centre d'accueil pour enfants en ce qui concerne la gestion de la diversité des familles.
- Renforcer la coopération locale entre les structures d'accueil pour enfants et les partenaires.

Un partenaire externe est chargé de mener un parcours d'accompagnement et l'étude qualitative et de préparer un rapport de recherche ainsi que des recommandations politiques.

- En outre, des efforts seront déployés pour sensibiliser le grand public au fait que la garde d'enfants est une prestation de base pour chaque famille et pour garantir son accessibilité.

Action : d'initiatives concernant la gestion des coûts

La Flandre s'engage dans un certain nombre d'initiatives de gestion des coûts. Voici deux exemples d'initiatives qui bénéficient de subventions :

L'asbl Krijt organise des parcours d'accompagnement principalement dans les écoles secondaires qui souhaitent renforcer leur politique en matière de pauvreté et de dépenses scolaires. Elle organise également un programme de formation des formateurs et diffuse des conseils et des bonnes pratiques par le biais de sites web et d'autres canaux. L'asbl Krijt recevra une subvention de 298 000 euros pendant l'année scolaire 2021-2022.

La fondation privée Robin a pour objectif de fournir à temps à tous les élèves le matériel scolaire nécessaire. L'objectif est de fournir du matériel scolaire - manuels, ordinateurs portables, matériel pratique, etc. - de manière directe et intégrée, afin que l'élève ne doive rien manquer en classe et à un prix abordable. La fondation avance les frais et propose ensuite un plan de remboursement sans intérêt, qui peut ou non être associé à une aide financière substantielle pour les familles les plus nécessiteuses. La fondation Robin reçoit une subvention de 100 000 euros maximum pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Action : Kleine Kinderen, Grote Kansen

Les groupes vulnérables doivent bénéficier de chances égales. Une bonne éducation préscolaire et de bonnes structures d'accueil capables de surmonter les obstacles sont essentielles à cet égard. Les professionnels doivent être attentifs et respectueux des enfants vulnérables et de leurs familles. Le projet « Kleine Kinderen, Grote Kansen » entend y contribuer en se concentrant, d'une part, sur l'éducation préscolaire et, d'autre part, sur l'auto-évaluation dans les structures d'accueil d'enfants et le soutien aux familles. Les deux projets (0-6 ans) sont complémentaires et s'inspirent mutuellement. Ce projet est soutenu par un partenariat entre la Fondation Roi Baudouin, le domaine politique Éducation et Formation et l'Agence Opgroeien.

Wallonie

Action : BB-Pack

Le BB-Pack permet à différents acteurs de la petite enfance comme certaines crèches (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s ; services d'accueil d'enfants, (co)accueillant(e)s d'enfants subventionné(e)s et/ou salariés ainsi que les services d'accueil d'enfants malades à domicile de bénéficier d'une prime de 20 % pour l'acquisition du matériel et/ou la réalisation de travaux repris dans une liste fixée par le Gouvernement wallon.

Action : Subvention en infrastructure pour les milieux d'accueil collectifs subventionnés

Les milieux d'accueil collectifs subventionnés comme les crèches, les services d'accueil spécialisés de la petite enfance et les maisons d'accueil constitués en asbl et CPAS peuvent obtenir jusqu'à 60% de subvention en infrastructure.

Action : Subventionnement de nouvelles places d'accueil

Un appel à projets visant le subventionnement, de nouvelles places d'accueil pour la période 2021 – 2026 a été lancé et porte sur un total de 3.143 places, composé de deux volets distincts, le premier

portant sur la création de 1757 places dans 39 communes, le second portant sur la création de 1386 places réparties entre les 20 arrondissements administratifs wallons.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Le Gouvernement a également maintenu la dotation annuelle récurrente à la COCOF et à la VGC pour des appels à projets (6,4 millions €)/ financement des infrastructures crèches.

Action : Outils régionaux et collaborations actuelles

Depuis 2020, le Service Ecole est chargé de la mise en place d'un monitoring de l'offre et de la demande de places en crèche en RBC en collaboration avec les Communautés et les commissions communautaires en tenant compte d'une étude segmentée de l'offre et de la demande.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement de l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, le Gouvernement bruxellois cible en priorité :

- l'offre collective publique, via le financement des travaux d'infrastructures et l'octroi de postes ACS (subventions à ACTIRIS de 12.541.000,00 € pour l'année 2021 ; montant additionnel en 2022 de 2.000.000,00 € pour financer les postes ACS prévus dans le cadre du Volet II du plan Cigogne, ainsi que les postes ACS correspondants pour la VGC) ;
- les zones où les taux de couverture sont les plus faibles ;
- les publics les plus fragilisés, les familles monoparentales, les familles sans emploi ou précarisées.

C'est dans ce cadre que le Service Ecole entame un travail de facilitation de la création de places en crèches (comme c'est le cas pour les places scolaires).

Commission communautaire française

Action : Subvention en infrastructure pour les milieux d'accueil collectifs accessibles financièrement

L'accord de majorité 2019-24 prévoit que, en vue de rencontrer la demande en matière d'accueil, la COCOF poursuivra et amplifiera via des moyens régionaux le financement de la construction de nouvelles places d'accueil de la petite enfance. Des incitants financiers spécifiques seront proposés aux pouvoirs organisateurs œuvrant dans les quartiers et/ou dans les communes où le taux de couverture est le plus faible, en vue notamment de réduire les écarts constatés, avec une attention particulière accordée au secteur public. La politique de rénovation des places d'accueil existantes sera elle aussi poursuivie. En collaboration avec l'ONE, la COCOF lancera un appel à projets en 2022 afin de subventionner la création de places d'accueil en crèche. Les porteurs de projets pourront obtenir un subventionnement compris entre 60 et 95%.

Un protocole d'accord entre la Région bruxelloise, la COCOF, la FWB et l'ONE relatif à la création de places d'accueil de la petite enfance pour la période 2021-2026 a été signé en décembre 2021⁵. Un

⁵ Une démarche similaire est également entamée avec la VGC et la Communauté flamande. Elle sera concrétisée dans le courant 2022.

Comité de suivi chargé de veiller à la bonne exécution du protocole et au suivi des projets sera prochainement mis en place. En complément, un projet d'avenant au protocole d'accord ayant pour objectif de lancer l'appel à projets bruxellois est prévu en 2022. L'avenant devrait préciser le cadre de la collaboration entre entités, les critères de recevabilité et de classement des projets, tant pour les financements du personnel que pour le financement des infrastructures, ainsi que le processus d'attribution des places.

L'article 10 du protocole d'accord prévoit de conclure ultérieurement un accord de coopération visant à doter les gouvernements compétents d'un cadre de collaboration plus structurel pour assurer le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance dans le cadre du « programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance ».

La COCOF assure également le soutien des politiques d'accueil de l'enfance menées à Bruxelles.

Ce soutien se concrétise, d'une part, par le travail mené dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et, d'autre part, par le subventionnement d'associations dont les actions s'inscrivent dans la lignée de la politique de l'enfance menée par la COCOF, comme le FRAJE.

L'objectif est de contribuer au développement d'une politique régionale de l'enfance en établissant des liens entre recherches, politiques et applications sur le terrain.

Dans le domaine de l'éducation, la Commission communautaire francophone, en tant qu'autorité organisatrice, veut prendre sa part dans l'effort collectif des autorités pour répondre au boom démographique. **La priorité pour 2021 reste l'augmentation du nombre de places dans l'enseignement ordinaire et spécialisé, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement sur les sites éducatifs de la Commission communautaire française.**

Deux grands projets d'infrastructure sont actuellement en cours :

- La création de deux nouvelles écoles de pédagogie active sur le campus du CERIA : un DOA (degré d'observation autonome) d'une capacité de 600 places et un lycée d'enseignement général (2ème et 3ème année) également de 600 places. L'ouverture de la DOA est prévue pour septembre 2021. Le nouveau complexe comprendra également une salle de sport, des serres pédagogiques, un réfectoire au centre du parc, des jardins potagers et un kiosque.
- L'extension de l'Institut Alexandre Herlin est consacrée à l'enseignement spécialisé pour les enfants présentant un handicap de type II, c'est-à-dire un handicap mental modéré à sévère.

Par ailleurs, la Commission communautaire française poursuit ses efforts pour maintenir, rénover et améliorer les conditions d'enseignement. Au cours de l'année 2021, plusieurs grands projets sur le campus du CERIA seront achevés et les investissements nécessaires dans les infrastructures et les équipements se poursuivront, dans une optique de durabilité.

Commission communautaire flamande

Action : Améliorer l'accessibilité des structures d'accueil pour les enfants

Le Lokaal Loket Kinderopvang Brussel s'engage à guider les familles en situation de vulnérabilité vers les structures de garde d'enfants et à renforcer la fonction sociale de l'accueil des enfants. Le bureau local fournit un système d'enregistrement central où les demandes de garde d'enfants sont enregistrées et traitées. Les actions du plan de lutte contre la pauvreté infantile de la VGC s'inscrivent dans le cadre de l'élimination des seuils pour que les familles en situation de pauvreté puissent s'enregistrer et se voir attribuer une place en crèche. Cette action se déroulera de 2021 à 2025.

Action : Etendre la capacité des services d'accueil d'enfants pour les bébés et les jeunes enfants en appliquant des tarifs fondés sur le revenu.

La VGC étend spécifiquement la capacité d'accueil des bébés et des jeunes enfants avec un taux d'imposition sur le revenu, en se basant sur des critères tels que le taux de couverture, mais aussi la sensibilisation des familles vulnérables et les efforts déployés pour atteindre les familles vulnérables en matière de garde d'enfants. Les places d'accueil d'urgence sont également développées pour aider les familles ayant besoin d'un accueil rapide en fonction de la fonction sociale, pédagogique et économique de l'accueil des enfants.

Action : Renforcement de la qualité pédagogique des services d'accueil d'enfants via Opgroeien à Bruxelles

Grâce à l'offre de soutien Opgroeien in Brussel, les travailleurs sociaux sont encadrés pour maximiser les possibilités de développement des enfants dans les garderies. Parmi les thèmes abordés figurent les compétences de base dont les puéricultrices ont besoin pour être en mesure de répondre aux besoins des familles. Des thèmes spécifiques sont également abordés, tels que l'accessibilité des services de garde d'enfants, la politique de lutte contre la pauvreté dans les services de garde d'enfants, les parents et la diversité, ...

Action : Opération Centre d'enseignement BXL autour de thèmes des grandes villes (dont la pauvreté) + coopération avec l'asbl Krijt

Le Centre d'enseignement bruxellois aide les équipes scolaires à prendre en compte les élèves et les parents en situation de pauvreté dans leurs pratiques scolaires et en classe. Il emploie également son propre conseiller en matière de pauvreté, qui est un expert du vécu formé en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Afin d'accompagner davantage les écoles autour de l'aspect financier de la pauvreté à l'école, le Centre d'enseignement bruxellois a conclu un partenariat avec l'asbl Krijt pendant l'année scolaire 2020-2021. En 2020-2021, 12 soutiens éducatifs du CEB ont suivi un cours de formation de formateurs chez Krijt asbl afin d'accroître l'impact de cette opération à Bruxelles.

Action : La politique de subvention de la VGC pour les écoles se concentre sur la réduction des obstacles financiers à la participation à l'offre éducative et ludique

La VGC accorde des subventions pour réduire les obstacles financiers à la participation à des offres éducatives.

La subvention « frais scolaires pour les familles vulnérables » peut être utilisée par les écoles pour réduire les dépenses scolaires des élèves vulnérables, par exemple par l'achat de manuels scolaires ou de matériel didactique spécifique à une matière, les frais de participation aux excursions/cours de natation, l'achat de tenues de gymnastique et de natation, les factures scolaires impayées, les repas, les produits dans le cadre de la pauvreté menstruelle, etc. Cette subvention sera évaluée en 2022 et ajustée si nécessaire.

Action : Accueil d'urgence gratuit suite à la crise du Covid

Les écoles fondamentales néerlandophones de Bruxelles ont été fermées dans la semaine du 20 au 24 décembre 2021, en raison de la situation sanitaire (coronavirus). Une enquête auprès des écoles a démontré que de nombreux enfants ne pouvaient pas être accueillis dans le réseau familial. Un accueil

d'urgence a dû être organisé pour eux. Les écoles ont pu demander une subvention à la VGC à cet effet. À certains endroits, la VGC a également organisé un accueil d'urgence pour les enfants qui ne pouvaient vraiment pas être pris en charge à la maison, notamment les enfants de parents vulnérables, les parents ayant une situation professionnelle précaire, les enfants dans une situation familiale difficile, les enfants ayant un besoin de soutien spécifique ou encore les enfants de parents isolés.

Action : Taux social VGC Plaines de jeux pour les élèves vulnérables

Les familles qui ont droit à une allocation majorée peuvent bénéficier d'un tarif réduit pour la participation de leurs enfants aux plaines de jeux de la VGC.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Renforcement de la gratuité de l'enseignement et instauration de la gratuité des frais scolaires totale en maternel.

La Fédération Wallonie – Bruxelles a récemment renforcé le cadre légal relatif à la gratuité scolaire. Le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement, dont l'exposé des motifs fait explicitement référence à la CIDE, a limité le périmètre des frais pouvant être réclamés aux élèves de l'enseignement maternel et octroyé des moyens supplémentaires aux écoles en contrepartie. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, toutes les années du niveau maternel sont couvertes par ces mesures.

La DPC prévoit d'étendre ces efforts progressivement, selon les moyens budgétaires disponibles et en fonction d'un échancier progressif, aux autres niveaux d'enseignement. Les travaux se poursuivent pour déterminer un périmètre adapté au niveau primaire.

Le coût de l'accueil avant et après l'école, des activités et du temps de midi – qui n'est actuellement pas couvert par le décret susmentionné - est à considérer également dans cette perspective de gratuité, à travers notamment l'intégration du temps de midi dans le temps scolaire et une meilleure articulation des temps scolaires et extrascolaires (voir 1.2).

Action : Stratégie multidimensionnelle visant au renforcement de l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance

La politique de l'enfance fait partie des leviers que la Fédération Wallonie-Bruxelles a entre ses mains pour produire des changements globaux, en matière d'égalité, d'émancipation et de bien-être. L'ONE est au cœur des politiques de l'enfance. Il en est le moteur. Il est l'interlocuteur principal des usagers et des parties prenantes.

Le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025 prévoit une stratégie multidimensionnelle en **7 points (actions)** pour accroître l'accessibilité primaire et secondaire des milieux d'accueil de la petite enfance.

1. Création et subventionnement de nouvelles places d'accueil

Le contrat de gestion de l'ONE prévoit l'augmentation du nombre de places d'accueil à travers la création de places subventionnées, avec une priorité portée sur les zones défavorisées où les taux de couverture sont souvent les plus bas. Un appel à projets visant le subventionnement de nouvelles

places d'accueil d'ici 2026 sera prochainement lancé. Celui-ci prévoit l'ouverture d'un total de 5.243 places à l'horizon 2026. L'appel est composé de deux volets distincts en Wallonie et deux volets distincts à Bruxelles.

2. Mise en œuvre d'une réforme des milieux d'accueil, transformation des pratiques en vue d'accroître l'accessibilité et suivi du respect des critères d'inscription des milieux d'accueil de la petite enfance en vue de lutter contre les mécanismes d'exclusion.

Le contrat de gestion de l'ONE comporte aussi l'instauration d'un subside de renforcement auquel tous les milieux d'accueil pourront accéder d'ici 2025 et qui soutient l'implication des milieux d'accueil dans une démarche de progression en matière d'accessibilité. Ce subside vise le financement des postes de direction et d'encadrement psycho-médico-social. Le financement du poste de direction a été identifié comme une mesure-clé, car cette fonction a un impact important en termes de qualité et d'accessibilité de l'accueil. En effet, la direction est le moteur du projet d'accueil et du fonctionnement quotidien, elle permet un meilleur encadrement des équipes d'accueil et permet un accroissement significatif de l'accessibilité. Au sein de chaque milieu d'accueil, c'est aussi la direction qui assure le pilotage de l'accueil et de son évolution. Ce financement s'inscrit dans des dispositions visant à encourager les milieux d'accueil à s'impliquer dans une stratégie d'amélioration de leur accessibilité, notamment au bénéfice des familles en situation de vulnérabilité.

La FWB prend aussi des actions dans le cadre de la réforme de l'accueil de la petite enfance pour assurer le respect des règles d'inscription, ou de rendre compte du nombre et types de demandes d'inscription, pour lutter contre les situations discriminatoires pour les familles plus vulnérables.

L'action consiste à mettre en œuvre de nouveaux critères d'inscriptions et à offrir un meilleur outil de pilotage quant à la création des places. La réalisation du projet sera fondée sur une charte qui fixe des balises permettant de prendre en compte les enjeux en termes d'accessibilité à tous, de fracture numérique et de recueil d'information pour l'analyse des besoins dans les programmations futures.

3. Encouragement à une optimalisation de l'occupation des places d'accueil existantes au profit des publics vulnérables et veille à la promotion des pratiques d'accessibilité : mise en place d'une task force accessibilité pour développer et essaimer les pratiques d'accessibilité au travers d'un plan d'action.

Le contrat de gestion de l'ONE prévoit aussi la mise en place d'une **task-force « accessibilité »**, mobilisant de manière transversale des acteurs clés en la matière. Cette Task Force sera chargée de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action visant à accroître les taux d'occupation des places d'accueil afin de mieux utiliser les places existantes, au bénéfice des publics vulnérables. L'ONE est ainsi chargé d'encourager les initiatives visant à une optimalisation de l'occupation des places d'accueil existantes au profit des publics vulnérables et veille à la promotion des pratiques d'accessibilité : de multi-accueil, d'accueil flexible, de démarche proactive vers le public non-usager, d'inclusion d'enfants en situation de handicap et de souplesse dans l'adaptation des temps d'accueil suivant les besoins évolutifs des enfants et des familles.

La promotion de ces pratiques est réalisée au travers de divers dispositifs :

- La sensibilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les agents de l'ONE chargés de l'accompagnement des milieux d'accueil, aux pratiques d'accessibilité, en collaboration avec

les coordinations subventionnées pouvant faire valoir d'une expérience particulière en la matière ;

- L'adaptation du plan quinquennal de formation continue des professionnels de l'enfance afin d'inscrire ces pratiques parmi les thématiques prioritaires ;
- Le monitoring des taux d'occupation effectifs dans une logique d'utilisation optimale des places disponibles dans le respect du code de qualité ;
- La formation initiale et continue ;
- Le développement de dynamiques locales, de travail en réseau au départ des professionnels de première ligne et des acteurs locaux ;
- Le développement et la valorisation d'outils, notamment la réalisation et la diffusion d'un référentiel pour les milieux d'accueil tant pour les démarches proactives pour aller chercher le public non-usager que pour l'accueil ponctuel ou à temps partiel ;
- La valorisation de bonnes pratiques ;
- Le screening des procédures, processus et projets mis en œuvre par l'ONE afin d'identifier quels sont les freins et les opportunités permettant de renforcer l'accessibilité primaire et secondaire ;
- Des actions visant à renforcer l'ouverture des milieux d'accueil sur leur environnement ;
- L'adaptation des contrats d'accueil et des projets d'accueil ;
- L'accompagnement à l'appropriation des objectifs de la réforme.

4. Révision du barème de la participation financière des parents des milieux d'accueil subventionnés en vue d'une plus grande accessibilité pour les plus bas revenus.

Le coût de l'accueil petite enfance, même subventionné, reste souvent trop élevé et participe à l'inaccessibilité de cet accueil pour les familles les plus précarisées. L'action proposée par la FWB comprend deux axes prioritaires : améliorer l'accessibilité des milieux d'accueil subventionnés (pour les bas et moyens revenus) et simplifier le calcul du coût de la participation financière (des parents).

La stratégie d'accessibilité de l'accueil de la petite enfance comporte la révision des règles de fixation de la participation financière des parents dans les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE. L'objectif de la mesure est de rendre l'accueil petite enfance plus accessible pour les familles à faibles ou moyens revenus. Eu égard aux opportunités que présente une réforme de la participation financière des parents dans les milieux d'accueil subventionnés en termes d'amélioration de l'accessibilité effective et des effets directs qu'une telle réforme peut avoir sur les finances des familles et des milieux d'accueil, il est prévu de réformer les règles de fixation de la participation financière des parents pour garantir une accessibilité financière de l'accueil subventionné et une équité d'accès pour tous les enfants, avec une attention pour les plus vulnérables. Une attention sera aussi portée sur la situation des familles monoparentales.

5. Développement d'un maillage local pour ouvrir les milieux d'accueil sur leur quartier et accroître l'accès effectif des enfants vulnérables à l'accueil de la petite enfance.

Est également prévu la mobilisation de l'ensemble des travailleurs de première ligne de l'ONE dans le tissage d'un maillage local ayant pour but, notamment, de multiplier les opportunités d'accueil pour les publics vulnérables et à lever les freins à l'accès. Il existe de nombreux services qui interviennent à des titres divers auprès des enfants et des familles et dont l'action est complémentaire à celle de l'ONE. Il y a encore de nombreuses actions à mener pour assurer une meilleure articulation de celles-ci afin de renforcer leur efficacité et leur complémentarité. L'ONE adapte les missions de ses agents de

première ligne de l'ONE de manière à participer et soutenir la mise en place de maillage local entre les services à l'enfance, dans le but de développer, notamment, les opportunités pour les publics vulnérables de fréquenter une collectivité dans des conditions de qualité, avant l'entrée à l'école maternelle et d'accroître l'accès effectif des enfants vulnérables à l'accueil de la petite enfance. Ils accompagnent l'ouverture des milieux d'accueil sur leur quartier et veillent à un accès aussi large que possible aux activités d'éveil culturel.

6. Mise en place d'un dispositif d'éveil culturel dans la petite enfance.

Le plan d'actions relatifs aux droits de l'enfant 2020-2024 de la FWB mentionne la mise en place de séances d'éveil culturel aussi ouvertes aux enfants et aux familles qui ne fréquentent pas le milieu d'accueil. Les objectifs poursuivis sont : l'élargissement, la systématisation, la structuration et la diversification de l'offre d'éveil culturel, tout en veillant à rendre ce dispositif accessible à des familles issues des publics vulnérables qui habitent dans le quartier ou à proximité du lieu d'accueil.

Le contrat de gestion de l'ONE prévoit, toujours au sein de cette stratégie d'accessibilité, de développer une large offre d'éveil culturel pour la petite enfance. L'accueil de la petite enfance est un formidable levier pour accéder à de nombreux apprentissages et à déjà s'ouvrir aux autres. La culture est un allié important en ce sens, car elle soutient également cette volonté de permettre à chacun et chacune de s'émanciper. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la stratégie d'accessibilité, l'ONE élargira, structurera et diversifiera l'offre d'activités d'éveil culturel au moyen d'un dispositif ouvert à l'ensemble des milieux d'accueil de la petite enfance et des consultations pour enfants. Il est prévu, d'une part, de renforcer l'offre d'éveil culturel pour les milieux d'accueil et d'autre part, dans une perspective d'accessibilité et de lutte contre les inégalités, de proposer cette offre à des enfants du quartier qui ne fréquentent pas un milieu d'accueil pour qu'ils puissent, par ce biais, faire la rencontre non seulement de la culture, mais aussi de l'accueil de l'enfance.

7. Renforcement de la formation des professionnels de l'enfance et élargissement de l'offre de formation continue sur les thèmes liés à la participation, au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant ainsi qu'à l'inclusion d'enfants en situation de handicap, de personnes qui ont des problèmes de santé mentale... (ONE).

Enfin, la septième dimension de cette stratégie d'accessibilité réside dans le renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de l'accueil de la petite enfance prévue dans le contrat de gestion. Accroître l'accessibilité effective des publics vulnérables nécessite une mobilisation de tous les acteurs dans une transformation des pratiques. Dès lors, l'offre de formation continue sera particulièrement renforcée sur les thèmes liés au développement de compétences en matière de culture du projet, d'évaluation et de pilotage. Cette offre sera également élargie sur les thèmes liés, notamment, à la participation, au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant, à la mise en œuvre de projets d'accessibilité sociale et d'inclusion d'enfants en situation de handicap, à la diversité culturelle, au développement de nouvelles pratiques d'accueil flexible, aux pratiques d'éveil culturel...

Action : Etablissement d'un cadastre de l'offre jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les évaluations des décrets centres de jeunes et organisations de jeunesse ainsi que des études ont montré que l'offre en matière d'activité jeunesse n'est pas répartie de manière équitable en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes de moins de 18 ans ne sont donc pas tous égaux face à la possibilité de participer aux activités des secteurs qui leur sont dédiés.

Face à ce constat, il est proposé d'établir une cartographie de l'offre d'activités jeunesse (en ce compris les enfants de 3 à 18 ans) afin d'identifier les zones nécessitant un meilleur maillage de l'offre. La cartographie servira à préciser les actions menées en jeunesse afin de favoriser l'accès aux activités de jeunesse.

Action : Renforcement de l'accessibilité de l'offre jeunesse – handicap

L'action vise à renforcer l'accès à l'éducation, aux loisirs, aux activités récréatives et à la vie culturelle et artistique pour les jeunes en situation de handicap (en ce compris les enfants de 12 à 18 ans) via un soutien à l'aménagement matériel des locaux d'accueils.

L'objectif est de tendre à ce que toutes les structures d'accueil (Maison de Jeunes, local de mouvements de jeunesse...) disposent d'aménagements facilitant l'accès aux jeunes (en ce compris les enfants) en situation de handicap.

Action : Soutien de l'accessibilité des structures de l'accueil pendant les temps libre à tous les enfants.

En matière d'accueil temps libre et d'activité extrascolaire en période scolaire ou pendant les vacances scolaires, le Gouvernement de la FWB souhaite reconnaître l'accueil temps libre (ATL) comme un troisième lieu de vie (à côté de la famille et de l'école) garant de la lutte contre les inégalités sociales.

En effet, les obstacles d'un accès de toutes et tous à un accueil temps libre sont nombreux : économiques, culturels, organisationnels et géographiques. Ces obstacles portent à la fois sur l'accès lui-même, l'accessibilité primaire et sur les conditions d'un accueil qualitatif que nous pourrions désigner par accessibilité secondaire.

Par ces deux volets, l'accessibilité suppose une communication adaptée (mise à disposition des usagers de documents facilement compréhensibles et disponibles en plusieurs langues et de modalités d'inscription adéquates (accompagnement dans les démarches d'inscription, etc...)). L'accessibilité doit être maintenue une fois « la porte franchie » en adaptant notamment les méthodes de travail, les postures éthiques et déontologiques ainsi que les outils de communication pour surmonter les barrières linguistiques, sociales et culturelles.

L'accessibilité financière est également cruciale et l'adaptation de certains décrets visant à plafonner le coût de l'accueil est également prévu à l'avenir.

Une réforme de l'Accueil Temps Libre, actuellement en cours, permettra de voir concrètement des avancées en termes d'accessibilité des structures d'accueil durant le temps libre.

Action : Adaptation de la tarification des stages Adeps, des accueils d'école des activités de sport pour tous.

L'Administration Générale du Sport réalisera un inventaire des aides financières existantes et adaptera son offre sportive globale proposée par le Service Général des Centres sportifs en menant une réflexion et une proposition de tarification adaptée des stages Adeps et des accueils pédagogiques. Cette tarification adaptée visera divers publics : familles nombreuses, familles précarisées socialement et économiquement, établissements d'enseignement spécialisé. L'Administration générale du Sport lancera une campagne d'information et de sensibilisation aux valeurs positives liées au sport, vecteur de cohésion, d'inclusion, d'intégration sociale, d'intégrité, de coopération, de développement et

d'épanouissement personnel, et aux bienfaits pour la santé. Cette sensibilisation ciblera spécifiquement les enfants, les adolescents et le public féminin.

Action : Extension de la gratuité au sein des cantines scolaire.

Le Gouvernement de la Communauté française a décidé de poursuivre et d'amplifier son action en vue de favoriser l'offre de repas gratuit de qualité nutritionnel à base de produit locaux dans l'enseignement maternel. Pour concrétiser cet objectif, un nouvel appel à projet en direction des implantations maternelles émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié, ainsi qu'aux implantations maternelles émergeant au décret relatif à l'enseignement spécialisé, se situant dans des conditions socioéconomiques identiques a été lancé.

Communauté germanophone

Action : Diverses mesures visant à réduire les frais de scolarité et de garde d'enfants

Il existe diverses mesures et décrets au sein de la Communauté germanophone pour réduire les coûts de la scolarité. En ce qui concerne la garde d'enfants aussi, les contributions parentales pour le service de garde d'enfants sont différenciées en fonction du revenu. Depuis 2021, le gouvernement permet aux familles socialement vulnérables d'accéder à des services de garde d'enfants particuliers. En 2021, le gouvernement a pu augmenter l'offre de places de garde d'enfants d'environ 15 %, ce qui signifie que davantage de parents ont accès à des services de garde d'enfants. L'offre de vacances accompagnées en collaboration avec les communes a été élargie. Il existe une offre pour les enfants de 3 à 5 ans.

b. Prendre des mesures pour prévenir et réduire le décrochage scolaire précoce en tenant compte de la dimension de genre

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Action : Mesures de lutte contre le décrochage scolaire

La Région de Bruxelles-Capitale a adopté le 26 avril 2018 une stratégie commune et partagée de lutte contre le décrochage scolaire ⁶. Le Service École assure désormais la gestion des trois dispositifs régionaux de lutte contre le décrochage scolaire (programmes pluriannuels) :

- le Dispositif d'Accrochage scolaire (DAS) : soutien aux écoles primaires et secondaires de tous les réseaux dans les 19 communes dans la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme, la violence et les incivilités = 7 millions € pour le DAS 2021-2024 ;
- le Dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC) : soutien à des ASBL en dehors de l'école, pour des actions répondant à un double objectif : augmenter l'offre de soutien collectif à la scolarité et offrir un soutien scolaire ciblé et adapté aux jeunes en situation précaire, plus exposés au risque de décrochage scolaire = 1.500.000 € pour le DASC 2022-2024 ;

⁶ Pour plus de détails sur les missions du Service École de perspective.brussels en matière d'accrochage scolaire : <https://accrochagescolaire.brussels/acteurs/role-de-la-region-bruxelloise>

- le Plan d'accrochage scolaire communal (PASC) : subsides aux 19 services communaux de prévention pour la mise en œuvre de leur plan local (missions de coordination, service de 1ère ligne, coopération au contrôle de l'obligation scolaire, suivi individuel et actions collectives) = 17 millions € pour le PASC 2022-2024.

Le Gouvernement a, par ailleurs, dégagé un budget exceptionnel de 1,8 millions € dans le cadre de son Plan de relance et de redéploiement pour faire face à la crise sanitaire (renforcement du DAS et du PASC) et, outre ces dispositifs, des actions ponctuelles et projets pilotes sont soutenus, notamment pour des jeunes de 15 à 21 ans en décrochage scolaire avéré (670.000 € pour 2021-2023).

Enfin, le Gouvernement bruxellois a également donné pour mission au Service Ecole la mise en réseau des acteurs et de développer un centre d'expertise sur le décrochage scolaire, dont l'objectif est de regrouper en un seul point les connaissances et les informations utiles en matière de décrochage scolaire en RBC.

Commission communautaire flamande

Action : KANS Centraal Meldpunt Schooluitval Brussel (point de signalisation central du décrochage scolaire Bruxelles) : accompagnement individuel et collectif sur mesure (notamment par Abrusco)

KANS est né d'un besoin croissant sur le terrain d'un point de contact pour les parcours des élèves présentant un risque de décrochage scolaire. La politique a répondu à ce besoin. La VGC et Triptiek (trois PMS bruxellois) ont uni leurs forces et ont lancé KANS. KANS offre d'une part des informations sur les parcours existants pour les jeunes qui risquent de décrocher de l'école. KANS est d'autre part responsable de la direction de ces parcours. KANS recherche, en collaboration avec les élèves, les parents, les écoles et les conseillers professionnels, le soutien le plus approprié pour les élèves afin d'éviter qu'ils n'abandonnent l'école.

Action : Initiatives relatives au choix des études et à la connexion au marché du travail

Dans son plan stratégique pluriannuel 2021-2025, la VGC s'engage à réduire le taux de décrochage scolaire et le taux d'abandon non qualifié en développant et en soutenant une offre d'accompagnement appropriée, tant au sein qu'en dehors de l'école. Une attention particulière est accordée aux choix d'études et à la liaison avec le marché du travail.

Action : Taalkot

La VGC veut travailler sur des objectifs linguistiques pour les jeunes présentant un risque de décrochage scolaire. Abrusco organise le Taalkot spécialement pour les jeunes des centres Leren en Werken ou du secteur de l'apprentissage. Au Taalkot, les jeunes peuvent acquérir des connaissances de base en néerlandais d'une manière amusante et attrayante. Ils viennent à des heures et des jours convenus dans le cadre de leur programme Leren en Werken.

Communauté germanophone

Action : Diverses initiatives visant à prévenir le décrochage scolaire précoce

La Communauté germanophone prend diverses initiatives visant à prévenir le décrochage scolaire précoce. Ainsi, l'enseignement obligatoire a déjà été réduit à 5 ans jusqu'à l'âge de 18 ans, quel que soit le contact socio-économique dont l'enfant est issu. L'accès à l'école est également facilité, par exemple, il est gratuit pendant la scolarité obligatoire, (la famille de) l'enfant a le droit de choisir l'école

et il existe une possibilité d'enseignement à domicile. Les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux sont intégrés dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit plus particulièrement des initiatives suivantes :

- Schulpflicht
- SKEI (für unter 12jährige)
- Time out (für über 12jährige), Teilzeitunterricht, differenzierte Stufe zur Erlangung des GAZ
- Inklusion, Förder-pädagogen und Integrationslehrer
- Fach- und Unterstützungspersonal
- Kaleido
- Förderung der mentalen Gesundheit in den Schulen

c. Réintégrer les enfants qui risquent d'abandonner l'école ou la formation de manière précoce, ou qui l'ont déjà fait, grâce, par exemple, à un accompagnement personnalisé et à une coopération plus étroite avec les familles

Flandre

Action : Initiatives visant la lutte contre le décrochage scolaire

Comme annoncé dans l'accord gouvernemental flamand 2019-2024 et la note politique Enseignement 2019-2024, le gouvernement flamand et le ministre de l'Enseignement s'engagent à prendre des mesures au cours de cette période politique pour réduire le décrochage scolaire et mener une politique active contre toutes les formes d'absentéisme scolaire.

Le plan d'action actuel « Samen tegen Schooluitval » (2016) compte 52 actions concrètes. Bien que des progrès aient déjà été accomplis, les défis à relever restent importants. Afin de continuer à répondre aux évolutions récentes de la politique, de la société et du terrain, un nouveau plan d'action est en cours d'élaboration.

La lutte efficace contre le décrochage scolaire précoce nécessite une coopération entre les domaines politiques de l'éducation, du travail et de l'aide sociale (à la jeunesse). Comme dans le plan d'action actuel, ces domaines politiques seront impliqués en tant que partenaires importants afin de maintenir cette coopération à l'avenir, dans la mesure du possible. En outre, la traduction régionale et locale reste d'une grande importance afin de répondre de manière optimale aux besoins des élèves, des parents et des écoles. L'évaluation du fonctionnement et du rôle de coordination des Netwerken Samen tegen Schooluitval est donc centrale. Le déploiement du plan d'action est prévu pour l'année scolaire 2022-2023. Les actions nécessaires seront incluses dans la mesure du possible.

Action : Parcours de transition FSE

Pour les élèves du deuxième et du troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel qui sont identifiés par l'école comme étant susceptibles d'abandonner prématurément l'école, la Flandre propose des parcours de transition. Les parcours sont destinés aux jeunes qui en ont assez de l'école et qui peuvent avoir du mal à s'engager dans une carrière durable.

Le projet s'étend du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022 et est financé par des fonds européens du FSE. Avec ce projet, le département de l'éducation et de la formation (Onderwijs en Vorming) souhaite :

- Encourager les jeunes à terminer avec succès leurs études en leur offrant des perspectives sur le marché du travail ou la poursuite de leurs études.
- Faire en sorte que les jeunes puissent s'engager dans une carrière durable après avoir quitté l'enseignement secondaire.

Les parcours de transition se composent de cinq étapes qui sont suivies par l'école, le PMS et l'organisation experte :

1. Identification des élèves susceptibles de décrocher à l'école.
2. Discussion perspective avec le jeune sur cette identification.
3. Définition du parcours.
4. Accompagnement du parcours.
5. Suivi.

Le projet est proposé à 1 000 jeunes. Le résultat attendu du projet est que 15 % des jeunes soient dans l'enseignement, en formation ou aient un emploi après le parcours de transition et que 15 % des jeunes obtiennent leur qualification éducative (de préférence via l'enseignement secondaire, mais si nécessaire par une voie d'apprentissage de seconde chance).

Bruxelles

Commission communautaire française

La lutte contre le décrochage scolaire est également une priorité importante. Dans les écoles de la Commission communautaire française, divers projets et mesures sont mis en œuvre tout au long de l'année pour soutenir les élèves. En réponse à la crise sanitaire et à son impact négatif sur les étudiants, la COCOF a organisé des ateliers " rentrée des classes " à l'été 2020 à l'Institut Charles Gheude dans le quartier des Marolles et au campus du Ceria ; cette initiative s'est poursuivie en 2021. Par ailleurs, pour l'année scolaire 2020-2021, la COCOF a recruté 4 équivalents temps plein, un par établissement, afin de renforcer les équipes chargées des projets de réintégration scolaire et du suivi des élèves en difficulté au sein des établissements.

Commission communautaire flamande

Action : 5 jardins d'essai Time-in

La VGC subventionne cinq écoles d'enseignement professionnel néerlandophone à Bruxelles pendant trois années scolaires. Dans ce cadre, la VGC se concentre sur l'accompagnement et le soutien des jeunes vulnérables à l'école. Le projet de soutien vise à renforcer le comportement positif des jeunes à l'école, à promouvoir un climat scolaire positif et à réduire le taux de décrochage scolaire.

Action : Accompagnement des étudiants de l'éducation de deuxième chance CVO Bruxelles (il s'agit souvent de jeunes qui ont abandonné l'enseignement régulier de manière précoce)

Les étudiants du CVO Bruxelles sont de plus en plus jeunes. Par conséquent, le CVO Bruxelles est confronté aux mêmes problèmes (notamment éducatifs) que ceux qui ont conduit les jeunes concernés à abandonner l'enseignement secondaire. Afin d'éviter que ces étudiants n'abandonnent eux aussi l'enseignement de deuxième chance et se retrouvent donc sans qualification, un encadrement intensif des étudiants est prévu. Cet accompagnement vise le processus d'apprentissage général de l'élève, le suivi des absences, l'aide et les conseils psychosociaux, etc. Les abandons et les transitions font aussi l'objet d'un suivi.

Action : Équipe de soutien Kasterlinden

Le Kasterlinden Support Team est le plus grand réseau de soutien de l'enseignement officiel à Bruxelles, dont le VGC est l'autorité organisatrice. Ils offrent un soutien aux élèves et à leurs enseignants de l'enseignement ordinaire qui ont des besoins éducatifs spécifiques. En adaptant l'orientation aux groupes cibles, l'éducation inclusive est réalisée et les chances d'un parcours scolaire positif sont augmentées.

Action : Extension de la capacité type 3 BuBaO Kasterlinden

Le VGC a l'ambition d'accroître la capacité de l'enseignement primaire de type 3 dans son école de Kasterlinden. BuBaO Kasterlinden est le seul prestataire de l'enseignement néerlandophone de type 3 à Bruxelles, une offre destinée aux élèves présentant un trouble du comportement et des émotions. Combiné à un contexte familial difficile, ce groupe d'élèves court un risque élevé de décrochage scolaire s'il ne bénéficie pas d'une éducation et d'une orientation personnalisées. Le VGC souhaite étendre les 12 places actuelles à 50 places d'ici 2025.

Action : Mise en place d'un accueil de jour alternatif en milieu scolaire pour les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques en matière de soins.

Le VGC a également l'ambition de mettre en place une garderie scolaire pour les élèves ayant des besoins spécifiques et complexes en matière de soins, et plus particulièrement des problèmes comportementaux et émotionnels qui les empêchent d'aller à l'école à plein temps. L'accueil de jour comprend plusieurs fonctions, telles que le conseil individuel et collectif, la thérapie et le time-out. Cela permet aux élèves de recevoir les soins nécessaires pour être en mesure d'apprendre à nouveau par la suite. Ces structures d'accueil de jour seront mises en place en même temps que l'extension de la capacité de type 3 de BuBaO.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Projet relatif à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Les réformes issues du Pacte pour un Enseignement d'excellence prévoient le déploiement de plusieurs mesures pour lutter contre ce phénomène, dans le cadre d'un chantier spécifique. Il s'agit de mieux cerner le phénomène et ses causes, notamment en construisant des indicateurs et en améliorant la définition de l'absentéisme ou le décrochage. Ce chantier, en plein travail, verra naître un plan de lutte contre le décrochage scolaire dans une approche holistique et multidimensionnelle, construite autour de 3 axes : prévention-intervention-compensation. Son cadre de travail est celui de l'Avis n°3 qui en définit les objectifs qui porteront à la fois sur la prévention du décrochage et sur le retour à l'école des jeunes ayant décroché. Les principes relatifs à la coordination qui y seront traités concernent les acteurs scolaires et les acteurs externes au système scolaire comme ceux de l'aide à la jeunesse. Il s'agira de distinguer, dans un cadre légal, les services de première, deuxième et troisième ligne et de préciser les rôles et missions, la temporalité des interventions des uns et des autres, ainsi que les conditions et procédures dans lesquelles s'effectue le relais d'un intervenant ou service à un autre à travers un dispositif défini.

Action : Développement d'une orientation scolaire positive.

Le Pacte pour un enseignement d'Excellence prône une approche systémique de l'orientation. La réforme de l'orientation se concrétise au sein du chantier 4 « Orientation positive » mais également à travers les chantiers du Tronc commun, des CPMS, du Spécialisé, de la Formation et du Pilotage. Parmi les projets en cours, on peut citer :

- le développement du Portail de l'orientation dont la mise en ligne est prévue pour novembre 2022. L'objectif du Portail est de permettre à la FWB de disposer d'une source d'informations coordonnées, mises à jour et articulées aux réalités du marché de l'emploi, regroupant un corpus d'informations de grande qualité, accessible à tous, sur l'ensemble des filières d'enseignement de qualification et de transition, de formations professionnelles, d'études supérieures et sur les métiers. Le portail permettra en outre de fournir aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives une plateforme fiable et interactive leur permettant d'avoir une vue complète de l'offre et de disposer d'un accès équitable à l'information sur les structures, les options, les études, les formations et les métiers. Le Portail offrira également des fonctionnalités permettant à l'élève de mieux se connaître afin de pouvoir faire un choix d'orientation éclairé et positif ;
- le « Carnet de bord » qui vise à l'élève, au travers du parcours scolaire, à une démarche qui s'appuie sur le triptyque « s'informer »- « prendre du recul » et « élaborer un projet » et qu'il pourra appliquer tout au long de sa vie dans l'optique de maintenir une tension motivationnelle lui permettant de se développer professionnellement, d'exercer sa curiosité sur de nouveaux horizons et l'inciter à entreprendre ;
- un cadastre des dispositifs d'accompagnement à l'orientation est en phase de développement également. Ce cadastre a pour objectif d'informer les acteurs de l'éducation et de l'orientation sur les outils, les activités, les services disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de développer une orientation positive des jeunes en obligation scolaire, tout au long de leur parcours scolaire.

Pour accompagner adéquatement les élèves, tous les acteurs scolaires devront s'approprier l'approche de l'orientation comme un processus en développement tout au long de la vie. Les enseignants y joueront un rôle central et pourront s'appuyer sur ces outils. Les CPMS seront leurs partenaires et s'associeront aux équipes éducatives et aux partenaires locaux.

Communauté germanophone

Action : Diverses initiatives visant à prévenir le décrochage scolaire précoce

Ces initiatives étaient déjà incluses au point 1.C.

d. Fournir un soutien pédagogique aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage afin de compenser leur retard linguistique, cognitif et éducatif

Flandre

Action : Dépistage linguistique et parcours d'intégration linguistique

Maintenant que l'âge de la scolarité obligatoire a été abaissé à cinq ans, tous les enfants doivent aller en troisième maternelle. C'est l'occasion d'utiliser le dépistage pour détecter et remédier à temps au retard linguistique chez tous les enfants. L'objectif est que les enfants d'âge préscolaire puissent rattraper leurs éventuels retards linguistiques pendant le reste de l'année scolaire. Les enfants qui commencent l'école primaire avec un retard linguistique accusent en effet souvent un retard dans d'autres domaines.

Le test KOALA devrait avoir lieu entre le 10 octobre et le 30 novembre. Les écoles peuvent choisir le moment et, par exemple, elles peuvent aussi choisir de faire passer les tests aux plus âgés des enfants d'âge préscolaire à la mi-octobre et aux plus jeunes seulement à la fin novembre. Les dates ont été choisies pour que les enfants aient le temps de rattraper leur retard après les vacances d'été, mais aussi pour qu'il y ait suffisamment de temps dans l'année scolaire pour remettre à niveau les élèves présentant un retard linguistique.

Si le retard à la fin de la maternelle est encore trop important, le conseil de classe peut conseiller de reporter le passage à l'école primaire. Si les parents ne suivent pas ce conseil, un parcours d'intégration linguistique sera imposé à l'enfant dès la première année. En principe, il s'agit d'une classe d'immersion linguistique, ou d'une alternative à part entière.

Pour les parcours d'intégration linguistique à la suite du dépistage linguistique, les écoles de l'enseignement fondamental ordinaire reçoivent 12 millions d'euros au cours de l'année scolaire 2021-2022, sous forme de points de prise en charge. La répartition de ces ressources est basée sur le nombre d'enfants d'âge préscolaire de 4 ans dont la langue parlée à la maison n'est pas le néerlandais).

Action : Soutien scolaire - tutorat d'étudiants/travail en binôme

En subventionnant le projet Leerbuddy Vlaanderen de la Flandre, d'une part, et les activités de tutorat d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur (locaux), d'autre part, l'Enseignement investit dans l'accompagnement individuel et la remédiation des élèves vulnérables.

- Leerbuddy Vlaanderen reçoit 25.200 euros pour la période du 1/10/2021 au 31/12/21. Pour toute l'année scolaire, deux enseignants détachés ETP.
- Appel annuel aux subventions pour le tutorat des étudiants : 230 000 euros (année scolaire 2021-2022)

Action : Cours d'été

La Flandre veut éliminer le retard d'apprentissage principalement dans les écoles et pendant les heures de cours. En outre, il est toutefois judicieux, surtout pour les élèves vulnérables, de créer un temps d'apprentissage supplémentaire et de limiter la perte d'apprentissage causée par l'effet estival. La Flandre ancre donc structurellement les écoles d'été, qui ont été organisées pour la première fois en 2020. La force des écoles d'été réside dans une offre variée et ciblée, qui est liée aux objectifs éducatifs et au parcours éducatif individuel des étudiants participants.

Wallonie

Action : Agir dans le cadre du Plan de Cohésion sociale

Le Plan de Cohésion sociale, subventionné par la Wallonie à hauteur de 26 millions d'euros environ par an, poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. Il est mis en œuvre par 204 pouvoirs locaux (176 communes et 28 CPAS) et répond aux besoins identifiés en matière d'accès aux droits. Il permet ainsi notamment d'accroître le soutien scolaire via la création ou le renforcement d'écoles de devoirs au niveau local.

Bruxelles

Commission communautaire française

Action : Soutien et accompagnement à la solidarité

À Bruxelles, 129 opérateurs de soutien et d'accompagnement à la scolarité soutiennent le développement des enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 12 à 24 ans et les aident dans leur scolarité.

Il s'agit d'une aide aux devoirs, d'activités socio-culturelles et créatives destinées prioritairement aux enfants en précarité et en proie au décrochage scolaire à raison de minimum 10 heures par semaine, à des groupes de minimum 10 enfants. L'autonomie et développement personnel sont deux objectifs centraux de ces actions. Des sorties éducatives sont proposées, deux semaines de stages (ou camp), ainsi que des ateliers de soutien à parentalité. Des liens avec les écoles sont sollicités afin de les inclure comme partenaires.

Ce soutien est financé par un décret qui fixe les objectifs et les exigences des opérateurs actifs dans cette priorité. En 2021, 2.256.098,12 euros sont octroyés pour les opérateurs de soutien et d'accompagnement à la scolarité.

Commission communautaire flamande

Action : Talen-t-boost et cours d'été

En collaboration avec le Centre d'enseignement bruxellois (Onderwijscentrum Brussel, OCB) Talen-t-boos, la VGC organise une offre de vacances pour les nouveaux arrivants allophones et les enfants dont la langue maternelle est différente et qui ont des difficultés à apprendre le néerlandais. Les enfants âgés de six à douze ans apprennent le néerlandais par le jeu lors d'un atelier linguistique.

Outre le Talen-t-Boost pour les nouveaux arrivants allophones, la Commission communautaire flamande organise également des écoles d'été ouvertes depuis 2021. Les enseignants, les élèves et les parents ont travaillé dur pendant la crise du coronavirus pour offrir à tous les élèves un enseignement à distance de haute qualité. Cependant, on s'inquiète des retards d'apprentissage chez les élèves les plus vulnérables. Grâce aux écoles d'été, la VGC offre aux élèves la possibilité de se rattraper, d'augmenter leurs chances de réussite et de se découvrir des talents insoupçonnés.

Les écoles d'été de la VGC sont destinées aux élèves qui ont vraiment besoin de cette offre supplémentaire : les élèves bruxellois présentant des retards d'apprentissage qui ne peuvent être corrigés pendant les heures de classe et pour lesquels un accompagnement intensif de deux semaines peut donner des résultats.

Action : De Poolster

De Poolster est un centre de revalidation ambulatoire. Il s'adresse aux enfants qui suivent ou suivront un enseignement en néerlandais. Le centre examine et traite les enfants présentant divers troubles de l'apprentissage et du développement. Les enfants et les adultes souffrant d'une perte d'audition peuvent également venir au centre pour un examen et une thérapie.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Projet de révision du dispositif des Daspa

Le dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants et assimilés (DASPA), existant depuis 2012, vise une immersion progressive des élèves primo-arrivants dans la vie scolaire. Il prévoit des moyens d'encadrement supplémentaires pour les écoles accueillant ce public particulier, notamment pour l'enseignement de la langue d'apprentissage. Son renforcement en 2019, par l'ajout du dispositif FLA, consécutivement à la crise migratoire qui a précédé, sera analysé en vue, notamment, de mieux tenir compte de la situation des élèves non alphabétisés. L'accueil des enfants issus de la migration dans l'extrascolaire devra également faire l'objet de démarches proactives visant un accueil effectif, bien au-delà de la déclaration d'accès à tous.

Communauté germanophone

Action : Hausaufgabenhilfen

La Communauté germanophone propose également une aide aux devoirs.

- e. Adapter, à l'aide de méthodes d'enseignement et d'apprentissage inclusives, l'offre et le matériel pédagogique des établissements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des établissements d'enseignement pour répondre de la manière la plus appropriée aux besoins spécifiques des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux et des enfants handicapés, en mettant à disposition des enseignants qualifiés et d'autres professionnels tels que des psychologues, des logopèdes, des kinésithérapeutes, des travailleurs sociaux ou des assistants pédagogiques
-

Flandre

Il ne s'agit pas d'une compétence en termes de matériel/méthodes d'apprentissage, car cela relève de l'autonomie de l'école ; la politique du personnel (par exemple, la formation continue) est également principalement du ressort de l'administration scolaire. Toutefois, les autorités flamandes ont pris/prennent des initiatives pour soutenir les enseignants qualifiés et d'autres professionnels de l'éducation. Dans le modèle de soutien actuel, du personnel de soutien est déployé et peut s'engager dans la professionnalisation dans le cadre de ses attributions ; un projet temporaire sur la professionnalisation du personnel de soutien a également été lancé le 1/9/2021 (jusqu'à la fin 2022).

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Opération inclusive des terrains de jeux VGC

À la demande des parents, les aires de jeux VGC peuvent assurer un encadrement spécialisé et personnalisé pour les enfants en situation de handicap.

Communauté germanophone

Actie : s. weiter oben (Reform Förderpädagogik) + inklusive Schulen oder inklusive Klassen. Kinderbetreuung; Inklusion findet in der Kinderbetreuung statt.

Actie : Soutien pédagogique spécial dans les établissements scolaires spécialisés

Le soutien pédagogique spécial a pour objectif de soutenir les élèves atteints d'une déficience, présentant des difficultés d'apprentissage, dans le cadre de e leurs possibilités individuelles, de vivre, d'apprendre et d'agir de manière indépendante et ensemble. Cette mesure soutient et encourage ces élèves dans l'acquisition de compétences scolaires et sociales et leur offre une aide et une orientation dans l'adoption de valeurs, d'attitudes et de comportements et d'aptitudes.

Dans le cas d'un besoin éducatif spécial identifié, l'élève reçoit un soutien éducatif spécial qualifié et adapté, qui est fourni soit dans un établissement spécialisé, soit dans un établissement ordinaire sous la forme d'un projet d'intégration.

- f. [Prendre des mesures pour soutenir l'éducation inclusive et prévenir la ségrégation dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance et dans l'enseignement, notamment en accordant la priorité ou, si nécessaire, un accès précoce aux enfants qui en ont besoin](#)
-

Flandre

Il existe un cadre décretaal permettant aux élèves, sur la base d'un cursus adapté individuellement, de progresser dans leurs études dans le cadre des écoles de l'enseignement ordinaire, où un soutien est apporté de la même manière que dans l'enseignement spécial (pour les déficiences mentales, physiques, visuelles et auditives et pour les troubles du développement de la parole et du langage). Pour les autres types (de base, comportement et TSA), un encadrement égal aux élèves présentant un IAC est prévu (décret sur le soutien à l'apprentissage). Cependant, la division des classes relève de l'autonomie de l'école.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Pas de compétence en matière d'enseignement mais Outils régionaux et collaborations actuelles :

Annuellement, l'Observatoire de la santé et du social Bruxelles publie le « Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté », avec un chapitre dédié à l'enseignement et la formation.

Combattre la pauvreté et la déprivation des enfants est un défi à relever pour garantir un accès à toutes et tous à l'enseignement. Le Gouvernement bruxellois soutient les initiatives des communautés et des associations locales, notamment via :

- l'offre d'écoles de devoirs et d'activités culturelles et sportives en dehors du temps scolaire ;

- la mise à disposition d'équipement numérique aux élèves ;
- le programme « Fruits, légumes et lait à l'école » (appel à projets annuel) ;
- ...

Les moyens des divers dispositifs régionaux (développement territorial, lutte contre le décrochage scolaire, transition numérique, cohésion sociale,...) ciblent les écoles accueillant les élèves en difficulté (indice socioéconomique faible), souvent issus des quartiers les plus défavorisés. Cette concentration des moyens participe de facto à la lutte contre la pauvreté.

Commission communautaire flamande

Action : Stimuler l'inclusion dans les services d'accueil d'enfants

Le CGC travaille avec le Centre pour accueil inclusive des enfants Elmer et lui apporte son soutien afin d'inciter les organisations d'accueil préscolaire et extrascolaire à accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques. Grâce à la formation des organisations, à la coopération au sein de réseaux et à l'orientation des familles, nous veillons à ce que davantage d'enfants soient inclus dans l'offre de soins réguliers.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Renforcer l'accessibilité de l'offre jeunesse – handicap

L'action vise à renforcer l'accès à l'éducation, aux loisirs, aux activités récréatives et à la vie culturelle et artistique pour les enfants porteurs de handicap via un soutien à l'aménagement matériel des locaux d'accueils. Elle concerne tous les enfants de 12 à 18 ans porteurs de handicap et s'inscrit dans le plan Droits de l'Enfant 2020-2024.

Toutes les structures d'accueil (Maison de Jeunes, local de mouvements de jeunesse,...) doivent disposer d'aménagements facilitant l'accès aux enfants en situation de handicaps.

Action : Développement d'une école plus inclusive

L'un des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit des initiatives fortes en vue de mieux répondre aux besoins des élèves en situation de handicap et de développer une école plus inclusive.

Le passage vers l'enseignement spécialisé ne peut en effet s'envisager que lorsque les aménagements raisonnables mis en place dans l'enseignement ordinaire s'avèrent insuffisants. Ce principe a été traduit décrétalement en 2017, et garantit le droit à ces aménagements pour les élèves à besoins spécifiques. Pour soutenir l'enseignement ordinaire dans cette évolution importante, des collaborations renforcées entre l'enseignement obligatoire et spécialisé sont nécessaires. Afin de répondre, notamment, à cet objectif, 48 pôles territoriaux seront en place à la rentrée scolaire 2022-2023. Ces structures, composées d'équipes pluridisciplinaires, aideront les équipes éducatives de l'enseignement ordinaire à mettre en place ces aménagements raisonnables, via des outils et des formations adaptées, et à intégrer ces aspects dans leurs plans de pilotage le cas échéant. Elles permettront de mutualiser la gestion des moyens et de bénéficier d'une coordination pour ces tâches. Le système de l'intégration permanente totale reste possible pour les élèves dont le parcours dans l'enseignement spécialisé est une réalité. Par ailleurs, 26 classes et implantations à visée inclusive implantées au sein d'écoles de l'enseignement ordinaire existent actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles accueillent des élèves relevant de l'enseignement spécialisé de type 2 (retard mental modéré ou sévère), porteurs ou non d'autisme, ou de type 3 (troubles du comportement) porteurs d'autisme. Une dizaine de projets nouveaux devraient voir le jour l'année scolaire prochaine.

Action : Mise en place de mesures accroissant effectivement l'accessibilité des milieux d'accueil, en ce compris l'inclusion des enfants en situation de handicap (ONE)

Comme mentionné dans le point 8.1/a, le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025 prévoit une stratégie multidimensionnelle pour accroître l'accessibilité primaire et secondaire des milieux d'accueil de la petite enfance, en ce compris l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Action : Encouragement à une optimisation de l'occupation des places d'accueil existantes au profit des publics vulnérables et veille à la promotion des pratiques d'accessibilité (ONE)

Cette action fait aussi partie de la stratégie multidimensionnelle développée au point 8a. Cette mesure fait également référence à la stratégie du contrat de gestion de l'ONE et à la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance.

Action : Elargissement de l'offre de formation continue sur les thèmes liés à la participation, au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant ainsi qu'à l'inclusion d'enfants en situation de handicap, de personnes qui ont des problèmes de santé mentale, ...

Cette action fait aussi partie de la stratégie multidimensionnelle développée au point 8a. Les enjeux sociaux appellent des réponses d'ampleur et des avancées substantielles à court terme. Accroître l'accessibilité effective des publics vulnérables nécessite une mobilisation de tous les acteurs dans une transformation des pratiques. En ce sens, l'offre de formation continue sera élargie sur le plan des thèmes et des méthodes, de façon à accompagner au mieux les milieux d'accueil dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Action : Organisation d'échange systématique avec des représentants d'associations de parents ou d'experts du vécu lorsqu'il s'agira de prendre en compte la parole notamment des personnes migrantes et des personnes en situation de handicap.

[g. Offrir au moins un repas sain chaque jour d'école](#)

Wallonie

Action : Des collations saines gratuites

Le Plan wallon de sortie de la pauvreté, adopté par le Gouvernement wallon le 25 novembre 2021, réunit un ensemble des mesures proposées par les différents Ministres wallons sous la coordination du Ministre-Président, pour éliminer progressivement la pauvreté et les inégalités. Il vise à offrir à chaque Wallonne et chaque Wallon les moyens progressifs pour sortir de la pauvreté, via l'accès à un confort de base et à un emploi. Pour ce faire, le Gouvernement mobilise un montant de 482 millions € jusqu'en 2024, qui viennent s'ajouter aux 61 millions déjà mobilisés jusqu'à maintenant. Ce plan prévoit notamment la mesure spécifique suivante concernant les enfants : l'octroi de collations saines gratuites dans les écoles maternelles et primaires à indice socioéconomique faible. La mesure vise à organiser la fabrication et la distribution de collations préparées à base de fruits et légumes frais (soupe, smoothies...) gratuites à l'attention des enfants. Il s'agit de lutter contre l'absence de diversité dans l'alimentation des enfants les plus pauvres et, ce faisant, de lutter contre l'obésité infantile et les problèmes médicaux qui en

découlent. Depuis avril 2021, des collations saines, gratuites et fabriquées avec des produits locaux sont distribuées dans 23 écoles wallonnes. L'objectif est de distribuer 400.000 collations sur 2 ans. A l'issue de cette phase-pilote, une évaluation sera menée afin d'identifier les possibilités de généralisation de cette initiative.

Action : Dans le cadre de Progecole

Il s'agit d'actions de promotion des bienfaits d'une alimentation saine pour les enfants qui permet de les encourager à consommer davantage de fruits, de légumes et de produits laitiers et mise à disposition gratuite d'outils pédagogiques pour soutenir la mise en place de mesures éducatives d'accompagnement. En alliant les distributions de produits à la mise en place d'activités éducatives, ce Programme permet de faire découvrir aux plus jeunes les produits locaux et de les reconnecter avec l'agriculture, comme source de ces productions. Financé au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne complété d'une aide de la Région wallonne, ce Programme vise à fournir et distribuer gratuitement aux élèves des écoles participantes au minimum 20 fois par année scolaire, des fruits, des légumes et/ou du lait, et des produits laitiers. Les inscriptions se font sur une base volontaire.

Action : A titre de projet pilote, des collations gratuites équilibrées et durables sont distribuées aux enfants des écoles à encadrement pédagogique différencié.

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Subvention "Frais scolaires pour les familles vulnérables".

Avec la subvention « Frais scolaires pour familles vulnérables », la VGC intervient, par l'octroi de subventions, dans les frais scolaires des élèves des écoles maternelles, primaires ou secondaires néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale issus de familles vulnérables qui ont des difficultés à payer les factures scolaires.

Grâce à cette subvention, les écoles néerlandophones de Bruxelles peuvent payer, entre autres, des repas ou des collations pour les enfants issus de familles vulnérables.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Organisations d'appels à projet à destination des écoles maternelles afin d'assurer un repas gratuit et de qualité à tous les enfants. Il existe des critères d'accès pour ces appels à projet et les porteurs de projet doivent signer une Charte reprenant un socle minimal de principes de base à respecter et à mettre en œuvre et cela concerne notamment des critères de durabilité.

Action : Révision du le cahier des charges de références pour améliorer les repas de collectivités des enfants de trois à dix-huit ans (ONE).

L'ONE tente de rendre plus durables les repas distribués gratuitement dans l'enseignement fondamental.

Communauté germanophone

Action : Organisation des repas scolaires

« Service en Logistiek » (DGSL en abrégé), un service à gestion séparée, organise les repas scolaires depuis 2013 (DG Mensa).

Ce service, qui est subventionné par la Communauté germanophone, adapte entre autres l'offre de nourriture proposée à l'âge des enfants. Il tient compte de l'offre de nourriture pour les enfants handicapés ou souffrant de pathologies médicales et accorde, entre autres, une grande importance au choix des aliments, en privilégiant les produits locaux/régionaux ou issus de l'agriculture biologique.

h. Fournir du matériel pédagogique, y compris les outils pédagogiques numériques, les livres, les uniformes ou tout autre vêtement requis

Wallonie

Action : Depuis 2021, près de 1200 ordinateurs fixes de l'administration publique wallonne sont cédés aux établissements scolaires via l'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bruxelles

Commission communautaire française

Afin de proposer un enseignement de qualité tendant vers la gratuité, la Commission communautaire française distribue gratuitement, depuis la rentrée scolaire 2018-2019 un pack scolaire reprenant les fournitures de base auprès des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, un pas supplémentaire est effectué grâce à la prise en charge des frais de photocopies pour les élèves de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, d'autres mesures visant en priorité les publics les plus fragilisés sur le plan financier sont mises en place, afin de rendre accessibles à toutes les études organisées au sein de la COCOF, telles que la mise à disposition depuis la rentrée 2021 de protections hygiéniques gratuites à l'ensemble des élèves et étudiantes des écoles de la COCOF. Un budget de 120.000€ a, par ailleurs, été dégagé pour la création d'une structure unique de type « Service social » à destination des élèves et étudiants des établissements de la COCOF.

Commission communautaire flamande

Action : Subvention « Frais scolaires pour les familles vulnérables »

Avec la subvention « Frais scolaires pour les familles vulnérables », la VGC intervient, par l'octroi de subventions, dans les frais scolaires des élèves des écoles maternelles, primaires ou secondaires néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale issus de familles vulnérables qui ont des difficultés à payer les factures scolaires.

Grâce à cette subvention, les écoles néerlandophones de Bruxelles peuvent, entre autres, contribuer aux coûts des livres, du matériel scolaire et des tenues des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité financière.

Communauté germanophone

Action : Ordinateurs portables pour les écoliers et les structures de garde d'enfants (IT-Konzept UW)

La crise sanitaire a mis en évidence le besoin d'ordinateurs portables pour les familles nécessiteuses. IT-Konzept UW équipe tous les élèves de l'enseignement secondaire d'un ordinateur portable. En 2020, 500 appareils de seconde main et 650 appareils neufs ont déjà été mis à la disposition des élèves du secondaire.

La Communauté germanophone s'engage également dans la numérisation progressive des systèmes scolaires en mettant en place des infrastructures informatiques dans les écoles et en fournissant aux enseignants et aux élèves les équipements techniques nécessaires. L'une de ces mesures consiste à ce que IT-Konzept UW fournisse une connexion Internet rapide à toutes les écoles. Toujours dans le secteur de l'accueil des enfants en Communauté germanophone, en 2021, toutes les structures d'accueil privées ont été équipées d'un ordinateur portable afin de participer à des formations continues organisées numériquement et d'augmenter ainsi la qualité de l'accueil des enfants.

Dans le cadre du plan de relance belge, 5,5 millions d'euros iront à la Communauté germanophone pour l'inclusion numérique de l'enseignement.

- i. [Fournir la connectivité à haut débit, les services numériques et les équipements appropriés nécessaires à l'enseignement à distance afin de garantir l'accès au contenu éducatif en ligne](#)
-

Fédéral

En 2020 et 2021, pendant la crise du coronavirus, un état des lieux a été réalisé par rapport à l'accès à internet et aux supports informatiques pour les enfants et jeunes scolarisés qui résident dans les centres d'accueil de Fedasil. Des ordinateurs portables ont été prêtés ou donnés aux jeunes le nécessitant et la connexion internet dans les centres d'accueil a été améliorée.

Wallonie

Action : Stratégie Digital Wallonia +

Afin de poursuivre le développement d'espaces publics numériques (EPN) pour permettre l'accès collectif aux technologies numériques, comme un accès à internet, une stratégie appelée Digital Wallonia + est mise en œuvre. Chaque année, la Wallonie lance un appel à projets destiné aux écoles qui est ouvert à tous les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale implantés en Wallonie. Cette dernière met en place avec l'accompagnement de conseillers du SPW et d'un expert pédagogique une méthode d'accompagnement et un processus qui se veut inclusif.

Ainsi, Digital Wallonia a permis de renforcer le rôle joué par les EPN dans le cadre de l'inclusion numérique des citoyens de trois manières complémentaires : en consolidant l'accompagnement et l'animation du dispositif EPN, en organisant et finançant deux appels à projets à l'égard des EPN existants et en finançant l'équipement informatique de nouvelles structures. On compte désormais 176 EPN labellisés actifs répartis dans 132 communes de Wallonie au service des citoyen(ne)s.

Bruxelles

Commission communautaire française

Dans une optique d'égal accès à toutes et tous à l'enseignement et au-delà de la mise à disposition de matériel informatique neuf et reconditionné à destination des élèves et étudiants les plus fragilisés, la COCOF a élaboré une stratégie de déploiement numérique pour l'ensemble de ses écoles. Au total, ce sont d'ores et déjà plus de 750 ordinateurs portables neufs ou reconditionnés qui ont été acquis depuis 2020. Ces investissements seront poursuivis et diversifiés en 2022 (ordinateurs portables, tablettes, Tableaux blancs interactifs, mise en place des plateformes numériques...). L'enjeu se situe également au niveau de la formation à l'utilisation du numérique, tant pour les élèves et les étudiants et leurs familles que pour les enseignants amenés à adapter leurs pratiques pédagogiques. Nos écoles prévoient ainsi des activités de sensibilisation au numérique et les budgets nécessaires à la pérennisation de l'emploi de la techno-pédagogue engagée en 2020 pour accompagner le pouvoir organisateur dans ce processus de déploiement du numérique au sein des écoles ont été dégagés (+58.000€).

Commission communautaire flamande

Action : Distribution d'ordinateurs portables et d'abonnements Internet gratuits pour les étudiants vulnérables par le biais des écoles

Lors du premier confinement suite à l'épidémie de coronavirus et de la confrontation avec l'enseignement à distance, les écoles néerlandophones de Bruxelles ont pu faire appel au projet « 1 200 ordinateurs portables ». La VGC (en collaboration avec les autorités flamandes) a mis en place ce projet avec l'asbl Digital For Youth, dans le cadre duquel des ordinateurs portables (donnés par des entreprises, des organisations et des institutions) ont été collectés, mis en ordre et distribués aux élèves les plus vulnérables de l'enseignement secondaire et du troisième degré de l'enseignement fondamental.

Des fonds ont également été mis à disposition pour fournir des ordinateurs portables et d'autres équipements multimédias par le biais d'organisations de loisirs.

En 2020, lors du premier confinement et en 2021, l'asbl STARTPROjecten a installé du matériel et des connexions Internet chez les élèves en situation de pauvreté afin que ce groupe puisse également suivre les cours en ligne sans problème. Le projet a été subventionné par la VGC.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Installer progressivement la gratuité scolaire complète en commençant par le niveau maternel

Mise en place d'une subvention pour les fournitures scolaires. Instauration de plafonds de dépenses admissibles pour les autres niveaux d'enseignement obligatoire.

Région de Bruxelles-Capitale

Note au Gouvernement conjoint

- Soutien à la transition numérique des écoles : investissement dans l'équipement matériel et la connectivité en lien avec les stratégies numériques des Communautés ;
- Coordination des acteurs régionaux et communautaires investis dans une mission d'accompagnement technique à l'attention des écoles, dans le cadre de leur équipement numérique ;
- Collaboration de l'entité régionale au sein du CINE, l'instance communautaire chargée de coordonner les mesures en termes de numérique éducatif, pour le traitement des questions portant sur l'équipement numérique des écoles ;

Outils régionaux et collaborations actuelles :

Le projet *Fiber to the school*, débuté en 2014, a permis la connexion de la quasi-totalité des écoles secondaires bruxelloises à l'internet haut débit. Il se poursuit et a été amplifié dans le cadre du plan de relance et de redéploiement bruxellois pour faire face à la crise sanitaire. **Le plan régional de déploiement numérique 2020-2023** (montant global d'environ 6,5 millions €) mené par le CIRB et Irisnet en collaboration avec le Service Ecole s'adresse aux écoles secondaires et comporte deux axes :

- Axe 1 - Soutien à **l'équipement numérique mobile** des écoles accueillant un public fragilisé (sur base de l'indice socioéconomique), avec un support technique (helpdesk) assuré par le CIRB (2020-2021) ;
- Axe 2 - Renforcement de **la connectique interne** des écoles : réalisation *site surveys* (enquêtes sur site permettant de clarifier les besoins en fonction de la situation spécifique de chaque implantation) et installation de points d'accès (bornes wifi) au sein des 240 écoles secondaires bruxelloises (enseignement ordinaire et spécialisé) entre 2021 et 2023, en débutant par les implantations à indice socioéconomique faible (les implantations ne disposant pas de la fibre optique se verront proposer une connexion COAX, solution alternative proposée par Irisnet, équivalente en termes de puissance à la fibre optique).

Communauté germanophone

Voir ci-dessus, Konzept UW.

- j. [Accroître les compétences numériques des enfants dans le besoin et des enseignants et réaliser les investissements nécessaires pour lutter contre la fracture numérique sous toutes ses formes](#)
-

Fédéral

Action : Mise en œuvre d'actions visant à prévenir l'exclusion numérique des jeunes

Le mécanisme de reprise et de résilience fournit un soutien financier à grande échelle pour les réformes et les investissements des États membres, dans le but d'atténuer l'impact économique et social de la crise et de rendre les économies de l'UE plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions verte et numérique.

Grâce au Plan de relance européen, les autorités fédérales ont décidé de consacrer 30 millions d'euros au projet « e-inclusion for Belgium ». Le SPP IS, en collaboration avec la ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, contribue donc à cet objectif et se concentre sur les actions et les

solutions nécessaires pour prévenir l'exclusion numérique, afin que chacun puisse participer pleinement à la société. Dans ce cadre, l'attention est accordée aux projets d'inclusion numérique avec un accent sur les jeunes au sens large (16 à 26 ans).

Flandre

Action : Digisprong VV019

La Flandre veut profiter de la crise du coronavirus pour réaliser une accélération numérique durable dans l'enseignement. Pour ce faire, elle investit dans des infrastructures TIC au sein des écoles et dans des appareils TIC à usage partagé dans chaque classe maternelle et chaque classe de la première à la quatrième année de l'enseignement primaire. En outre, nous prévoyons des fonds pour la mise à disposition d'un équipement TIC personnel aux élèves des cinquième et sixième année de l'enseignement primaire et aux élèves de l'enseignement secondaire.

L'encadrement nécessaire aux écoles est également assuré, notamment par le renforcement du statut du coordinateur TIC de l'école, le développement de services numériques pour les écoles et un centre de connaissances et de conseils au service du milieu professionnel. La formation des enseignants aux TIC sera adaptée et la formation des enseignants sera également davantage axée sur les compétences numériques. Nous fournissons également aux enseignants du matériel TIC.

Digisprong comporte également diverses actions visant à fournir du matériel pédagogique numérique de qualité et à stimuler la créativité. Le développement de KlasCement en tant que plateforme unique pour le matériel pédagogique « ouvert » et la poursuite du développement de « Archief voor Onderwijs » afin d'enrichir le matériel pédagogique avec du matériel audiovisuel. En outre, une attention particulière est accordée au développement de matériel pédagogique numérique dans l'EST et l'ESP. Enfin, ils se concentrent également sur la cybersécurité.

Le 11 décembre 2020, le gouvernement flamand a approuvé la note de vision « Digisprong. Van Achterstand naar Voorsprong. ICT-plan voor een kwalitatief digitaal onderwijs in uitvoering van het relanceplan Vlaamse Veerkracht ».

Input	375.000.000 EUR
Output	Infrastructure informatique moderne dans les écoles, disponibilité de formations sur la numérisation, meilleur statut pour les coordinateurs TIC, disponibilité d'un centre de connaissances et de conseils Digisprong.
Outcome	Réaliser l'accélération numérique dans l'éducation
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population ayant des compétences numériques de base • Investissements dans l'infrastructure scolaire • Intégrer les TIC dans l'enseignement

Wallonie

Dans le cadre de la Stratégie Numérique (2019-2024) Digital Wallonia, la Wallonie fixe le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les actions du Gouvernement wallon en matière de transformation numérique. La stratégie Digital Wallonia est articulée autour de 5 thèmes structurants : secteur du numérique, économie par le numérique, territoire connecté et intelligent, services publics,

compétences et emploi. À cet égard, le programme DW 4 Citizens coordonne et organise les actions d'inclusion numérique des citoyens wallons. Il vise à renforcer le réseau des Espaces Public Numériques (EPN) et la formation de base au numérique (ex-PMTIC). Il propose également des actions pour favoriser l'équipement numérique des ménages, et accompagner et former les publics en risque de fracture numérique. Ces dispositifs sont coordonnés au travers d'une communication unifiée et de services de partage des compétences et ressources au bénéfice des médiateurs numériques.

Communauté germanophone

Voir ci-dessus, Konzept UW.

k. Assurer le transport vers les institutions d'éducation et d'accueil de la petite enfance et les établissements d'enseignement

Flandre

Les autorités flamandes sont compétentes si cela concerne les élèves qui suivent un enseignement spécial. L'octroi du droit relève de l'Éducation (AGODI), la mise en œuvre de la Mobilité (De Lijn). L'Éducation fournit également un accompagnateur de bus.

De Lijn propose des tarifs réduits pour les jeunes :

- Les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement
- Les enfants de 6 à 11 ans : Buzzy Pazz pour 12 mois = 56 euros
- Les jeunes de 12 à 24 ans : Buzzy Pazz pour 12 mois = 215 euros

Ces tarifs sont valables jusqu'au 30 mars 2022.

Wallonie

Action : Gratuité des transports en commun

Il s'agit de développer la mobilité active autour des écoles et plans de déplacements scolaires, en collaboration avec la Fédération Wallonie Bruxelles par la gratuité progressive des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans et plus et pour les publics précarisés.

Action : Amélioration du vécu de l'enfant en transport scolaire

Une attention est donnée à l'amélioration du vécu de l'enfant dans son transport scolaire. Différentes initiatives sont prises sur cette thématique comme : initier en Wallonie un brevet du piéton, organiser le Défi « ma sécurité autour de mon école » ou encore entreprendre une recherche sur le harcèlement dans les transports scolaires.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Depuis le 1er février, tous les Bruxellois et toutes les Bruxelloises âgés.es de 18 à 24 ans peuvent bénéficier d'un abonnement annuel STIB au tarif de 12 euros, au lieu de 499,00 €.

Commission communautaire française

L'accord de majorité 21019-24 prévoit qu'en matière de transport scolaire, le nombre de circuits sera adapté en vue, d'une part, de tenir compte de l'évolution démographique bruxelloises et, d'autre part, de diminuer le temps passé par les enfants dans leurs déplacements. Un audit prospectif de ce secteur est en cours. Une attention particulière sera par ailleurs accordée au développement d'un transport scolaire multimodal, accessible financièrement.

Commission communautaire flamande

La VGC assure le transport de ses propres établissements d'enseignement.

Communauté germanophone

La Communauté germanophone assure le transport des élèves et le transport des enfants de l'école vers les lieux d'accueil périscolaire. C'est gratuit pour les élèves de l'école primaire.

I. Assurer un accès égal et inclusif aux activités liées à l'école, y compris les voyages scolaires et les activités sportives, de loisirs et culturelles

Flandre

Action : Le Steunpunt voor Inclusie (Point d'appui pour l'inclusion)

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention fait de l'inclusion des personnes handicapées un droit fondamental. L'autonomie et la dignité personnelles sont les principes directeurs. À la suite de cette convention, des mesures importantes ont déjà été prises en faveur de l'inclusion et de la participation proprement dite à la société, mais nous n'en sommes pas encore là. Les enfants/jeunes adultes handicapés continuent de rencontrer des obstacles considérables dans presque tous les domaines de la vie sociale. Le fonctionnement inclusif du Steunpunt voor Inclusie répond donc aux besoins des enfants handicapés et de leur environnement et contribue à la réalisation de l'inclusion.

Le « Steunpunt voor Inclusie » a été fondé en 2012 - avec un financement de projet de l'Égalité des Chances - pour aider les parents d'enfants handicapés à prendre en main le processus d'inclusion. Le Steunpunt les accompagne, entre autres, par le biais d'un accompagnement de projet sur mesure, d'informations accessibles, d'échanges d'expériences (parentales) par le biais de moments de rencontre, mais aussi par la médiation et la recherche de solutions concrètes à des questions d'inclusion spécifiques.

À l'origine, le Steunpunt se concentrait sur l'orientation des enfants vers l'enseignement inclusif. Son approche réussie a depuis été reconnue par le secteur politique Éducation lui-même et fait l'objet d'un financement supplémentaire de ce point de vue. Outre l'éducation, de nombreux autres domaines et secteurs contribuent à la qualité de vie des enfants handicapés. Par exemple, le Steunpunt a reçu de plus en plus de questions sur les possibilités d'inclusion dans des domaines tels que les loisirs, les sports, la culture, le travail et le logement. Pour répondre à cette situation, le champ d'application du point d'appui a été étendu à ces secteurs grâce à une subvention de projet de la part de l'Égalité des Chances.

Le financement actuel du projet du Steunpunt voor Inclusie va du 1er septembre 2021 au 31 août 2023 et s'élève à 65 000 euros pour cette période. Des canaux d'ancrage possibles pour la poursuite de l'opération inclusive réussie du projet sont recherchés.

Action : Facture maximale

Les enfants identifiés comme ayant des besoins éducatifs spéciaux et inscrits dans l'enseignement ordinaire ont le droit de participer à toutes les activités éducatives organisées par l'école. L'inscription de votre enfant dans l'enseignement maternel et primaire est gratuite. Une école ne peut pas exiger de frais, et le matériel et les activités strictement nécessaires pour atteindre les objectifs éducatifs et les objectifs finaux sont gratuits. Les écoles utilisent souvent plus de matériel et proposent plus d'activités que ce qui est strictement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement et les objectifs finaux. Pour ces dépenses, l'école peut demander une contribution aux parents, mais celle-ci est plafonnée par la facture maximale.

Wallonie

Action : Favoriser l'accessibilité des publics vulnérables, dont des enfants, à des activités touristiques

Le Commissariat général au Tourisme (CGT) et l'Asbl « Article 27/Wallonie », avec le soutien de la Région wallonne, ont signé une convention en vue de créer au sein du dispositif « Article 27 » un réseau de partenaires issus du secteur touristique permettant de faciliter l'accès au tourisme des personnes socialement et économiquement précarisées, qui ont peu ou pas accès à l'offre touristique et récréative wallonne. Pour mener à bien cet objectif d'élargissement du dispositif « Article 27 » (qui au départ visait l'offre culturelle) à l'offre touristique et récréative d'un jour, une Cellule Wallonie-Tourisme pour tous a été initiée au sein de l'Asbl « Article 27 ». Elle sera amenée à travailler étroitement avec le secteur touristique : les opérateurs touristiques sensibilisés à la problématique, les Maisons du Tourisme pour l'accueil de groupes, avec Wallonie Belgique Tourisme pour la valorisation de l'offre à prix réduits... Le partenariat prévoit notamment l'organisation de 28 sorties collectives en autocar par an pour les publics moins autonomes et sans moyen de transport (2 sorties par Antenne locale « Article 27 »).

Bruxelles

Commission communautaire française

Action : Lancement d'un appel à projets portant sur le subventionnement de nouvelles places en crèche à hauteur d'un minimum de 2518 places à l'horizon 2025

Le Gouvernement dote l'ONE de 894.000 € en 2022, 1.805.000 € en 2023, 5.267.000 € en 2024 et 11.727.000 € en 2025 pour la création de nouvelles places d'accueil.

Commission communautaire flamande

Action : Subventions pour couvrir les coûts des activités

Grâce aux subventions « Klas in Actie » et « Schoolonkosten kwetsbare gezinnen » (voir ci-dessus), les écoles peuvent couvrir (partiellement) les coûts des activités. Les écoles primaires et secondaires qui organisent des activités supplémentaires de qualité avec des partenaires pour atteindre des objectifs du programme d'apprentissage ou de développement peuvent bénéficier de la subvention « Klas in Actie » de la VGC. Les activités doivent s'inscrire dans certains thèmes et être organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les excursions de plusieurs jours qui se déroulent à l'intérieur des frontières nationales peuvent également être couvertes.

Action : Renforcement de l'accessibilité offre jeunesse/sport/culture

La FWB prévoit de développer les possibilités d'affiliations formelles des jeunes de issus de milieu défavorisés ainsi que des jeunes en décrochage scolaire dans les organisations de jeunesse, les clubs de sports, les associations culturelles. Ceci suppose de lever les obstacles (financiers, de mobilité, de représentations) à ces affiliations, **via trois axes d'intervention** :

- Le développement d'une meilleure communication sur l'offre existante auprès de ces publics pour lever certaines représentations qui les poussent à ne pas oser d'affilier;
- L'amélioration de l'accessibilité financière : Les stages ADEPS ont déjà de tarifs très bas ainsi qu'une réduction pour les familles nombreuses et les écoles. Par ailleurs, certaines activités sont entièrement gratuites comme les marches ADEPS. La Fédération Wallonie-Bruxelles est persuadée que le sport auprès des jeunes relève d'une priorité et soutient donc des associations comme SPORT2BE, URBAN YOUTH GAMES et PANATHLON pour intégrer le sport dans le milieu scolaire et, dès lors, le rendre plus accessible ;
- L'accompagnement des jeunes au sein des structures : Des formations plus adaptées à l'accompagnement des jeunes dans leur développement physique et psychologique sont proposées par l'ADEPS afin de mieux répondre aux attentes actuelles.

Dans son article 1er, le Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse stipule : Respecter et défendre, au même titre que toute personne exerçant une responsabilité en son sein, les principes contenus dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Ce qui signifie que tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception, que l'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits et que l'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

Dans son article 3, le *Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations* spécifie : *Ne pas proposer de cotisation ou de paiement d'activité qui puisse constituer une entrave à la participation du jeune.* Le décret Centres de Jeunes fait également référence à la Convention internationale en son article premier.

Des actions ont déjà abouti comme le plan de relance Jeunesse qui a permis de financer plus de 165 projets (pour près de 3 millions €) visant à reconnecter les jeunes aux associations de jeunesse. D'autre part, un protocole de lutte contre le décrochage scolaire et social a été implémenté pendant la crise sanitaire afin de de maintenir des activités, notamment dans le secteur de la jeunesse

Cette action permettra un meilleur accès à l'éducation, aux loisirs, aux activités récréatives et participation à la vie culturelle et artistique.

Action : Réforme de l'Accueil Temps Libre

Lancement d'une réforme de l'Accueil Temps Libre, dont l'organe de pilotage est une commission transversale, qui a pour mission de travailler sur une vision globale de l'accueil temps libre qui fait de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect de ses droits, de ses besoins et de ses rythmes le fil rouge de la réforme ATL.

Convaincue par la nécessité de penser et de bâtir cette réforme « à hauteur d'enfant », la Ministre de l'Enfance a décidé d'adopter une approche transversale et intégrée des politiques publiques dont les enfants et les jeunes sont bénéficiaires en initiant un vaste travail de concertation avec les acteurs de l'Enfance, de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de l'Enseignement. Ce n'est qu'en œuvrant ensemble, dans une dynamique participative et d'ouverture, que nous pouvons concrétiser cette volonté commune d'offrir à tous les enfants un accès effectif à des activités extrascolaires et de loisirs de qualité, dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'école et la famille.

La commission tiendra ses travaux pour réformer l'ATL jusque fin 2022. Les textes de loi seront adoptés et implémentés à partir de 2023.

Action : Mise en place d'actions pour faciliter l'accès à la culture (gratuité).

L'action vise à faciliter l'accès aux activités culturelles et artistiques, en développant deux événements gratuits d'une journée chacun en 2023 et 2024.

Objectif : accueillir un maximum de 100 enfants de 6 à 12 ans placés en institution par journée (donc 200 en deux ans). L'infrastructure du Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne à Namur est adaptée à l'accueil de groupes : salle de conférence, ateliers avec équipement technique, théâtre de 400 places et domaine boisé.

Calendrier :

- 2022 : préparation des événements.
- 2023 : événement sur la thématique « Danse et expression corporelle » : « La Culture s'ouvre à toi : entre dans la danse ».
- 2024 : événement sur la thématique « Musiques du monde » en 2024 : « La Culture s'ouvre à toi : en avant la musique ».

Action : Mise en place du plan d'actions « Accessibilité »

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) développe un plan d'actions visant à renforcer l'accessibilité des milieux d'accueil à toutes les familles avec une attention particulière pour les non-usagers.

Ces actions visent à la fois le volet primaire de l'accessibilité (faire en sorte que chaque famille puisse faire le choix que son enfant fréquente ou ne fréquente pas un milieu d'accueil) et le volet secondaire (faire en sorte que chaque famille fréquentant un milieu d'accueil sente qu'elle y est la bienvenue, que c'est un droit plein, qu'elle peut y participer activement...).

« Pour atteindre l'objectif d'accroître l'accessibilité effective des milieux d'accueil de la petite enfance au profit des publics vulnérables, une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes est mise en place par l'ONE afin d'engager au travers d'une multiplicité de dispositifs convergents, un renforcement structurel et à large spectre de l'accessibilité primaire et secondaire des milieux d'accueil. Cette mobilisation s'appuie sur les expériences probantes développées par des milieux d'accueil en Belgique et à l'étranger, l'expertise des agents de l'ONE ainsi que sur les connaissances scientifiques les plus récentes. Une attention sera également accordée au lien direct entre qualité et accessibilité dans la logique du Code de qualité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Code de qualité européen. » Objectif opérationnel 1.3. du Contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE.

Communauté germanophone

Le Master Plan 2025, qui a été lancé en 2016, a pour objectif d'offrir une place à chaque enfant vivant dans la Communauté germanophone. Cela signifie que 100 % des besoins d'accueil seront satisfaits d'ici 2025. À cette fin, l'offre sera étendue et du personnel sera recruté. Il existe également « l'offre de vacances encadrées » pour les enfants de 3 à 12 ans, en coopération avec certaines communes de la Communauté germanophone.

- m. [Élaborer un cadre de coopération entre les établissements d'enseignement, les communautés locales, les services sociaux, de santé et de protection de l'enfance, les familles et les acteurs de l'économie sociale afin de soutenir l'éducation inclusive, d'offrir des soins après l'école, des possibilités de participer à des activités sportives, de loisirs et culturelles, et de garantir la construction et l'investissement dans les établissements d'enseignement en tant que centres d'inclusion et de participation](#)
-

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Brede scholen

La VGC soutient 29 « Brede scholen » locales à Bruxelles, qui forment un réseau de différentes organisations travaillant ensemble pour offrir aux enfants et aux jeunes un maximum de possibilités de développement.

Brede School est essentiellement un partenariat entre des organisations et des acteurs de différents secteurs (éducation, culture, jeunesse, sports, bien-être, etc.) et relie les différents environnements d'apprentissage et de vie d'un enfant (quartier-parents-école) pendant et en dehors des heures de classe. Il s'agit d'une approche visant à offrir un maximum de possibilités de développement aux enfants et aux jeunes grâce à une coopération durable et axée sur les objectifs entre des organisations issues de différents domaines politiques. Une attention particulière est accordée aux enfants en situation de risque de pauvreté.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Mise en place du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)

La mise en place du PECA vise à réduire les inégalités d'accès à la culture et à permettre aux enfants d'exercer pleinement leurs droits culturels, dès le plus jeune âge, Le PECA est l'un des volets du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il concerne chaque élève en FWB et se décline tout au long de la scolarité. Il comporte 3 composantes : les connaissances (cours d'ECA), les pratiques individuelles et collectives, et les rencontres avec des artistes et des œuvres. La continuité du parcours individuel de chaque élève implique des activités PECA chaque année d'enseignement ainsi que la cohérence par rapport au reste des apprentissages que les nouveaux référentiels permettront d'apporter et la construction d'un sens global du parcours au travers de la diversité des activités (différentes expressions, différentes approches, différentes intensités/durées).

Action : Mise en place de mesure facilitant l'accessibilité géographique à l'offre jeunesse

L'action s'inscrit dans le plan des droits de l'enfant 2020-2024 de la FWB. L'accessibilité géographique aux loisirs et à la participation est une problématique très présente en région rurale. Elle touche un public large mais se révèle encore accentuée pour les publics fragilisés socio économiquement. L'action consiste à mettre en place un groupe de réflexion avec les entités fédérées en charge de ces matières sur le renforcement de l'offre de transport et le développement d'une mobilité alternative en zone rurale.

Communauté germanophone

Il existe une coopération entre les écoles et l'accueil extrascolaire organisé par le Regionalzentrum für Kleinkindbetreuung (RZKB). Il en va de même pour la coopération avec les services médicaux scolaires et les services de protection de la jeunesse.

8.2. *Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité*

Wallonie

Action : Renforcement des Associations de Santé Intégrée (ASI) à travers l'intégration de nouveaux prestataires de soins

Des maisons médicales couvrent le territoire wallon. Il s'agit d'équipes pluridisciplinaires de professionnels de soins de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers, accueillants...). Ces centres de santé s'inscrivent dans une approche de promotion de la santé et de prévention. Elles améliorent l'accessibilité physique et financière des soins de première ligne et assurent une meilleure continuité des soins pour les personnes précarisées. Au-delà du financement fédéral (soins à l'acte ou au forfait), la Région wallonne finance certaines d'entre-elles constituées en associations de santé intégrée - ASI (au nombre de 93 aujourd'hui). Ce financement permet la prise en charge des fonctions d'accueil, de coordination, de santé communautaire et d'observatoire de première ligne. Les maisons médicales remarquent être de plus en plus confrontées à des problèmes sociaux. Certaines ont dès lors décidé d'investir dans un demi-équivalent temps-plein assistant social. Cela a permis une amélioration de la situation des personnes prises en charge.

Concrètement, afin de favoriser le développement des maisons médicales, et plus particulièrement dans les zones précarisées, la mesure (inscrite dans le Plan wallon de sortie de la pauvreté) vise à :

- Encourager la présence d'un demi-ETP assistant social dans les ASI confrontées à un taux élevé de patients BIM et ce, afin d'assurer un meilleur suivi psycho-social des publics précarisés ;
- Lancer un projet-pilote afin d'équiper 4 maisons médicales en mobilier dentaire. Le renforcement des équipes permettra donc une meilleure accessibilité aux soins, couplée à une approche globalisée du patient et à une identification plus rapide des publics à risques.

Action : Soutien à l'installation de médecins généralistes dans les zones en pénurie où les indicateurs d'inégalités sont très élevés

La mesure (inscrite dans le Plan wallon de sortie de la pauvreté) consiste à réviser les critères d'attribution des aides Impulseo afin de les orienter vers les zones en pénurie où les indicateurs d'inégalités sont élevés.

Ainsi, les publics situés dans les zones plus précaires pourront accéder plus facilement à un médecin généraliste et leur santé sera donc mieux prise en charge. De plus, ce public sera sensibilisé aux avantages du dossier médical globalisé, aussi bien au niveau financier qu'en termes de suivi de leur santé.

Bruxelles

Commission communautaire française

Action : Développement du travail prévention et de santé communautaire par les maisons médicales agréées par la COCOF

Les 50 maisons médicales agréées par la Commission communautaire française offrent des soins de santé primaire et des activités de santé communautaire aux Bruxellois. La Commission communautaire française finance 1,5 équivalent temps plein pour couvrir l'accueil et les activités de santé communautaire ainsi que les frais de fonctionnement et les frais de formation du cadre agréé. Le budget de l'année 2021 s'élève à 4.869.000 euros. Six nouvelles maisons médicales ont été agréées à partir du 1er octobre 2021, et deux supplémentaires l'ont été en 2022.

Par l'attribution d'agrément, de l'appui et du soutien financier à des centaines d'associations qui œuvrent chaque jour au contact des citoyens ainsi que de la sensibilisation du grand public, les Services Affaires sociales et santé de la COCOF travaillent quotidiennement et depuis des années à ce que tous les Bruxellois et toutes les Bruxelloises – de tout âge, genre, origine et réalité socioéconomique – puissent accéder à un meilleur bien-être social et à la santé.

Commission communautaire flamande

Action : Développement de la Huis van het Kind Brussel

« Huis van het Kind » est un partenariat dans lequel diverses organisations travaillent ensemble pour fournir une offre accessible et intégrale de soutien aux (futurs) familles avec enfants et jeunes. La VGC s'engage dans le développement de la Huis van het Kind, qui propose une offre intégrée et locale de soutien préventif aux familles avec une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité.

Action : Renforcer l'offre d'assistance aux enfants et aux jeunes

Dans le plan pluriannuel 2021-2025, la VGC fait des efforts supplémentaires pour encourager les initiatives innovantes adaptées à la réalité bruxelloise et pour réaliser des offres supplémentaires là où c'est nécessaire. Ils collaborent à cette fin avec les partenaires concernés, tels que les écoles. Les acteurs de l'aide à la jeunesse dans l'environnement large des enfants et des jeunes coopèrent afin de pouvoir intervenir à temps et offrir de l'aide.

Action : Rapprocher les soins

Une autre mesure du plan pluriannuel 2021-2025 de la VGC consiste à abaisser les seuils d'accès à l'information, au conseil et à l'orientation dans le cadre des soins. Les acteurs du bien-être et des soins vont rendre plus souvent visite aux résidents bruxellois ayant des besoins en matière de soins et d'assistance dans leur environnement familial. Les centres de services locaux en sont des partenaires essentiels, parce qu'ils s'adressent aux personnes les plus vulnérables du quartier et parce qu'ils sont présents dans toutes les communes bruxelloises.

Communauté germanophone

Dans la Communauté germanophone, les examens médicaux scolaires sont assurés par Kaleido. Kaleido s'engage à favoriser le développement sain des enfants et des jeunes de 0 à 20 ans. Ils proposent notamment : un accompagnement de la grossesse, des contrôles de santé et des vaccinations gratuits, des conseils sur le développement scolaire, des projets dans les écoles, etc. Kaleido dispose également de fonds pour soutenir les familles dans le besoin lorsque des examens médicaux coûteux sont nécessaires.

n. Faciliter la détection et le traitement précoces des maladies et des problèmes de développement, y compris les problèmes de santé mentale

Fédéral

Renforcement de l'offre de soins psychiatriques adaptée pour les mineurs bénéficiaires de l'accueil de Fedasil qui présentent des traumatismes et des vulnérabilités spécifiques à leur parcours migratoire. Concrètement : participation à un projet de développement d'une unité d'hospitalisation de jour en pédopsychiatrie avec une offre traumatologique transculturelle intensive, combiné avec un accueil de soirée et de nuit dans des unités résidentielles.

Conformément au protocole d'accord du 2 décembre 2020, la convention de l'INAMI prévoit une prise en charge psychologique à bas seuil pour tous les groupes cibles vulnérables, y compris les enfants et les jeunes. Cette offre est organisée au sein des réseaux GGZ et doit être complémentaire à l'offre des états fédérés. Il y a une interdiction de double financement.

L'objectif est d'organiser cette offre de manière aussi locale et proche que possible du citoyen et de son contexte. Cependant, avec la coopération locale, nous essayons également de mieux ancrer les soins psychologiques dans la pensée de la communauté locale et des autres professionnels des soins primaires. Ce faisant, nous voulons aussi renforcer explicitement la résilience de l'individu et de la communauté locale.

Dans le cadre de cette convention, nous mettons à disposition 2 formulaires de soins psychologiques : la fonction psychologique de première ligne et la fonction psychologique spécialisée. Pour ces deux formes de soins, nous proposons des modalités flexibles. Ainsi, des séances individuelles et collectives peuvent avoir lieu. Il n'y a aucune restriction en termes de lieu (le travail de proximité est également possible) et des sessions en ligne peuvent également avoir lieu. Cependant, nous essayons de mettre en place des soins psychologiques dans des lieux facilement accessibles et "trouvables" pour les groupes cibles visés.

Chaque réseau passe des accords avec ses partenaires locaux pour déterminer où les soins peuvent être dispensés au mieux. Toutefois, le nombre de séances est toujours limité et dépend du besoin de soins. Pour les besoins en soins plus aigus et complexes, d'autres partenaires du réseau sont impliqués.

Action : Soins psychologiques facilement accessibles

Selon le protocole d'accord du 2 décembre 2020, la convention INAMI prévoit des soins psychologiques facilement accessibles pour tous les groupes cibles vulnérables, y compris les enfants et les jeunes. Cette offre est organisée au sein des réseaux SSM et doit être complémentaire à l'offre des entités fédérées. Il existe une interdiction de double financement.

L'objectif est d'organiser cette offre de manière aussi locale et proche que possible du citoyen et de son contexte. Cependant, avec la coopération locale, nous essayons également d'ancrer davantage les soins psychologiques dans la pensée de la communauté locale et des autres professionnels du secteur des soins de première ligne. Ce faisant, nous voulons aussi renforcer explicitement la résilience de l'individu et de la communauté locale.

Dans le cadre de cette convention, nous proposons deux formes de soins psychologiques, la fonction psychologique de première ligne et la fonction psychologique spécialisée. Pour ces deux formes de soins, nous prévoyons des modalités flexibles. Ainsi, des séances individuelles et collectives peuvent avoir lieu. Il n'y a aucune restriction en termes de lieu (le travail de proximité est également possible) et des sessions en ligne peuvent également être organisées. Cependant, nous essayons aussi de fournir les soins psychologiques dans des endroits qui sont facilement accessibles et « trouvables » pour les groupes cibles visés. Chaque réseau passe des accords avec ses partenaires locaux sur l'endroit où les soins peuvent être organisés au mieux. Toutefois, le nombre de séances est toujours limité et dépend du besoin de soins. Pour les demandes de soins plus complexes et aiguës, d'autres partenaires du réseau sont impliqués.

Flandre

Action : Poursuite du développement et du renforcement des OverKophuizen

Une OverKophuis est un lieu de rencontre pour les jeunes avec des activités de loisirs et de soutien accessibles et intégrées dans un environnement de confiance et de sécurité. Il s'agit d'un lieu où les objectifs de loisirs, de bien-être et de promotion et de soins de la santé mentale sont remplis de manière combinée. Les collaborateurs OverKop assure des soins vigilants. Il s'agit ici de renforcer le bien-être mental des jeunes et de les inciter à agir eux-mêmes. Une attention particulière est accordée aux enfants et aux jeunes en situation de vulnérabilité sociale.

En 2021, le gouvernement flamand a mis en œuvre l'intégration structurelle et l'expansion des OverKophuizen, comme prévu dans l'accord gouvernemental flamand et dans la note politique WVG 2019-2024. Cette action fait partie du plan de relance Veerkracht flamand et se concentre plus spécifiquement sur les enfants et les jeunes (12 ans - 25 ans) en Flandre et à Bruxelles, avec une attention particulière pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité sociale.

Un cadre de politique et de subvention a été élaboré pour le développement des OverKophuizen pour une durée de trois ans (2021-2024). Il s'agit d'une subvention de la Communauté flamande à 16 réseaux OverKop qui développent une ou plusieurs OverKophuizen dans leur propre région. Cette subvention s'élève à 100 000 € par an et par réseau OverKop. En cas d'évaluation positive, une intégration structurelle est prévue après la fin de la période du projet. Il s'agira ensuite d'étudier

comment l'offre peut être étendue à l'ensemble de la région dans le cadre de l'espace budgétaire disponible.

Wallonie

Action : Accessibilité des services aux publics précarisés

Dans son axe 2 concernant la santé mentale, le Plan de prévention et de promotion de la santé a prévu la mesure d'améliorer l'accessibilité des services du secteur de la santé mentale pour les publics précarisés.

Action : Amélioration de l'approche globale de la santé des publics les plus vulnérables notamment en permettant aux professionnels de mieux prendre en compte et comprendre les réalités de vies précaires

La mesure vise à améliorer la compréhension et l'autonomisation en matière de santé des Wallons et des populations les plus vulnérables en particulier. De plus, il s'agit d'assurer un monitoring de la santé des Wallonnes et Wallons afin d'ajuster les stratégies d'action du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. L'objectif global de cette mesure vise, à terme, à ce que les publics précarisés, mieux informés et pris en charge selon leurs réalités de vie, recourent plus aisément aux dispositifs préventifs et voient leur santé s'améliorer. Il s'agit aussi de diminuer les inégalités sociales de santé. Il est prévu de :

- Former les professionnels socio-sanitaires (médecins généralistes, professionnels de l'aide et du soins, accueillants ASI, agent administratifs...) aux réalités de vie des personnes précarisées. Cela permettra à la population de renforcer son pouvoir d'agir pour une meilleure santé ;
- Développer des fiches informatives à destination des professionnels et de la population en visant les publics les plus vulnérables. Une attention particulière sera accordée aux avantages que permet l'ouverture d'un Dossier médical globalisé (meilleur suivi de la santé, meilleurs remboursements).

Bruxelles

Commission communautaire commune

Dans le cadre du réseau BRUSTARS, le réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents, la COCOM soutient un programme de détection précoce qui a pour objectif de renforcer la prévention des problèmes liés à la santé mentale chez les enfants et les jeunes ». Le programme souhaite détecter rapidement des situations à haut risque qui pourraient évoluer vers un problème de santé mentale grave chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dans la région de Bruxelles-Capitale. Pour atteindre cet objectif, une collaboration étroite avec les écoles, les crèches et les PMS est mis en place.

Commission communautaire française

Le Gouvernement s'inscrit dans la dynamique de la Plate-forme de concertation en santé mentale, de Bru-Stars, des réseaux 107 et de Ligue bruxelloise francophone de santé mentale. Il s'assure de l'articulation de ces dispositifs avec tous les services ambulatoires bruxellois. Ainsi le Gouvernement veille, en concertation avec le secteur et la COCOM, à renforcer les équipes mobiles de crise et de longue durée pour enfants, adolescents et adultes, renforcer l'offre institutionnelle pour les prises en

charge intensives (double diagnostic, mises en observation judiciaire, internés, ...), tant pour les adultes que pour les enfants, organiser des actions de formation et de sensibilisation auprès des médecins généralistes, renforcer le soutien psychologique aux proches, intensifier les initiatives de prise en charge en mode ambulatoire, le plus proche possible du milieu de vie du patient, renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernant le développement de la réforme fédérale dite « 107 », relier les projets 107 aux projets communautaires, travailler sur les inégalités sociales de santé avec une attention particulière pour les publics spécifiques (toxicomanes, pauvreté, handicapés, seniors), garantir le soutien au centre d'appui bruxellois chargé de l'accompagnement des délinquants sexuels et encourager une concertation multidisciplinaire et participative afin de répondre à l'ensemble des besoins des patients.

En 2020, une dizaine d'équipes pour enfants et adolescents en Service de Santé Mentale agréées par la COCOF ont bénéficié d'une extension de cadre structurel pour un montant total de plus de 700 000 euros. À cela s'ajoute une série de projets spécifiquement orientés sur ce public cible, travaillant en collaboration avec les écoles et dans les milieux ouverts de l'aide à la jeunesse. Ces projets s'inscrivent dans des dynamiques d'*outreach*, communautaires et intersectorielles. Cela représente en tout une dizaine d'initiatives, pour un montant de plus 500 000 euros.

Commission communautaire flamande

Action : Renforcer l'offre d'assistance aux enfants et aux jeunes.

Dans le plan pluriannuel 2021-2025, la VGC fait des efforts supplémentaires pour encourager les initiatives innovantes adaptées à la réalité bruxelloise et pour réaliser des offres supplémentaires si nécessaire. À cette fin, ils coopèrent avec des partenaires pertinents, tels que les écoles. Les acteurs de l'aide à la jeunesse dans l'environnement plus large des enfants et des jeunes travaillent ensemble pour intervenir à temps et fournir de l'aide.

Action : Rapprocher les soins

Une autre mesure du plan pluriannuel 2021-2025 de la VGC consiste à abaisser les seuils d'information, de conseil et d'orientation dans le domaine des soins de santé. Les acteurs du bien-être et des soins rendent plus souvent visite aux Bruxellois ayant besoin de soins et d'assistance dans leur environnement familial. Les centres de services locaux sont des partenaires essentiels à cet égard, car ils s'adressent aux personnes les plus vulnérables du quartier et sont présents dans toutes les communes bruxelloises.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Mise en place d'un programme de dépistage des anomalies congénitales de la FW-B

L'action vise le maintien de la qualité du programme et de son taux de couverture et son amélioration en fonction des connaissances scientifiques. L'ONE veut offrir un dépistage néonatal de qualité pour des anomalies pour lesquelles il existe des méthodes efficaces de dépistage et des traitements adaptés.

Les maternités et les sage-femmes indépendantes assurent l'information et les prélèvements sanguins auprès des familles. Trois laboratoires agréés assurent les analyses scientifiques et transmettent les informations aux maternités qui organisent les contrôles et le suivi des enfants vers une prise en charge adaptée. Tous les acteurs en lien avec la petite enfance sont impliqués en vue d'une information optimale des familles sur l'importance du dépistage, mais aussi pour accompagner celles-ci dans la

prise en charge lorsqu'un diagnostic a été posé à la suite du dépistage. Le test de dépistage est fiable, applicable avant l'apparition des symptômes, réalisable à grande échelle et peu coûteux. Le taux de couverture du programme est proche de 100% ; la qualité du dépistage permet d'identifier de manière presque certaines toutes les situations problématiques pour lesquelles une prise en charge efficace est proposée.

Action : Augmentation de la couverture vaccinale des population cible, de soutenir les équipes de promotion de la santé à l'école, d'harmoniser les pratiques de promotion de la santé à l'école et assurer l'attractivité de la médecine prévention (ONE).

Maintenir et soutenir les consultations préventives gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans et maintenant et soutenir la promotion de la santé à l'école obligatoire universelle et gratuite.

Communauté germanophone

Dans la Communauté germanophone, les examens médicaux scolaires sont assurés par Kaleido.

o. Garantir l'accès à des examens médicaux périodiques et à des programmes de dépistage, notamment des dents et des yeux

Fédéral

La mutuelle rembourse intégralement les soins dentaires de base (examen bucco-dentaire, détartrage, obturation ou réparation des dents, traitement des nerfs dentaires, arrachage des dents) pour les enfants de moins de 18 ans. Si le dentiste respecte les tarifs qui ont été officiellement convenus avec les mutuelles, ces soins dentaires de base sont totalement gratuits. En outre, la mutuelle ne rembourse que partiellement les appareils dentaires et autres soins orthodontiques pour les enfants. Dans le cadre de l'Accord Dentomut 2022-2023, il y a une revalorisation du deuxième examen bucco-dentaire préventif : pour les jeunes de moins de 18 ans, il existe deux prestations d'examen bucco-dentaire préventif qui peuvent être attestées une fois par année civile à condition qu'elles soient réalisées au cours de deux semestres civils différents. Ces prestations ont deux tarifs différents, car les conditions d'application sont plus larges pour la première prestation que pour la seconde. L'Accord établit les mêmes conditions d'application et le même tarif pour les deux prestations afin d'améliorer l'accessibilité des soins préventifs pour les enfants. Le coût annuel est de 5 millions d'euros. Cette mesure entrera en vigueur au plus tard le 1/07/2022.

Wallonie

Action : Réaliser des enquêtes médicales au sein des écoles par les Centres PMS

Le Centre PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Il développe également des activités au bénéfice des élèves fréquentant les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), ainsi que de leur famille. Il est composé de psychologues (conseillers et assistants psychopédagogiques), d'assistants sociaux (auxiliaires sociaux) et d'infirmiers (auxiliaires paramédicaux) qui travaillent en équipe. Un médecin est également attaché à chaque Centre PMS. Le Centre Psycho-Médico-Social est un service public gratuit. Tout comme un établissement scolaire, le Centre PMS appartient à un réseau

organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a donc des Centres PMS de la FWB, provinciaux, communaux et libres.

Bruxelles

Commission Communautaire française

La coordination des politiques de prévention, en priorité, des politiques de dépistage et de vaccination est poursuivie par la création d'un point unique bruxellois, qui vise une plus grande intégration des politiques de dépistage entre la COCOF et la COCOM et l'interopérabilité des bases de données de vaccination des communautés.

Commission communautaire flamande

Action : CLB

Chaque école néerlandophone de Bruxelles est liée à un CLB (Centrum voor Leerlingenbegeleiding). Le CLB travaille entre autres sur les soins de santé préventifs (cinq moments de contact par enfant au cours de la scolarité) et administre également des vaccinations gratuites à l'école selon le calendrier de vaccination flamand.

Action : Rendre les soins de santé plus accessibles aux groupes vulnérables

De nombreux Bruxellois ont des difficultés à exercer leurs droits sociaux fondamentaux. C'est pourquoi la VGC soutient les initiatives qui permettent aux Bruxellois vulnérables d'avoir un meilleur accès aux soins et au soutien, y compris en ce qui concerne les programmes de vaccination. Les problèmes de santé typiques d'une grande ville font l'objet d'une attention particulière, dans le but de réduire les inégalités sociales en matière de santé.

Communauté germanophone

Dans la Communauté germanophone, les examens médicaux scolaires sont assurés par Kaleido.

- p. [Assurer un suivi curatif et une réadaptation en temps utile, y compris l'accès aux médicaments, aux traitements et au soutien](#)
-

Flandre

Action : Bureaux de consultation Kind en Gezin (Opgroeien) et CLB (Onderwijs en Vorming)

Wallonie

Action : Amélioration de l'approche globale de la santé des publics les plus vulnérables notamment en permettant aux professionnels de mieux prendre en compte et comprendre les réalités de vies précaires (voir point n supra).

q. Garantir l'accès aux programmes de vaccination

Fédéral

Un protocole de vaccination par le personnel infirmier dans les centres d'accueil de Fedasil est en place. Des vaccins de rattrapage peuvent être administrés aux demandeurs de protection. Pour les mineurs de moins de 12 ans, un formulaire d'information et de consentement doit être signé par les parents ou par le tuteur s'il s'agit d'un MENA.

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Rendre les soins de santé plus accessibles aux groupes vulnérables

De nombreux Bruxellois ont des difficultés à exercer leurs droits sociaux fondamentaux. C'est pourquoi la VGC soutient des initiatives qui permettent aux Bruxellois vulnérables d'avoir un meilleur accès aux soins et au soutien, également en ce qui concerne les programmes de vaccination. Les problèmes de santé caractéristiques d'une grande ville font l'objet d'une attention particulière, dans le but de réduire les inégalités sociales en matière de santé.

Action : VGC Vaccination Covid dans les écoles néerlandophones de Bruxelles

Afin d'augmenter le taux de vaccination parmi les élèves bruxellois et leurs parents, la VGC et le GGC ont préparé une proposition de stratégie de vaccination. La proposition se concentre principalement sur la sensibilisation et l'information des élèves et des parents au cours des premières semaines de l'année scolaire. La sensibilisation sera axée sur des arguments de principe et pratiques en faveur de la vaccination. Les élèves peuvent toutefois aussi se faire effectivement vacciner à l'école ou par l'intermédiaire de celle-ci.

r. Fournir des services ciblés d'adaptation et de réadaptation aux enfants en situation de handicap

Flandre

Action : La Flandre prévoit des centres multifonctionnels (Multifunctionele Centra - MFC)

Un centre multifonctionnel (MFC) s'adresse aux personnes handicapées jusqu'à 21 ans (exceptionnellement prolongeable jusqu'à 25 ans) qui ont besoin d'un soutien spécifique. Un centre multifonctionnel propose un accompagnement, un accueil de jour, et/ou le séjour.

Wallonie

Action : Assurer le développement du projet pilote "Jeunes avant tout" concernant les jeunes à la croisée des secteurs : Handicap/Santé mentale/Aide à la Jeunesse.

Le projet « Jeunes avant tout » est un projet expérimental testé sur une période de 3 ans et qui vise à apporter un accompagnement spécifique à des jeunes en grande souffrance ayant des problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle liés à des troubles sévères du comportement et pour

lesquels la famille est en grande difficultés pour répondre à leurs besoins. Il s'agit d'apporter des réponses intersectorielles et permettre une plus grande fluidité d'intervention des services relevant de champs d'intervention différents afin de garantir une place centrale au jeune sans être étiqueté comme dépendant d'un secteur ou d'un autre.

Bruxelles

Commission communautaire française

La compétence relative aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe des dispositifs et projets essentiels pour les Bruxellois. La Commission communautaire française est en premier lieu soucieuse de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap au sein de la société.

La Commission communautaire française est particulièrement soucieuse de promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans la société. Ainsi, en 2022, la COCOF consacre des moyens importants à l'attribution d'aides matérielles individuelles à l'insertion et aux primes à l'emploi.

Pour cette raison, la COCOF consacre en 2022 des moyens importants pour l'octroi des aides individuelles matérielles à l'intégration et pour les primes à l'emploi. Il s'agit de privilégier l'inclusion et de laisser à la personne le choix de décider où elle souhaite vivre et travailler.

Cette politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par tous les Ministres et se traduit dans la mise en œuvre du décret « handistreaming » entré en vigueur le 15 juin 2017. Le but étant d'adopter à tous les niveaux de pouvoirs et sur l'ensemble du territoire bruxellois un changement de regard de la personne en situation de handicap pour mieux l'intégrer au sein des politiques menées jusqu'ici.

La COCOF renforce aussi conséquemment cette année les services d'accompagnement puisque c'est un montant supplémentaire de 847.054 € qui leur est alloué. Il s'agit d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple, et personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institution.

Action : Adoption de 4 arrêtés d'exécution du décret Inclusion en matière d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap.

L'accord de majorité du Collège de la COCOF prévoit l'adoption :

- d'un arrêté portant sur la réforme du secteur de l'accueil et de l'hébergement incluant une réforme des normes d'agrément, afin d'inciter les centres agréés à accueillir plus de personnes en situation de grande dépendance (ceci concerne les CHA, CHE, CJA et les centres de jours pour enfants non scolarisés (CJNES)
- d'un arrêté portant sur la création des services de logement inclusif (SLI)
- d'un arrêté portant réforme des logements collectifs adaptés (LCA)
- d'un arrêté portant sur la transformation des CJES en services d'inclusion d'accueil scolaire et extrascolaire (SIASE).

Le membre du collège a confirmé au Parlement que les trois premiers arrêtés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Communauté germanophone

En Communauté germanophone, le Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (DSL) et le Zentrum für Förderpädagogik (ZFP) s'en chargent. Ensemble, ils forment le UK-Netzwerk Ostbelgien.

- s. [Mettre en œuvre des programmes accessibles de promotion de la santé et de prévention des maladies destinés aux enfants en difficulté et à leurs familles, ainsi qu'aux professionnels travaillant avec des enfants](#)
-

Fédéral

Dans le cadre de la pandémie de covid-19, du matériel de santé adapté aux enfants et aux jeunes qui résident dans les centres d'accueil de Fedasil a été proposé.

Le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures en vue de la lutte contre le coronavirus. La Task Force 2.0 Groupes vulnérables et des études récentes - y compris celles du KCE (Rapports KCE 334A - 2020) - démontrent qu'il existe des besoins différents parmi les divers groupes vulnérables :

- Les inégalités dans l'accès aux soins de santé. Cela a pour conséquence :
 - o Le fait d'éviter ou de retarder les soins.
 - o Ne pas recourir aux soins les moins intrusifs (par exemple, se rendre aux urgences alors que ce n'est pas nécessaire).
 - o Un risque plus élevé d'être en mauvaise santé parmi les groupes vulnérables.
- Cette inégalité semble être encore plus marquée durant la crise du coronavirus. Il suffit de penser aux conséquences économiques induites par la perte de revenus, la participation inégale à l'éducation, etc.
- Les chiffres démontrent qu'en Belgique, jusqu'à 40 % des habitants ont des compétences numériques limitées. Il s'agit toutefois souvent du moyen de communiquer rapidement durant cette crise du coronavirus. Nous devons prendre conscience du fait qu'en raison de la fracture numérique, nous n'atteignons pas tout le monde.

Afin de ne pas accroître les inégalités dans cette crise et de s'assurer que nous faisons un maximum d'efforts pour augmenter l'accessibilité des groupes vulnérables (notamment en période de vaccination, pour le bien-être psychologique, etc.), 50 agents de santé communautaires ont été déployés. Il s'agit de travailleurs sociaux qui font le lien entre les groupes vulnérables et les soins de santé de première ligne et de bien-être. Ce projet permettra également de développer une formation interne et de créer des emplois. En outre, une étude de faisabilité à court terme accompagnera le projet afin que nous puissions également suivre cette intervention.

Objectif des agents de santé communautaires :

- Améliorer l'accès aux soins de santé, surtout en cette période de crise.
- Soutenir les groupes vulnérables dans le recours aux soins de santé afin qu'ils ne soient pas davantage désavantagés pendant cette crise.
- Signaler les inégalités et les problèmes structurels d'accessibilité au sein du système (de soins) de santé, en mettant l'accent sur les conséquences du coronavirus.

La mission sera confiée au CIN. Ils sont non seulement bien placés, sur le fond et sur la forme, pour assumer cette tâche, mais ils ont aussi une bonne expérience du déploiement d'agents de terrain. Les ASC seront liés aux structures de première ligne (par exemple, les zones de première ligne, les maisons médicales, etc.) et seront complémentaires aux projets déjà en cours dans les différentes régions.

Flandre

Action : Éducation relationnelle et sexuelle pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées courent un risque élevé d'être victimes de violences physiques et/ou sexuelles et de comportements sexuels inappropriés. Néanmoins, les personnes handicapées sont fortement sous-représentées dans la recherche et les politiques relatives aux différents types de violence.

L'offre existante de formation relationnelle et sexuelle pour les personnes handicapées dans l'enseignement est examinée à la loupe afin de détecter d'éventuelles lacunes. Sur la base de cette analyse, il conviendra d'investir dans du matériel pédagogique spécifique sur l'expérience émotionnelle, relationnelle et sexuelle adapté aux personnes handicapées, matériel qui pourra également être utilisé dans les institutions. L'accent sera mis sur l'apprentissage des compétences sexuelles et relationnelles (par ex. poser et respecter des limites, mais aussi savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas).

La recherche vient de commencer, des actions concrètes (par exemple, l'amélioration du matériel pédagogique, un meilleur soutien aux professionnels) suivront sur la base des recommandations politiques après l'achèvement. Une somme de 100 000 euros est prévue pour la recherche.

Wallonie

Action : Handistreaming

Le Gouvernement wallon a adopté, en octobre 2021, un plan de relance ambitieux et inédit doté d'un budget de 7,644 milliards € d'ici 2024. À travers 319 mesures réparties en 22 objectifs stratégiques, il entend déclencher le processus de relance de la Wallonie.

Le Plan de Relance de la Wallonie prévoit une mesure handistreaming qui permet d'intégrer une dimension handicap dans tous les domaines de la politique d'une manière transversale et préventive et d'éviter une différence de traitement entre les personnes en situation de handicap ou pas. Ainsi, chaque mesure du Plan de Relance fera l'objet d'un test handistreaming. Les mesures prenant en compte cette dimension du handicap seront identifiées, de même que les actions, critères ou dispositions spécifiques permettant d'atteindre cet objectif. Le handistreaming sera par ailleurs un élément de rapportage et d'évaluation du Plan de Relance.

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Les Bruxellois peuvent faire des choix sains grâce à des actions adaptées de promotion de la prévention et de la santé

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 de la VGC place la qualité de l'assistance et des soins au centre de ses préoccupations. Les problèmes évitables sont abordés dans toute la mesure du possible par la promotion de la prévention et de la santé. À cette fin, elle coopère avec Logo Brussel, qui apporte son expertise et son soutien de réseau.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Elargir les programmes de dépistages et de vaccination mis en œuvre par l'ONE

En matière de dépistage néonatal, l'évolution des connaissances permet régulièrement de faire évoluer la liste des maladies à dépister. L'intégration d'une nouvelle maladie dans le programme se travaille sur plusieurs plans : l'existence d'un traitement reste un point indispensable à la mise en route d'un dépistage systématique de masse, tout comme la possibilité de disposer d'un test fiable et utilisable à large échelle.

La politique vaccinale menée par l'ONE est essentielle étant donné que la majorité des vaccinations s'effectuent durant l'enfance.

Afin d'augmenter la couverture vaccinale des populations-cibles, l'ONE propose diverses actions notamment, la promotion d'une information fiable et scientifique afin de lutter contre l'hésitation vaccinale et les fausses informations, le développement des formations continues des professionnels, le soutien des services PSE et centres PMS-WBE (équipes PSE) et l'harmonisation des pratiques, les mesures visant à améliorer l'attractivité médicale, ainsi que les outils numériques nécessaires à la gestion d'un programme de vaccination efficace.

Action : Maintenir les consultations préventives et gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans

Les consultations pour enfants constituent un relais indispensable de médecine préventive et sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Gratuites, ces consultations ont pour but de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans, non de soigner les enfants malades. L'objectif d'un tel suivi préventif est de s'assurer que le développement global de l'enfant se déroule de manière harmonieuse.

En plus des consultations pour enfants, l'ONE met à la disposition des familles plusieurs consultations mobiles, qui desservent les zones rurales des provinces de Namur, de Liège et du Luxembourg.

Chaque consultation développe un Projet santé-parentalité (PSP) adapté aux besoins de la population desservie. Celui-ci inclut un service universel s'adressant à tous, un suivi renforcé répondant aux vulnérabilités constatées ainsi que des activités collectives de prévention, de promotion de la santé et de soutien à la parentalité.

Action : Maintenir et soutenir la promotion de la santé à l'école

L'offre gratuite et universelle des équipes PSE est d'autant plus importante que le bilan de santé obligatoire qu'ils effectuent est l'une des rares occasions pour le public plus fragilisé de bénéficier d'un examen médical complet.

Au-delà des activités de médecine préventive (comme les bilans de santé ou la vaccination), les équipes PSE ont aussi pour mission « le soutien et le développement de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement favorable à la santé dans le cadre des établissements scolaires ». Au travers de cette mission, les équipes PSE établissent des projets de promotion de la santé selon les besoins des élèves sous leur tutelle et nécessitent d'impliquer divers acteurs dans et autour de l'école.

Communauté germanophone

Les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies sont mis en œuvre au sein de la Communauté germanophone par Prisma VoG (centre de conseil, de protection des victimes et de santé sexuelle), Kaleido Ostbelgien et le Öffentliches Sozialhilfezentrum (ÖSHZ).

8.3. Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif à une alimentation suffisante et saine, notamment par le biais du programme communautaire de distribution de fruits, de légumes et de lait dans les écoles.

Fédéral

Au niveau fédéral, le SPP Intégration sociale gère les budgets de l'aide alimentaire dans le cadre des Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) qui soutiennent les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux plus démunis. En Belgique, ceux-ci ont quasi doublé en 2 ans. En 2022, les 26 millions d'euro permettent d'améliorer l'accès aux aliments pour les familles y compris les enfants. Des mesures spécifiques en aide matérielle pour la petite enfance, comme des langes, ont également été prises.

Wallonie

Action : Des collations saines gratuites

Le Plan pauvreté prévoit des collations saines gratuites dans les écoles maternelles et primaires à indice socioéconomique faible (voir point 8.1g).

Action : Dans le cadre de Progecole

Des actions de promotion des bienfaits d'une alimentation saine encouragent les enfants à consommer davantage de fruits, de légumes et de produits laitiers et misent à disposition gratuite d'outils pédagogiques. En alliant les distributions de produits à la mise en place d'activités éducatives, ce programme permet de faire découvrir aux plus jeunes les produits locaux et de les reconnecter avec l'agriculture, comme source de ces productions. Financé au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne complété d'une aide de la Région wallonne, ce Programme vise à fournir et distribuer gratuitement aux élèves des écoles participantes au minimum 20 fois par année scolaire, des fruits, des légumes et/ou du lait et des produits laitiers. Les inscriptions se font sur la base volontaire.

Action : Au titre de projet-pilote, des collations gratuites équilibrées et durables sont distribuées aux enfants des écoles à encadrement pédagogique différencié.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Le programme européen « Fruits, légumes et produits laitiers à l'école » favorise la distribution gratuite de fruits, légumes et/ou produits laitiers frais aux élèves des écoles bruxelloises.

Commission communautaire commune - Services du Collège réuni

Dans le cadre de l'aide alimentaire, la Coco subventionne depuis 2016 cinq épiceries sociales, ainsi que la Fédération des Services Sociaux bicommunautaire dans le cadre de la Concertation Aide Alimentaire. Cette plateforme rassemble les organisations actives dans l'aide alimentaire en Région bruxelloise : épiceries sociales, restaurants sociaux, centres de distribution de colis, frigos solidaires, plateformes d'approvisionnement, etc. L'objectif de la Concertation Aide Alimentaire est de travailler avec les acteurs de terrain pour développer des projets dont l'objectif est de renforcer l'accès aux droits des personnes qui vivent en situation de précarité.

En outre, dans le cadre de la crise Covid-19, les CPAS bruxellois ont été renforcés en 2020-2021. Ce renforcement, qui est prolongé en 2022, visait entre autres la mise en place de nouveaux projets ou renforcement de projets existant dans le cadre de l'aide alimentaire.

Commission communautaire flamande

Action : les Bruxellois peuvent faire des choix sains grâce à des actions personnalisées de promotion de la prévention et de la santé

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 de la VGC place la qualité de l'assistance et des soins au centre de ses préoccupations. Les problèmes évitables sont abordés de manière optimale par la prévention et la promotion de la santé. Logo Brussels, qui apporte son expertise et son soutien au réseau, y participe.

Communauté germanophone

La santé et la qualité de vie sont encouragées très tôt dans les écoles de la Communauté germanophone. DG Mensa met l'accent sur une alimentation saine, qui contribue au bien-être physique, mental et social. Toutes les écoles ont la possibilité de participer aux programmes de l'UE/RW, et beaucoup le font.

- t. Favoriser l'accès à des repas sains également en dehors des jours d'école, notamment par une aide financière ou en nature, en particulier dans des circonstances exceptionnelles telles que la fermeture des écoles
-

Flandre

Action : Plateformes sociales de distribution de nourriture comme outil d'amélioration du bien-être et de réduction de la pauvreté (comme aide d'urgence en cas de protestation)

Actuellement, 11 plateformes sociales de distribution de produits alimentaires sont actives en Flandre, touchant 48 % de la population flamande. Les plateformes sociales de distribution alimentaire proposent et/ou distribuent des produits alimentaires de manière centralisée. En outre, elles soutiennent les acteurs existants (initiatives bénévoles, services socioculturels et sociaux, structures commerciales et lieux de rencontre existants, banques alimentaires, etc.) qui fournissent ces produits aux personnes socialement vulnérables. Ce modèle de distribution sociale présente une valeur ajoutée particulière dans l'activation sociale des personnes vulnérables. Le modèle crée des formations et des emplois, promeut un mode de vie sain, renforce la confiance en soi et l'image positive de soi des personnes qui vivent ou se sont retrouvées dans des conditions (de vie) vulnérables et développe un

réseau de soutien des acteurs du bien-être. De plus, une alimentation abordable et de qualité est fournie.

Le gouvernement flamand étudie comment ancrer structurellement le fonctionnement des plateformes sociales de distribution en tant que canal de distribution optimal. Cela tient compte des modèles commerciaux pertinents développés durant la précédente législature dans ce domaine et de l'évaluation des projets mentionnés. En prévision de cet ancrage structurel, l'accent est mis sur le déploiement des plateformes sociales de distribution en Flandre et sur la transition de ces plateformes vers des hubs alimentaires d'ici la mi-2025.

Action : Organisation commune du marché des fruits et légumes - programmes opérationnels organisations de producteurs - action de retrait du marché

La vente de fruits et légumes en Belgique se fait principalement par l'intermédiaire d'organisations de producteurs (ce sont les criées de fruits et légumes). En cas d'offre excédentaire, l'organisation de producteurs peut décider de « retirer » ces produits du marché. La Commission européenne a mis au point un système permettant au producteur dans ce cas de recevoir une compensation pour ses produits. Les produits retirés du marché doivent être mis à disposition gratuitement, de préférence à des organisations caritatives. Il s'agit de l'Organisation commune des marchés des produits agricoles - Règlement (UE) n° 1308/2013.

Wallonie

Action : Développer les épicerie sociales qui bénéficient aux familles en difficulté

Un réseau d'épicerie sociales est actif sur le territoire wallon, existence de restaurants sociaux, de bars à soupe,... L'épicerie sociale a pour mission la vente de produits alimentaires et produits de première nécessité à un prix inférieur à la grande distribution au bénéfice des personnes précarisées. Elle offre un accompagnement social à destination des personnes en situation d'exclusion. Le restaurant social a pour mission la distribution de repas à moindre coût ou gratuits au bénéfice des personnes précarisées. Il offre également un accompagnement social à destination des personnes en situation d'exclusion. La Wallonie agrée et subventionne les projets d'épicerie sociales et de restaurants sociaux et veille à ce que les différents services, institutions ou opérateurs, tant agréés que subventionnés, exécutent leurs missions de service public en faveur des bénéficiaires dans le respect des dispositions légales.

Communauté germanophone

Les repas à la garderie sont fournis.

- u. [Veiller à ce que les normes nutritionnelles dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et dans les établissements d'enseignement répondent aux besoins nutritionnels spécifiques](#)
-

Flandre

Action : Programme de distribution de fruits, légumes et lait dans les écoles - Oog voor Lekkers

À partir de l'année scolaire 2017-2018, les mesures de subventionnement des fruits à l'école (Tutti Frutti) et du lait à l'école (Melk op school) ont été fusionnées et réformées. Toutes les écoles fondamentales flamandes (maternelles et primaires) peuvent bénéficier pendant une période de 10 semaines d'une distribution « gratuite » par élève. Toutes les écoles d'enseignement spécial (maternelles, primaires et secondaires) peuvent bénéficier de deux fois 10 semaines de distribution « gratuite ».

En outre, les écoles fondamentales ayant un certain pourcentage minimum d'élèves vulnérables (= élèves bénéficiant d'une allocation d'éducation) peuvent également bénéficier de deux fois 10 semaines de distribution. Ce pourcentage a été fixé à 15 % par le gouvernement flamand.

La subvention doit être considérée comme une période d'initiation, l'intention étant que les écoles poursuivent le projet de manière indépendante après les 10 ou 20 semaines subventionnées.

Une subvention est prévue pour 10 semaines ou 20 semaines à raison d'une distribution par élève et par semaine pour les fruits et légumes et de trois distributions par semaine pour le lait, qui est entièrement remboursée dans la limite de trois fois 2 euros par élève pendant 10 semaines pour le lait et 3 euros par élève / 10 semaines pour les fruits et légumes (ou 12 euros pour 20 semaines pour le lait et 6 euros pour 20 semaines pour les fruits et les légumes).

Un budget européen de 2,7 millions d'euros par an et un cofinancement flamand sont prévus à cet effet.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Action : Mise en place de projets pour une alimentation de qualité pour tous

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE s'engage à réviser le Cahier spécial des charges de référence pour améliorer les repas de collectivité des enfants de 3 à 18 ans, et à participer aux réflexions pour rendre plus durables les repas distribués gratuitement dans l'enseignement fondamental. L'objectif est de diminuer le pourcentage d'enfants en surpoids et d'améliorer la qualité de l'offre alimentaire pour l'ensemble des enfants de 3 à 18 ans fréquentant une collectivité agréée par l'ONE (lieux d'accueil) et/ou l'enseignement fondamental et secondaire.

Communauté germanophone

Au sein de la Communauté germanophone, DG Mensa intervient à ce niveau.

- v. [Limiter la publicité et la disponibilité des aliments riches en graisses, en sel et en sucre dans les structures d'accueil de la petite enfance et dans les établissements d'enseignement](#)
-

Flandre

Les autorités flamandes (domaine politique Éducation et Formation) dispose de lignes directrices sur ce qui peut être proposé. Cette directive détermine, par exemple, ce qui peut être proposé dans les distributeurs automatiques à l'école, etc. Le règlement sur l'éducation prévoit également l'interdiction de la publicité dans les écoles.

Communauté germanophone

DG Mensa adhère aux directives pour une alimentation saine, les aliments malsains ont été retirés des distributeurs de boissons et de nourriture et ne peuvent être achetés à l'école. Une alimentation saine fait également partie du programme scolaire.

w. Informer adéquatement les enfants et les familles sur une alimentation saine pour les enfants

Flandre

Une alimentation saine fait partie des objectifs finaux (Onderwijs & Vorming) - Agentschap Opgroeien (Kind en Gezin) pour les familles avec de jeunes enfants.

Wallonie

Action : Elaborer, valoriser et diffuser un Kit d'outils pédagogiques de sensibilisation aux différents secteurs de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Action : Le Plan de cohésion sociale permet de mettre en place des initiatives de 4 types dans ce cadre :

- Un accès à l'alimentation avec des actions de sensibilisation à l'alimentation saine pour soit directement les enfants soit indirectement les enfants via leurs parents sur des thématiques telles que les collations saines, l'importance d'un petit-déjeuner équilibré, le contenu de la boîte à tartine, ...
- La distribution de colis alimentaires destinés aux familles et donc indirectement aux enfants.
- La distribution de repas destinés aux familles et donc indirectement aux enfants.
- La récolte des potagers collectifs.

Action : Le Plan Prévention et Promotion de la santé prévoit, notamment, les mesures suivantes concernant l'alimentation :

- Décourager une adhésion excessive ou peu adaptée à des recommandations très ciblées en matière d'alimentation et de pratique de l'activité physique.
- Garantir l'accès à une éducation innovante à l'alimentation et à l'activité physique, tout au long de la vie.
- Veiller à prévoir des lieux de repas collectifs agréables, dont l'ergonomie est adaptée aux caractéristiques des usagers.
- Développer l'offre, soutenir et réorienter l'offre existante en matière d'activité physique et d'alimentation afin de les adapter aux spécificités des personnes concernées par les maladies chroniques.
- Assurer l'accessibilité et la qualité des repas fournis par les pouvoirs publics concernant l'alimentation.

Communauté germanophone

Action : Kaleido donne des conseils sur la santé et l'alimentation dans les écoles

Dans les écoles de la Communauté germanophone, Kaleido donne des conseils en matière de santé et d'alimentation.

8.4. *Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement accès à un logement adéquat*

Fédéral

De manière transversale, à la demande de Fedasil, une vision partagée et co-construite par les partenaires de l'accueil a été développée. Elle vise à renforcer les chances pour les enfants accompagnés dans l'accueil en rendant les centres d'accueil de Fedasil plus adaptés aux enfants et aux familles. Son application doit encore être mise en oeuvre.

Action : Housing First

En 2021, 19 projets Housing First ont été approuvés au niveau fédéral. Pour le « Housing first - solution de logement pour les jeunes dans les grandes villes », un montant de 10 millions d'euros a été octroyé pour la période 2022-2024 aux Grandes villes et à la Politique de lutte contre la Pauvreté pour implémenter cette mesure. Cette dernière concerne la sortie de vie en rue ou dans des structures d'hébergement temporaires et doit encore faire l'objet d'un processus de réflexion quant à sa procédure d'implémentation.

Action : Accueil hivernal

Dans le cadre de la Lutte contre la pauvreté, un marché public d'un montant de 4.050.000 euros pour une durée de 3 ans (de novembre 2021 à mars 2024) a été conclu avec la Croix Rouge de Belgique dont la mission est d'organiser l'accueil et l'accompagnement de seconde ligne des sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale du 1er novembre au 31 mars. Dans ce cadre, sur une capacité de 190 places, à titre d'exemple, en février 2022, un quart des places étaient réservées aux enfants. Ceux-ci bénéficient avant tout d'un toit avec leur famille mais aussi d'un soutien scolaire, de repas sains, de soins de santé adaptés, d'un espace récréatif, ... Un accompagnement social des parents est mis en place afin de rechercher activement une solution de logement pérenne.

Action : Cellule logement dans le CPAS

Au niveau local, certains CPAS disposent d'une cellule logement dont la mission est d'accompagner les personnes rencontrant une difficulté en lien avec leur logement. A travers un accompagnement individuel et/ou collectif, cette cellule participe de manière quotidienne à la mise en œuvre du droit au logement. Différents CPAS ont une attention particulière pour les familles nombreuses qui doivent disposer d'un logement adapté aux besoins de la famille.

Wallonie

Action : Amélioration de l'accès au logement des personnes vulnérables

Depuis 2011, dans le cadre du Plan Habitat Permanent, les familles avec enfants sont considérées comme un public prioritaire pour l'accompagnement au relogement. Par ailleurs, certains PCS développent des actions visant à favoriser l'autonomie des jeunes par le logement (logements encadrés...). Des partenariats existent entre les sociétés de logement de service public et les acteurs

locaux afin d'accompagner les jeunes dans le logement. Le plan de relance de la Wallonie prévoit aussi de renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la Société Wallonne de Crédit Social et le Fond du Logement de Wallonie, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés.

La législation wallonne sur le logement permet l'octroi de prêts à taux très bas aux familles qui ont au moins trois enfants pour acheter, construire ou rénover (travaux et économie énergie) ainsi que la rénovation et la location, principalement en milieu urbain, aux familles comptant au moins trois enfants et disposant de revenus de la catégorie 1 (précaire) et de la catégorie 2 (modeste).

Les maisons d'accueil et maisons de vie communautaire sont par ailleurs régies par le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé art. 66 à 117 et le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé art. 69 à 132, permettent aussi d'apporter une aide en la matière et d'aider à la réinsertion dans un logement durable.

Enfin, le Plan de Sortie de la Pauvreté vise à augmenter l'offre de logements en agences immobilières sociales (AIS), prévoit un soutien financier et administratif aux AIS et l'octroi d'incitants fiscaux pour les propriétaires bailleurs qui mettent leur bien en gestion via AIS. Ce plan entend aussi développer des mesures en matière d'allocations familiales afin de lutter contre le non-recours aux droits et mener une étude prospective sur la pauvreté infantile.

- x. Veiller à ce que les enfants sans abri et leurs familles disposent d'un logement adéquat, puissent passer rapidement d'un logement temporaire à un logement permanent et bénéficient de conseils et de services sociaux appropriés

Fedasil

Un projet temporaire concernant les transmigrants mineurs a été mis en place. Ce projet, Xtra Mena, se focalise, à travers une approche dynamique, sur les mineurs non-accompagnés arrivés en Belgique et n'ayant pas (encore) un projet d'accueil clair. Ce projet vise à offrir un soutien et un encadrement intensif aux MENA en transit, par des actions à différents niveaux. Les jeunes sont informés sur la procédure de protection internationale et l'accueil des MENA en Belgique et les professionnels qui interviennent auprès d'eux sont sensibilisés, formés et soutenus dans leur pratique.

Flandre

Action : Développer une approche alignée et globale du sans-abrisme

La lutte contre le sans-abrisme reste un défi permanent qui nécessite une approche large et intégrée. Sous la coordination du ministre flamand du bien-être, une approche globale du sans-abrisme est en cours de développement et les objectifs/actions formulés sont conçus et coordonnés.

Les domaines politiques du Bien-être et du Logement continuent à travailler sur la prévention et la lutte contre le sans-abrisme. L'approche coordonnée et les actions concrètes seront élaborées dans un plan global de lutte contre le sans-abrisme 2020-2024⁷. Il s'appuiera sur le plan précédent.

⁷ Le plan d'action est disponible sur le site web suivant : <https://www.departementwvg.be/welzijn-en-samenleving/welzijnswerk/dak-en-thuisloosheid>.

L'attention est portée sur l'ensemble du continuum, de la prévention à l'accompagnement intensif. Plus concrètement, des efforts seront entre autres déployés sur :

1. La réduction du nombre d'expulsions ;
2. La prévention du sans-abrisme chez les jeunes adultes ;
3. L'approche du sans-abrisme chronique (entre autres, par l'utilisation de la méthodologie « Housing First ») ;
4. La mise en œuvre d'une politique intégrée de lutte contre le sans-abrisme ;
5. Le suivi et l'évaluation du plan.

Wallonie

Action : Mise œuvre de diverses mesures en région wallonne, telles que :

- L'octroi d'une allocation de loyer aux ménages disposant de revenus précaires en attente d'un logement social depuis une certaine durée.
- L'augmentation de l'offre de logements en agences immobilières sociales (AIS), soutien financier et administratif aux AIS et octroi d'incitants fiscaux pour les propriétaires bailleurs qui mettent leur bien en gestion via AIS est prévue dans le Plan de Sortie de la Pauvreté.
- Le prêt à taux zéro pour constituer la garantie locative et l'abaisser à deux mois de loyer.
- La mise en place d'une stratégie wallonne coordonnée de sortie du sans-abrisme.
- L'encouragement à la mise en place de projets participatifs au sein des maisons d'accueil.

Action : Mise en place de partenariats entre les sociétés de logement de service public de Wallonie et les acteurs locaux pour mettre en place des structures d'accueil, d'aide en milieu ouvert, des écoles des devoirs, du soutien à la parentalité,...

Action : Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

Le Plan de Relance engage la Wallonie à développer une stratégie de sortie du sans-abrisme basée sur une approche globale et intégrée. Cette stratégie s'appuie sur trois axes d'intervention : l'axe préventif global, l'axe préventif en ciblant les publics à risque et l'axe curatif. La stratégie veut mettre les personnes / usagers au centre du processus afin, à terme, de basculer vers une approche de plus en plus préventive et :

- Mettre en place un observatoire du sans-abrisme sous l'égide du SPW IAS et de l'IWEPS.
- Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon.
- Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimiser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon durable.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Action : Lutter contre la Discrimination au logement des familles monoparentales

Dans le cadre du Plan d'Urgence Logement, le Gouvernement s'est engagé à rendre la lutte contre les discriminations beaucoup plus efficace. Pour ce faire, il a été décidé de recruter des agents supplémentaires, de lancer une campagne de sensibilisation et de modifier le Code bruxellois du Logement. Concrètement, il s'agit de :

- Intégrer la responsabilité familiale (et par extension la monoparentalité) comme critère de discrimination dans le Code bruxellois du logement afin de renforcer la lutte contre la discrimination au logement sur base de la monoparentalité (notamment par le biais des tests de discrimination).
- Organiser une formation des acteurs du logement (notamment les agences immobilières) au Code du logement dans ses aspects de non-discrimination et y inclure une attention spécifique à la question de la monoparentalité.
- Lancer un appel à projets destiné aux Associations d'insertion par le logement (AIPL) pour la réalisation de tests de discrimination (via un agrément spécifique).
- Rédiger un projet de fiche-info locataire standard qui ne reprendra que les critères d'information autorisés en vertu du Code du logement.

Commission communautaire commune

La déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024 précise que le Gouvernement entend défendre une politique d'aide aux personnes sans-abri dont l'axe central réside dans la prévention, l'insertion et la sortie de rue.

Dans ce cadre, un plan stratégique de renforcement de la politique d'aide aux personnes sans-abri a été adopté, lequel prévoit notamment le renforcement de la capacité d'accompagnement des dispositifs Housing First et de guidance à domicile, ainsi que le renforcement de la prévention de perte de logement et l'accroissement du nombre de logements auxquels les personnes sans-abri ont accès dans le cadre d'une politique croisée logement-affaires sociales.

À cet effet, plusieurs actions ont été entreprises.

Action : Accroissement du nombre de dispositifs Housing First

La capacité des quatre opérateurs Housing First bruxellois a été revue à la hausse, de même que les moyens budgétaires qui leur sont alloués.

Un cinquième opérateur a également été créé.

Ces opérateurs ont pour mission de rechercher des logements et de les offrir aux personnes sans-abri, en ce compris des familles avec enfants, tout en leur offrant un accompagnement intensif et de soutien.

Action : Accroissement du nombre de logements

Dans le cadre de l'action 27 du Plan d'Urgence Logement (PUL) adopté le 19 décembre 2020 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et visant à "Augmenter l'offre d'accueil des personnes sans-abri", deux actions ont été lancées par Bruxelles Logement :

1. Un appel à manifestation d'intérêt adressé aux AIS en vue de mobiliser 400 logements.
2. Un appel à projets à destination des 19 communes et CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale afin de les soutenir dans la rénovation et l'aménagement de logements qui seront mis durablement à disposition d'un public sans-abri, et ce, pour une durée minimale de 10 ans sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'hébergement de personnes sans-abri au sein de ces logements doit être assorti de la garantie que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement psychosocial spécifique par des opérateurs spécialisés relevant de la COCOM.

Dans ce cadre, plusieurs logements ont pu être captés et mis à disposition de personnes sans-abri dont des familles avec enfants.

Par ailleurs, le plan de relance et de redéploiement adopté le 7 juillet 2020 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du covid-19 inclut une mesure visant à « Trouver des solutions de relogement durable pour les personnes en rue et les personnes provisoirement accueillies dans les dispositifs d'urgence (notamment hôtels) mis en place durant la crise sanitaire ».

Dans ce contexte, plusieurs dispositifs d'hébergement, tels que des maisons d'accueil pour femmes avec enfants ou des occupations temporaires, ont été financés et continuent à l'être.

Communauté germanophone

Au sein de la Communauté germanophone, il existe de nombreux services qui offrent un abri approprié aux enfants sans abri et à leurs familles. Il s'agit plus particulièrement des services suivants : Frauenfluchthaus/Prisma, Öffentliche Sozialhilfezentrum (CPAS), Mosaik, Jugendhilfe, SIA.

- y. [Évaluer et, si nécessaire, réviser les politiques nationales, régionales et locales en matière de logement et prendre des mesures pour veiller à ce que l'intérêt supérieur des familles avec enfants dans le besoin soit pris en compte de manière adéquate, notamment en s'attaquant à la pauvreté énergétique et en prévenant le risque de se retrouver sans abri ; cette évaluation et cette révision devraient porter sur les politiques en matière de logement social ou d'aide au logement et d'allocations de logement et améliorer encore l'accessibilité pour les enfants en situation de handicap](#)
-

Fédéral

Les fonds fédéraux pour l'énergie accordent des allocations supplémentaires aux personnes à faibles revenus ou fournissent des services additionnels tels que la médiation des dettes ou la réalisation de plans de remboursement.

Récemment, des mesures supplémentaires ont été prises pour réduire la facture énergétique, comme l'extension des catégories éligibles au tarif social, l'octroi d'allocations forfaitaires et l'émission de chèques usagers.

Flandre

Action : Programme de lutte contre la pauvreté énergétique - Stratégie de rénovation à long terme

En 2015, le programme de lutte contre la pauvreté énergétique a été rédigé dans le cadre d'un processus participatif avec un large groupe de parties prenantes. Le programme de lutte contre la pauvreté énergétique comportait 34 propositions d'action et a été approuvé par le gouvernement

flamand le 4 mars 2016. La politique énergétique flamande s'attaque à la pauvreté énergétique en se concentrant sur la protection sociale contre la coupure de l'approvisionnement en énergie et en travaillant structurellement sur la réduction de la consommation d'énergie dans les foyers. Le programme de lutte contre la pauvreté énergétique a été évalué chaque année, notamment en 2018, par le biais d'une vaste enquête auprès des parties prenantes. Le 10 décembre 2021, le gouvernement flamand a approuvé le nouveau « Plan de lutte contre la pauvreté énergétique 2025 », qui comprend des mesures concrètes pour lutter structurellement contre la pauvreté énergétique en Flandre. L'accent est mis sur des mesures qui améliorent l'efficacité énergétique des logements des familles vulnérables.

Le programme de lutte contre la pauvreté énergétique fait partie de la stratégie de rénovation à long terme 2050. Cette stratégie définit la manière dont les bâtiments privés et publics peuvent être rénovés de manière rentable pour atteindre l'objectif à long terme. La stratégie tient donc également compte de l'évolution démographique, de la recherche d'un logement de qualité, économe en énergie et abordable pour tous, d'un marché locatif privé et social relativement tendu et d'un rendement spatial accru.

Le programme de lutte contre la pauvreté énergétique se concentre sur les familles vivant dans la pauvreté énergétique ou exposées à un risque accru de pauvreté énergétique. La Fondation Roi Baudouin mesure la pauvreté énergétique dans le Baromètre annuel de la pauvreté énergétique sur la base de trois indicateurs :

- Pauvreté énergétique mesurée (PEm) : une part trop importante des revenus est consacrée aux dépenses énergétiques (11 % des ménages flamands).
- Pauvreté énergétique cachée (PEc) : économiser sur la consommation d'énergie, ce qui entraîne des coûts énergétiques anormalement bas par rapport à des ménages similaires (3,3 % des ménages flamands).
- Les familles en situation de pauvreté énergétique subjective (PEs) indiquent qu'il leur est financièrement difficile de chauffer suffisamment leur logement (1,9 % des ménages flamands).

Les familles monoparentales, les célibataires et les locataires sont de loin les plus exposés au risque de pauvreté énergétique. Les ménages les plus vulnérables ont tendance à vivre dans des logements dont les valeurs CPE sont les plus élevées. Ces maisons sont traitées en priorité dans le cadre de la stratégie de rénovation à long terme.

Les actions du Programme de lutte contre la pauvreté énergétique et la stratégie de rénovation à long terme sont financées par le Fonds flamand pour l'énergie, le Fonds flamand pour le climat et en partie par le budget flamand.

Wallonie

Action : Diverses mesures sont prises en région wallonne telles que :

- L'évaluation et la révision des règles d'attribution des logements publics.
- La garantie d'une fourniture d'une quantité suffisante d'énergie à un prix acceptable à tous les ménages.
- L'incitation des sociétés de logement social à faire appel à un processus participatif avec les enfants dans le cadre de l'embellissement et l'aménagement des communs.

Action : Lutte contre la précarité énergétique

Pour lutter contre la précarité énergétique, le Plan de relance wallon prévoit de réviser les primes et les divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments. Ainsi, le système de primes pour les ménages aux revenus modestes sera réformé de manière à les soutenir davantage et à élargir la gamme de bénéficiaires. L'accompagnement des citoyens en difficulté sera amélioré, notamment pour la rénovation des « passoires énergétiques », par la mise en place de dispositifs spécifiques.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Action : Des Aides financières au logement

L'allocation de loyer est une intervention financière mensuelle accordée à toute personne inscrite sur la liste d'attente d'un logement social et encore logée sur le marché privé à Bruxelles, pour une période de cinq ans renouvelable. L'allocation d'accompagnement au relogement est constituée d'une aide au déménagement et d'une intervention dans le loyer.

Action : Créer des habitats groupés

L'action 12 du plan monoparentalité prévoit de développer en partenariat avec une association spécialisée sur la monoparentalité, une formation sur la question de la monoparentalité à destination des acteurs de première et deuxième ligne du logement et favoriser les projets d'habitat groupé à destination des familles monoparentales.

- L'aide au déménagement est une intervention financière unique, destinée à couvrir une partie des frais supportés par le demandeur lorsqu'il emménage dans un logement.
- L'intervention dans le loyer est une intervention financière mensuelle dans le loyer, accordée pour une période de maximum trois ans.

Action : Favoriser l'accès à la propriété des familles monoparentales

L'action 13 du plan monoparentalité mettra en place un projet spécifique à ce sujet avec le Community land trust Brussels (CLTB). Des discussions sont en cours avec le CLTB pour développer sur le site de leur prochain projet, rue Gray, un projet destiné à accueillir des familles monoparentales. Ce projet inclurait évidemment des logements mais également la mobilisation d'un espace communautaire. Son utilisation n'est pas encore arrêtée mais les pistes évoquées telles qu'un espace de co-working l'organisation de formation professionnelle, etc. tendent vers les enjeux relatifs à réconciliation vie familiale/vie professionnelle.

Action : Augmentation de l'offre de logements abordables

Diverses solutions sont offertes au propriétaire en infraction d'inoccupation : la remise sur le marché immédiate, la prise en gestion publique, la mise en gestion en AIS, la vente du bien etc...

Un cadastre régional des logements inoccupés est en cours d'établissement. En parallèle, la simplification du droit de gestion publique pour lutter contre ces logements inoccupés est poursuivi.

Pour ce qui concerne l'augmentation de la production et l'acquisition des logements sociaux à Bruxelles, au-delà du recours aux Agences Immobilières Sociales qui représentent un système

maintenant bien connu et au succès sans cesse croissant, le Gouvernement a décidé d'allouer un important budget à notre nouvelle stratégie d'acquisition qui vise à l'augmentation du parc immobilier locatif public. Cette nouvelle stratégie d'acquisition a pour objectif de donner un coup d'accélérateur à l'augmentation du parc immobilier résidentiel public, de manière totalement concertée avec le secteur privé de la production de logements. L'objectif est donc bien d'étendre aussi rapidement que massivement le parc public de logement à destination des publics fragilisés.

La stratégie se décline en 4 volets :

- L'acquisition de logements existants, de terrains et de bâtiments à réaffecter;
- Les achats « clefs sur porte » : ce levier de la stratégie-acquisition remporte d'ailleurs un vif succès, puisqu'en moins d'un an, il a permis l'acquisition de plus de 300 logements sociaux supplémentaires;
- Le lancement en 2021 d'un marché public Design & build : un projet est entré par ce biais pour un total de 113 logements.
- Enfin, le développement d'un Public Housing Partnership : il s'agit d'une procédure négociée qui permet à la SLRB de s'intégrer, en cas d'intérêt des promoteurs, comme acquéreur de complexes de logements dans de vastes projets immobiliers en cours de développement. Le seuil minimum de 25% de logements sociaux sur la totalité des logements développés par le promoteur permettra également au promoteur de recourir au processus accéléré d'obtention des permis (dite « fastlane »).

Le Plan d'Urgence prévoit un outil indispensable pour accélérer le développement et le nombre de logements qu'ils soient sociaux, à finalité sociale et privé dans l'ensemble des communes bruxelloises, à savoir la mise en place d'une procédure accélérée de délivrance des permis d'urbanisme (la «fastlane»).

Cette procédure entrée en vigueur en mai 2021, vise les projets immobiliers qui doivent comporter au moins 25% de logements sociaux pour bénéficier de cette procédure accélérée. L'idée est de faire profiter les promoteurs porteurs de vastes projets immobiliers mixtes de cet aménagement spécifique dans les procédures d'instruction des permis. Le permis est obtenu en 95 jours. Néanmoins, une attention particulière sera portée à la qualité des projets, leur intégration dans le tissu urbain existant, et – c'est important – à leur qualité architecturale.

Le PUL vise la création de 15.000 solutions pour des ménages inscrits sur la liste des logements sociaux. Ces 15.000 solutions appellent la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des dispositifs de la politique sociale du logement. Dans cet esprit, nous avons fixé aux AIS un objectif de croissance nette de 2.500 nouveaux logements pour la fin de la législature. En cas de succès, il s'agira de la plus forte croissance des AIS en une législature. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'exclure les AIS des impératifs d'économie budgétaire qui ont dicté l'élaboration du budget 2022.

Action : Encadrement des loyers

Comme les débats récents sur l'indexation ont pu le montrer, un encadrement des loyers à proprement parler n'est pas une piste qui bénéficie du soutien requis au sein du Gouvernement. Néanmoins, nous ne restons pas inactifs face au marché locatif privé : d'une part en nous attaquant aux loyers abusifs par le biais de la Commission paritaire locative et d'autre part en mettant en place un conventionnement qui puisse apaiser la relation locataire-bailleur et valoriser les bailleurs pratiquant un loyer raisonnable. Aussi, nous poursuivons notre travail d'approfondissement de nos connaissances du marché locatif privé en révisant le fonctionnement de l'Observatoire des loyers et de la grille

indicative des loyers. De cette manière, nous pourrions disposer des outils et des données nécessaires lorsqu'un accord sur des outils de régulation sera possible.

Commission communautaire commune

Action: Renforcement de l'accompagnement visant le maintien en logement

Dans le cadre du plan stratégique de renforcement de la politique d'aide aux personnes sans-abri, plusieurs actions ont été entreprises en matière de prévention du sans-abrisme.

La capacité des services de guidance à domicile, dont les missions sont d'offrir un accompagnement budgétaire, administratif et psychosocial afin d'aider la personne en besoin de guidance à recouvrer ses droits sociaux, à garder ou à rechercher un logement, a été revue à la hausse, de même que les moyens budgétaires qui leur sont alloués.

Un appel à projet va à cet égard être lancé en 2022 afin d'augmenter à nouveau la capacité de ces services et d'en créer deux nouveaux.

Dans le même sens, les maisons d'accueil se sont vues confier des missions de post-hébergement permettant de poursuivre l'accompagnement de leurs hébergés avec qui ils ont créé des liens de confiance et d'éviter que ceux-ci ne perdent leur logement.

Action: Prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la politique de lutte contre le sans-abrisme

L'asbl Bruss'help a été chargée de mettre en place un Comité d'aide d'urgence et d'insertion dont les missions sont d'améliorer la collaboration entre acteurs, de fournir des avis ou de proposer des lignes directrices au Collège réuni afin d'améliorer la prévention du sans-abrisme, l'organisation des dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion ainsi que l'orientation des personnes sans-abri ou en besoin de guidance.

Ce Comité a remis, le 19/11/2021, un avis d'initiative sur l'extension de l'offre d'accueil. Cet avis a été étudié par le Conseil d'administration de l'asbl Bruss'help avant d'être validé. Au terme de cet avis, 4 recommandations sont formulées, dont la première vise à "activer, via l'opérateur régional New Samusocial, une capacité spécifique « familles » de 100 places adaptables qui permet la mise en place d'une politique zéro enfant en rue".

Faisant suite à cette recommandation, le Ministre a marqué son accord pour l'activation par l'asbl New Samusocial de places complémentaires pour des familles avec enfants pour la période du 15/12/2021 au 15/4/2022, ceux-ci étant ensuite accueillis dans un centre d'hébergement d'urgence à destination des familles.

Communauté germanophone

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté germanophone est responsable du logement public et privé et de diverses primes et subventions au logement et à l'énergie. La Communauté germanophone a également développé un système de primes adapté à ses habitants. Le CPAS joue aussi un rôle dans la politique locale du logement et dans la lutte contre la pauvreté énergétique.

z. Fournir aux enfants dans le besoin et à leurs familles un accès prioritaire et rapide à un logement social ou à une aide au logement

Flandre

Action : Améliorer l'accessibilité des logements sociaux par des règles d'attribution qui laissent une place suffisante aux groupes cibles prioritaires / vulnérables.

La réglementation des locations sociales (Livre 6 du Code flamand du logement de 2021) subira un certain nombre de modifications au cours de cette législature. La Flandre vise la sécurité du logement durable pour les groupes cibles les plus vulnérables. En raison du marché locatif privé et social tendu, mais aussi des délais d'attente dans le secteur des soins de santé, ils sont souvent pour l'instant dans une position concurrentielle. Les changements prévus dans la réglementation de la location sociale visent une politique d'attribution où le travail sur mesure, dirigé par les acteurs concernés du logement, du bien-être et des soins, est central.

Un nouveau système d'attribution unifié est donc conçu, qui devra être appliqué par les sociétés de logement reconnues et les autorités locales qui louent des logements sociaux. Lors de son élaboration, un équilibre et une complémentarité ont été recherchés, en tenant compte des besoins spécifiques en matière de logement, des liens locaux et de la chronologie ainsi que des groupes cibles particuliers. 20 % des attributions seront obligatoirement destinées à des personnes ayant des besoins particuliers ou se trouvant dans une situation précaire (personnes sans abri ou risquant de le devenir ; jeunes vivant de manière indépendante ou emménageant avec l'aide d'un service agréé ; personnes ayant des problèmes de santé mentale ; personnes vivant dans des logements insalubres et personnes se trouvant dans des conditions particulières de nature sociale).

En outre, des règlements d'attribution locaux peuvent également être établis pour des groupes cibles spécifiques. Un tiers au maximum du patrimoine des communes situées dans la zone d'exploitation de la société de logement peut être réservé à des candidats locataires appartenant à un groupe cible spécifique. Lors de l'élaboration d'un nouveau cadre d'attribution, une attention particulière est accordée à l'accompagnement de ces groupes cibles. L'attribution de logements sociaux aux groupes cibles les plus vulnérables est effectivement intrinsèquement liée à la fourniture d'un accompagnement adéquat et efficace. Il convient ici de faire une distinction entre les besoins d'accompagnement que les propriétaires peuvent satisfaire eux-mêmes et les besoins qui nécessitent un accompagnement plus important de la part d'un acteur de l'aide sociale.

Wallonie

Action : Relogement prioritaire des familles avec enfants qui habitent dans un équipement à vocation touristique

Dans le cadre du Plan Habitat Permanent, depuis 2011, les familles avec enfants sont considérées comme un groupe prioritaire dans le cadre de l'accompagnement au relogement dans un logement salubre.

Action : Mesures visant à garantir un accès effectif à un logement adéquat

Le Gouvernement wallon a pris la mesure suivante afin de garantir aux familles et donc aux enfants de ces familles dans le besoin, un accès effectif à un logement adéquat : rénover et louer des logements, principalement en milieu urbain, aux familles comptant au moins trois enfants et disposant de revenus de la catégorie 1 (précaire) et de la catégorie 2 (modeste).

Action : Mesures d'accompagnement dans le logement via le PCS

Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, une série d'acteurs développent des actions visant à favoriser l'autonomie des jeunes par le logement comme via les logements encadrés, ... Les enfants sont touchés par ces actions au travers des familles.

Bruxelles

Région de Bruxelles-Capitale

Action : Diminuer le Temps d'attente des familles monoparentales pour un logement social

Là aussi, cet enjeu est adressé dans le cadre du plan monoparentalité (action 14). Concrètement, cette action prévoit la révision des critères d'attribution des logements sociaux en proposant de nouvelles normes en termes de nombre et taille des chambres pour les familles nombreuses.

Concrètement, cette action prévoit la révision de la législation existante afin d'inciter (et au besoin imposer) les mutations des locataires occupant un logement sur-adapté vers un logement plus petit afin de libérer les grands logements et ainsi permettre aux familles d'obtenir un logement adapté plus rapidement. Un groupe de travail, composé d'acteurs du logement social, élabore actuellement une série de recommandations visant à remplir cet objectif qui seront transmises au Gouvernement au printemps 2022.

Communauté germanophone

Il existe en Communauté germanophone de nombreux services sociaux qui offrent aux enfants sans abri et à leurs familles un accès prioritaire et rapide à un logement social ou à une aide au logement. Il s'agit plus particulièrement des services suivants : Frauenfluchthaus/Prisma, Öffentliche Sozialhilfezentrum (CPAS), Mosaik, Jugendhilfe, SIA.

aa. Tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de sa situation générale et de ses besoins individuels lors du placement d'enfants en institution ou en famille d'accueil

Flandre

Agentschap Opgroeien dans le cadre de l'aide à la jeunesse

Wallonie

Action : Renforcer la participation des enfants dans les maisons d'accueil

Un des projets du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant 2020-2024 prévoit d'encourager la mise en place de projets participatifs au sein des maisons d'accueil.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Soutien d'une recherche : impact sur les enfants d'un séjour en maison d'accueil avec son(s) parent(s).

Communauté germanophone

Lors de l'attribution des places dans le service de garde d'enfants du Regionalzentrum für Kleinkindbetreuung (RZKB), la priorité est accordée aux enfants qui ont été orientés par le tribunal de la jeunesse et le service de protection de la jeunesse, le service d'adoption et le service des familles d'accueil.

bb. Assurer la transition des enfants d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge communautaire ou familiale de qualité et soutenir leur autonomie et leur intégration sociale

Flandre

Action : Budget d'assistance personnelle (BAP)

Un budget d'assistance personnelle (BAP) est un budget que l'Agence flamande pour les personnes handicapées (VAPH) accorde pour organiser et financer l'assistance d'un enfant à la maison ou à l'école. Seuls les mineurs peuvent demander un PAB.

Fédération Wallonie-Bruxelles

1. Mener une réflexion approfondie en collaboration avec la Région wallonne autour des enjeux de mobilité des familles étant géographiquement éloignées des IPPJ et étant de ce fait dans l'incapacité d'activer leur droit aux visites en institution ;
2. Fiche relative au maintien du lien :
 - a. Revoir les normes d'encadrement et de financement des SASPE pour assurer un encadrement des enfants de qualité, mais aussi pour leur permettre d'assurer leur mission essentielle de maintien du lien avec la famille d'origine – collaboration avec l'ONE et les services agréés ;
 - b. Renforcer la concertation entre les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse et les services agréés en matière d'aide à la jeunesse et dans les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE) concernant le maintien du lien entre l'enfant et sa famille, notamment par le biais de la création d'un outil d'aide à la décision en matière de placement ;
3. Développer des structures de pilotage intersectoriel pour des jeunes confrontés à des problèmes de santé mentale, en collaboration avec l'AVIQ et le secteur de la santé mentale

Communauté germanophone

Il existe de nombreux services sociaux au sein de la Communauté germanophone qui soutiennent l'intégration sociale des enfants et assurent la transition entre les soins institutionnels et les soins communautaires ou familiaux de qualité. Certains de ces services sont ÖSHZ, Pflgefamiliendienst, Jugendhifledienst, Mosaik.

Mesures au sein de Outreach et Participation

Flandre

Action : Cadre pour les coachs familiaux locaux

Cette action se concentre sur Outreach (développer des mesures de sensibilisation efficaces pour les enfants dans le besoin et leurs familles). Les coachs familiaux locaux ont pour objectif de fournir un accompagnement intensif et sur mesure aux familles vulnérables avec enfants qui sont confrontées à divers problèmes. Ce soutien proactif et de proximité aide les familles à progresser dans tous les domaines de la vie, ce qui permet d'obtenir davantage de droits sociaux fondamentaux.

Les autorités locales se voient confier la fonction de direction à cet égard. Les coachs familiaux locaux sont avant tout là pour les familles les plus vulnérables qui sont confrontées à divers problèmes, mais ils peuvent aussi contribuer à éviter que des familles ne se retrouvent dans cette situation des plus précaires. En outre, la coopération avec des partenaires tels que les services de l'Agentschap Opgroeien, le logement social, l'éducation, l'aide (sociale) à la jeunesse, etc. sera importante pour le développement de ce concept.

Action : Participation des enfants et des jeunes dans la pauvreté dans le cadre de la politique et de l'offre (de loisirs) aux niveaux local, supralocal et flamand

La Flandre s'engage à faire en sorte que la voix des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté soit entendue et reflétée dans le débat social. Des efforts maximaux sont déployés pour impliquer les enfants et les jeunes en situation de pauvreté en tant qu'acteurs à part entière dans la politique et l'offre (de loisirs) aux niveaux local, supralocal et flamand. Et ce notamment en :

- S'engageant dans une perspective de droits des jeunes et des enfants à l'échelle du gouvernement.
- Les associant à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique.
- Examinant comment nous pouvons être plus sensibles à la pauvreté dans nos propres opérations.
- Assurant une évaluation et un renforcement lors de la rédaction de décrets concernant la rédaction du rapport sur les effets sur les enfants et les jeunes (JoKER).

La mesure s'adresse aux décideurs politiques, experts et acteurs flamands et locaux qui travaillent avec les enfants et les jeunes dans des situations vulnérables. Les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité sont respectés comme des acteurs à part entière.

Action : Réduire l'écart entre les loisirs et la pauvreté

Les obstacles que les enfants et les jeunes rencontrent en matière de pauvreté pendant leur temps libre sont cartographiés. Des efforts sont déployés pour aborder et surmonter ces obstacles, entre autres en :

- Se concentrant sur des stratégies de solution et la sensibilité à la pauvreté.
- Travaillant sur l'action inclusive de la jeunesse et stimulant le travail de proximité, tant au niveau de la structure que des projets, à partir d'une politique régulière et d'actions liées au plan politique flamand sur les droits des jeunes et des enfants.

- Rendant les bonnes pratiques visibles et accessibles.
- Encourageant les centres de jeunesse à s'engager dans le quartier et la société.
- S'engageant en faveur de l'éducation aux médias et de l'inclusion numérique, en soutenant les organisations médiatiques qui se concentrent sur l'éducation numérique des enfants et des jeunes en situation de pauvreté. L'inclusion de ce groupe nécessite une attention particulière, un soutien et une approche spécifique.

Action : États généraux des enfants et des jeunes en situation de pauvreté/précarité

À partir du domaine politique de la jeunesse, en concertation avec des partenaires, des États généraux « Enfants et jeunes en situation de pauvreté/précarité » sont organisés, dans lesquels les besoins, les défis, les opportunités et les forces des jeunes flamands et bruxellois en situation de pauvreté sont abordés en ce qui concerne les loisirs.

On examine comment le domaine politique de la jeunesse peut y répondre. Si d'autres domaines politiques souhaitent s'y associer, la thématique est étendue. Des experts sont réunis pour réfléchir à ces thèmes. Les enfants et les jeunes vivant dans la pauvreté sont impliqués et reçoivent toujours un retour d'information approprié. Les experts travailleront sur la base des conclusions des États généraux et formuleront des recommandations axées sur la politique et la pratique. Un suivi approprié des recommandations est visé.

Action : Renforcer la capacité des travailleurs sociaux à reconnaître les droits et à les octroyer aux niveaux individuels et social

Cette action fait partie du plan d'action Sterk Sociaal Werk qui a été communiqué au gouvernement flamand fin décembre 2019. Le plan d'action Sterk Sociaal Werk aborde plusieurs défis sociaux auxquels le travail social est confronté. La lutte contre la sous-protection en fait partie. Avec cette action, la Flandre vise à renforcer les travailleurs sociaux dans la reconnaissance des droits et l'octroi des droits. Dans une première phase, un projet a été lancé au sein du CPAS de Beveren. Il examine les obstacles que les clients actuels du CPAS rencontrent pour obtenir l'octroi de droits. Cette action est basée sur le point de vue du client. Des propositions d'amélioration sont recherchées ensemble, qui sont d'abord expérimentées puis diffusées à d'autres partenaires de première ligne. Le projet a débuté à la fin de l'année 2020 et sera achevé d'ici la Conférence sur le travail social en mai 2022. La question de savoir si et comment les résultats peuvent y être présentés est actuellement à l'étude.

Action : Accroître l'accessibilité de l'aide et des services sociaux et lutter contre la sous-protection grâce à des partenariats Geïntegreerd Breed Onthaal (GBO)

À partir de la Sociaal Huis, sous la direction des administrations locales, un partenariat GBO est réalisé et comprend au moins le Centre public d'action sociale (CPAS), le centre agréé d'action sociale générale (CASG) et les services agréés d'action sociale des mutualités (DMW). Ces partenariats offrent une aide de proximité et proactive, y compris la reconnaissance et l'attribution de droits. Ils identifient activement les familles et les personnes vulnérables dans leurs communautés locales et leur offrent une assistance sur mesure. Cela concrétise l'intention de l'Accord gouvernemental flamand visant à détecter la pauvreté le plus tôt possible et à travailler à la reconnaissance et à l'octroi de droits dans le cadre de la lutte contre la sous-protection.

Bruxelles

Commission communautaire flamande

Action : Encourager la participation des jeunes

La VGC a l'ambition de rendre les Bruxellois plus propriétaires de leur ville. Ils accordent dans ce cadre une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes vivant dans la pauvreté, aux personnes issues de l'immigration ainsi qu'aux enfants et aux jeunes. Outre l'action des organes consultatifs, comme la VGC- jeugdraad, la VGC expérimente de nouvelles formes de participation. Ils travaillent en collaboration avec leur société civile forte, et font également de la place pour de nouveaux mouvements civils, pour des personnes et des groupes cibles qui ne sont actuellement pas pris en compte. La diversité sociale et ethnoculturelle de Bruxelles se reflète dans toutes les formes de participation politique. La VGC expérimente des moyens innovants pour encourager la participation. Ils développent ainsi une politique de participation durable pour la VGC et ses organisations.

Action : Sensibilisation à l'accès aux droits sociaux fondamentaux

Dans le cadre du plan pluriannuel 2021-2025 de la VGC, une attention est portée aux lacunes dans l'offre de soins métropolitaine existante. Certaines des actions entreprises à cet effet visent à ce que les enfants et les jeunes vivant dans la pauvreté bénéficient d'un meilleur soutien pour accéder aux droits fondamentaux, par exemple via des intermédiaires et des initiatives de première ligne. Nous encourageons les initiatives assurant un travail de sensibilisation, qui vont à la rencontre des personnes dans leur propre environnement de vie. Nous travaillons sur la participation (aux loisirs) des personnes vivant dans la pauvreté et nous développons Paspatoe en fonction de leurs besoins. Une attention particulière est accordée à la situation des enfants, des jeunes et des familles vivant dans la pauvreté. Ainsi, le VGC encourage les initiatives qui aident les Bruxellois à faire valoir leurs droits sociaux fondamentaux.

Wallonie

Action : Sensibilisation aux droits de l'enfant

Le Plan d'actions wallon relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024 comporte toute une série de mesures de communication et de sensibilisation à la promotion de l'accès des enfants à leurs droits en application de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, de même que des actions de formation des acteurs régionaux et locaux et des formateurs en contact avec les enfants et les jeunes.

Action : Participation des enfants

La participation des enfants et des jeunes constitue le fil rouge du PADE : 9 projets font directement appel à une participation active des enfants, de même que l'évaluation du plan. Ce dispositif d'évaluation participatif impliquera 5 conseils communaux d'enfants/jeunes sélectionnés sur la base d'un appel à candidatures. Chacun de ces conseils aura pour mission d'organiser un dispositif local de consultation des enfants, résidant dans les communes concernées, sur le contenu du PADE et sa mise en œuvre. Les thématiques, axes ou actions retenus du PADE seront déterminés par les enfants. Cet appel à candidatures permettra de sélectionner les conseils participants et les dotera d'un budget participatif par conseil consultatif. Les processus de consultation locaux menés par les conseils communaux d'enfants et/ou de jeunes devront aboutir à des recommandations qui seront

communiquées au Gouvernement wallon. Le prestataire sélectionné procédera à une évaluation participative auprès des enfants qui auront été impliqués dans le dispositif d'évaluation.

Communauté germanophone

Le Conseil de la jeunesse germanophone (RDJ) est le lien entre la jeunesse et la politique. Il représente leurs intérêts et fait face à leurs défis : composé de représentants de diverses institutions de jeunesse et de jeunes intéressés, il entend ce que les jeunes de la Communauté germanophone vivent dans leur vie et transmet ces informations aux décideurs politiques, que ce soit au niveau communautaire, belge ou européen. En même temps, ils essaient de permettre aux jeunes de participer en organisant des événements, des projets et des dialogues. En outre, ils sont également représentés dans divers comités et tentent de garder un œil sur les besoins des jeunes là aussi.

9. Cadre politique facilitateur

Fédéral

Cette préoccupation constitue un axe transversal du 4^{ème} Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté et contre les Inégalités. Ce Plan vise à donner à chacun dans notre société le droit à une vie digne. Cela signifie agir par le biais d'une détection précoce, d'une protection sociale forte et de l'inclusion sociale, et ce dans le cadre des développements européens.

En plus de l'approche transversale de la pauvreté des enfants tout au long du 4^{ème} Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté et contre les Inégalités, l'aspect genre est également intégré dans le plan pour de meilleures solutions à la pauvreté des femmes. Cette dimension de genre est cruciale car le risque de pauvreté reste généralement plus élevé pour les femmes, avec un écart moyen de 2%. Le risque de pauvreté est également nettement plus élevé pour les ménages monoparentaux (44,4 %) par rapport aux célibataires (28,6 %) et aux ménages de deux adultes (15,4 %). Dans plus de 80 % des foyers monoparentaux, le parent isolé est une femme ce qui est très impactant pour les enfants.

Concernant le groupe cible des parents isolés bénéficiant d'un revenu d'intégration, pour chaque père célibataire bénéficiant d'un salaire décent, il y a 7 mères célibataires bénéficiant d'un salaire décent. A cet égard, le Fédéral a développé et renforcé le projet MIRIAM. Grâce à un accompagnement intensif, ce projet vise à renforcer l'empowerment de femmes monoparentales usagères du CPAS, à briser leur isolement social et à réduire la pauvreté, avec une attention particulière pour leur intégration socio-professionnelle. Un accompagnement collectif et individuel intensifs est prévu avec au départ une perspective holistique et sensible au genre. Dans ce projet, on travaille autour de l'information, la participation, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers les services d'aide et d'assistance ainsi que la formation. Le développement d'un sens critique, le parcours vers le changement, la confiance en soi font aussi partie de l'accompagnement. Les enfants sont les bénéficiaires privilégiés des retombées positives de ce projet.

Le Service des créances alimentaires (SECAL) a été créé par le SPF Finances en 2003 (loi du 21 février 2003). Il permet notamment de lutter contre la pauvreté du fait non-paiement de la pension alimentaire aux enfants ou à l'ex-partenaire. Le SECAL interviendra pour réclamer la pension alimentaire mensuelle (et les arriérés) auprès de celui qui doit payer la pension alimentaire) ou de verser, le cas échéant, des avances sur la pension alimentaire mensuelle.

Depuis le 01/06/2020 l'administration fiscale utilise une nouvelle application "ALIM IDS" qui permet de simplifier le calcul des pensions alimentaire. En outre, un certain nombre de modifications

législatives⁸ ont été mises en œuvre, ce qui signifie que le créancier d'aliments doit fournir moins de preuves. On tente ainsi d'apporter plus d'oxygène aux familles vulnérables.

Le SPF Finances prévoit également des mesures fiscales supplémentaires pour les familles et les enfants, telles qu'une réduction d'impôt pour l'accueil d'enfants. Des mesures telles que la suppression du seuil de revenu comme condition pour bénéficier des allocations de l'accueil d'enfants apportent des progrès aux familles.

Le point de contact national pour les Roms coordonne la rédaction de la nouvelle stratégie nationale pour l'intégration des Roms (2022 - 2030). Dans cette stratégie, la Belgique reconnaît que les Roms forment un groupe fragile qui court un risque particulièrement élevé d'être confronté à l'exclusion sociale et à la pauvreté. En raison du caractère multidimensionnel de l'exclusion sociale et de la pauvreté, la Belgique a opté pour une approche intégrée dans sa stratégie. La stratégie a été développée sous la forme d'un plan thématique avec une approche ciblée qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Outre l'attention pour les domaines politiques cruciaux permettant l'intégration socioéconomique des Roms (p. ex., lutte contre la discrimination en matière d'emploi, d'enseignement, de logement et de soins de santé), quelques objectifs horizontaux ont été formulés (notamment la participation des Roms dans la société et leur intégration sociale, la coordination de toutes les actions visant à favoriser l'intégration, la nécessité de collecter des informations fiables au sujet des Roms, etc.). Une attention particulière est également accordée aux femmes, jeunes, LGTBQ, etc. Roms

Le Plan d'action fédéral Handicap (2021 - 2024) a été approuvé par le Conseil des ministres le vendredi 16 juillet 2021. Dans ce plan d'action, 145 mesures - dont 46 mesures phares - ont été élaborées en étroite collaboration avec tous les ministres et secrétaires d'État, avec le soutien des groupes d'intérêt représentant les personnes handicapées (comme le Haut Conseil national pour les personnes handicapées et Unia). Le plan d'action comprend une mesure d'évaluation et de mise à jour de la boîte à outils fédérale pour la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées.

Flandre

Dans le plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté 2020 - 2024, l'un des 5 objectifs stratégiques est spécifiquement axé sur la lutte contre la pauvreté des enfants. Dix actions ciblées doivent conduire à une augmentation des opportunités futures pour les enfants et les jeunes vulnérables.

Le 8 octobre 2021, le Gouvernement flamand a mis à jour le Plan politique d'intégration horizontale et d'égalité des chances 2020-2024. Il s'agit d'un plan d'action ciblé, dont le principal objectif est la participation totale/proportionnelle à la société, c'est-à-dire "la réalisation de l'égalité des chances pour les groupes sociaux défavorisés ou exclus". L'accent est mis sur le renforcement de l'autonomie des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité sociale par une approche inclusive.

Le plan politique flamand sur les droits des jeunes et des enfants 2020-2024 s'adresse à tous les enfants et les jeunes et propose cinq thèmes prioritaires liés à l'environnement de vie des enfants et des jeunes. Il s'agit du (1) Bien-être et du développement d'une identité positive ; des (2) Quartiers sains et vivables ; de (3) l'Engagement par le biais du volontariat ; des (4) Loisirs pour tous ; et de (5) l'Éducation aux médias. L'attention particulière portée aux enfants et aux jeunes en situation de vulnérabilité est un fil conducteur des actions incluses. Les actions reprises dans ce plan fournissent

⁸ https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=20-07-17&numac=2020042219

des réponses initiales à un certain nombre de recommandations des conclusions de 2019 sur des thèmes pertinents pour la Flandre.

Le plan d'action visant à prévenir et à combattre le sans-abrisme 2020-2024 accorde une attention particulière à la situation des enfants et des jeunes touchés par le sans-abrisme et à ses conséquences.

Wallonie

Le Gouvernement wallon a adopté le 25 novembre 2021 un nouveau Plan de sortie de la pauvreté avec un volet transversal et trois axes prioritaires : l'accès à l'insertion socio-professionnelle pour tous et toutes, l'accès au logement pour toutes et tous et l'accès au bien-être pour toutes et tous.

Au niveau local, le Plan de cohésion sociale 2020-2025, qui se développe dans 204 communes wallonnes, poursuit deux objectifs : réduire la pauvreté et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable du bien-être de tous.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Région wallonne a adopté un Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant 2020-2024. Les 54 mesures qui le composent devraient répondre aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Enfin et surtout, le Plan de Relance wallon, adopté en octobre 2021, utilisera une part importante de ses moyens pour renforcer la politique sociale en Wallonie et améliorer la qualité des structures, des centres de formation aux logements sociaux en passant par les infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a mis en œuvre deux plans dans le domaine du logement, entre autres, dont la bonne exécution sera un levier d'action dans le domaine de la pauvreté, et de la pauvreté infantile en particulier. Il s'agit :

- Du « Plan d'urgence logement », qui, considérant l'augmentation du nombre de logements sociaux en région bruxelloise que ce plan soutient, permettra à davantage de familles (et à plus d'enfants) d'être logés dans des conditions dignes et d'échapper à des situations de précarité.
- Du « Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales » dont les mesures contribueront à agir contre la pauvreté infantile, naturellement plus importante au sein des familles monoparentales.

Commission communautaire flamande

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 du Collège de la Commission communautaire flamande rassemble tous les aspects politiques de ce niveau de gouvernement. Les enfants et les jeunes vulnérables font l'objet d'une attention particulière. Des passerelles entre l'aide sociale, l'éducation, la famille et la jeunesse devraient permettre d'abaisser le seuil de la garde d'enfants, du soutien familial, des loisirs et des vacances. Pour lutter contre la pauvreté des enfants, des initiatives intégrées sont développées dans le cadre du plan de réduction de la pauvreté des enfants.

En novembre 2020, le Collège de la Commission communautaire flamande a approuvé son plan de réduction de la pauvreté infantile pour la période 2021-2025. Une meilleure intégration et coordination des initiatives et organisations existantes, une plus grande accessibilité des services de garde d'enfants, la promotion de la participation préscolaire et le renforcement des connaissances sur la pauvreté des enfants et la manière de la combattre dans un contexte bruxellois sont les objectifs centraux de ce plan.

Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé le Plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales 2020-2025. L'accessibilité des services, la prévention de la vulnérabilité au cours du cycle de vie et le développement des connaissances en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales sont les objectifs clés.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donné la priorité d'enregistrer des avancées significatives en matière de lutte contre la pauvreté, en mettant un focus particulier sur l'accueil de la petite enfance. Il a érigé l'accessibilité de l'accueil de l'enfance au rang de priorité dans son Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant 2020-2024 et dans son Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025. Et ce notamment, au travers du contrat de gestion de l'Office National pour l'Enfance (ONE) pour les années 2021-2025 qui assure la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'accueil de la petite enfance et organise une stratégie multidimensionnelle avec l'ambition d'atteindre des effets positifs mesurables en matière d'accessibilité accrue des milieux d'accueil, de nombre d'enfants vulnérables accueillis et de lutte contre les inégalités sociales et environnementales.

Par ailleurs, l'Organisation de la naissance et de l'enfance (ONE) sera chargée de mettre en place, dans le cadre de la réforme de l'accueil de la petite enfance, une Task-force « Accessibilité ». Elle implique l'ensemble des parties prenantes afin de définir et coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur la période 2022 – 2025, évalué et ajusté annuellement, visant à articuler l'ensemble des mesures issues de la réforme de l'accueil de la petite enfance, plus adapté aux enjeux actuels, et du contrat de gestion pour accroître les taux d'occupation des places d'accueil ainsi que l'accessibilité des milieux d'accueil.

En ce qui concerne l'enseignement, le Pacte pour un enseignement d'excellence, projet ambitieux de réforme de l'enseignement en FWB comporte une série de mesures visant à assurer la gratuité progressive de l'enseignement, la lutte contre le décrochage scolaire et une meilleure intégration des enfants vulnérables. Certains de ces projets sont également repris dans le plan d'action pour les droits de l'enfant.

10. Financement de l'UE

Les États membres dont le niveau de pauvreté des enfants est supérieur à la moyenne de l'UE (23,4 % - AROPE 2017 - 2019) sont tenus d'allouer 5 % des ressources du Fonds social européen Plus (FSE+) à la lutte contre la pauvreté des enfants. La Belgique se situe en dessous de cette moyenne européenne et devrait donc allouer un montant approprié de ses fonds FSE+ à la lutte contre la pauvreté des enfants.

Certaines des mesures liées aux repas sains à l'école sont financées par le programme européen pour les fruits, les légumes et le lait dans les écoles, qui s'applique depuis le 1er août 2017. Le programme soutient la fourniture de produits, les mesures éducatives et les campagnes d'information dans les écoles des trois régions.

Comme précisé ci-dessus, les Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) soutiennent les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux plus démunis. En Belgique, le SPP Intégration sociale gère le budget de l'aide alimentaire de 26 millions d'euro pour l'année 2022. Ce budget permet d'améliorer l'accès aux aliments pour les familles y compris les enfants. De nouvelles mesures spécifiques en aide matérielle pour la petite enfance, comme des langes, ont également été prises.

En décembre 2020, les dirigeants des États membres de l'Union européenne (UE), le Parlement européen et la Commission européenne ont adopté un plan de relance pour l'Europe afin de contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus. 27 % du budget total pour les réformes et les investissements soutiennent la transition numérique en Belgique. Une partie de ces fonds est allouée pour promouvoir l'inclusion numérique dans l'éducation.

11. Collecte de données, suivi et évaluation

11.1. *La Garantie pour l'enfance en chiffres*

Une analyse de la situation sociale actuelle des enfants vulnérables en Belgique

Cette analyse vise à dresser un état des lieux de la situation sociale des enfants vulnérables en Belgique. L'accent est mis sur l'accès aux services essentiels, auquel le plan de Garantie pour l'enfance entend contribuer. Pour mettre les chiffres et les indicateurs en perspective, nous les comparons à ceux de l'UE.⁹ Dans l'analyse qui suit, nous prendrons toujours 2019 comme année de référence (sauf indication contraire), car c'est également l'année de départ des objectifs de l'UE en matière de pauvreté à l'horizon 2030. Nous nous basons sur des indicateurs disponibles et comparables dans toute l'UE. Des indicateurs nationaux supplémentaires et pertinents devront également être élaborés au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan de Garantie pour l'enfance.

1. Indicateurs clés pour le suivi de la Garantie pour l'enfance

En 2019, la pauvreté des enfants en Belgique se situait à un niveau comparable à celui de l'UE. En Belgique, 23,0% des enfants sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), alors que dans l'UE, ce chiffre est de 23,4%.¹⁰ En outre, nous pouvons également observer que le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est plus élevé pour les enfants par rapport à la population totale en Belgique (23,0% contre 20,0% respectivement).

Afin d'analyser plus en détail cet indicateur AROPE, nous examinons également les différents sous-indicateurs. Le risque de pauvreté des enfants en Belgique s'élève à 18,9% en 2019 et se situe à peu près au même niveau que dans l'UE, à 18,5%. Si l'on considère la proportion d'enfants qui vivent dans des ménages à très faible intensité de travail, on constate qu'elle est nettement plus élevée en

⁹ Les chiffres pour l'UE se réfèrent toujours à l'UE27 (à partir de 2020).

¹⁰ Sur base du nouvel indicateur AROPE. En 2021, il a été décidé de réviser légèrement la définition de l'indicateur "risque de pauvreté ou d'exclusion sociale". Le sous-indicateur "privation matérielle et sociale grave" remplace le sous-indicateur "privation matérielle grave". Le sous-indicateur "ménages à très faible intensité de travail" a également été légèrement révisé en faisant passer la limite d'âge supérieure de 59 à 64 ans (avec quelques modifications supplémentaires également). Cela a entraîné des changements dans deux des trois sous-indicateurs de l'AROPE.

Belgique que dans l'UE (10,5% contre 6,4%). Le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage souffrant de graves privations matérielles et sociales est légèrement plus élevé en Belgique que dans l'UE (8,7% contre 7,8%). C'est donc principalement sur le sous-indicateur des enfants dans les ménages à très faible intensité de travail que la Belgique obtient les plus mauvais résultats par rapport aux autres pays de l'UE.

Pour avoir une idée plus précise de la pauvreté infantile, un indicateur de privation spécifique aux enfants a été développé au niveau européen. Sur la base de cet indicateur - qui se compose de 17 éléments considérés comme nécessaires pour chaque enfant dans l'UE - 14,9 % des enfants en Belgique sont démunis, contre 23,3 % dans l'UE en 2014. Enfin, l'écart de risque de pauvreté relative pour les enfants est de 15,4% en Belgique, ce qui est nettement inférieur à celui de l'UE, qui est de 25,4%. Pour ces deux derniers indicateurs, la Belgique obtient de meilleurs résultats que les autres pays de l'UE.¹¹

1.1 Suivi des groupes cibles : "enfants dans le besoin"

Il existe de nombreux groupes vulnérables d'enfants dans le besoin qui nécessitent une attention politique spécifique. Ainsi, nous constatons que le taux de risque de pauvreté des enfants vivant dans un ménage à très faible intensité de travail est très élevé en Belgique, soit 73,8%. Les enfants des familles monoparentales constituent un autre groupe vulnérable. Nous savons que la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales est nettement plus élevée en Belgique que dans l'UE (24,8% contre 16,1%) et qu'elle est donc la troisième plus élevée de l'UE. Nous savons également que le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux, qui s'élève à 34,6 %, est également supérieur à celui de l'UE (31,3 %). La proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental et exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 8,5 % en Belgique, ce qui en fait le troisième chiffre le plus élevé de l'UE en 2019. Les enfants en situation de handicap constituent également un groupe très vulnérable. Nous constatons que 1,5 % des enfants (de moins de 16 ans) sont fortement limités dans leurs activités en raison de problèmes de santé (à titre de comparaison, ce chiffre est de 0,8 % dans l'UE). Autre constatation frappante : la proportion d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dont au moins un parent est une personne en situation de handicap est la plus élevée de l'UE, soit 9,8 %. En outre, les enfants vivant dans de mauvaises conditions de logement constituent également un groupe vulnérable. En Belgique, 3,3% des enfants se trouvent dans une situation de privation grave de logement, pour les enfants sous le seuil de pauvreté, ce chiffre est de 9,2%.¹² En outre, les enfants issus de l'immigration constituent également un groupe vulnérable. La proportion d'enfants dont au moins un des parents est né en dehors de l'UE est, avec 22,7%, la quatrième plus élevée de l'UE. La proportion d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dont au moins un parent est né en dehors de l'UE est la plus élevée de l'UE, avec 11,2 %. Enfin, le taux de risque de pauvreté pour les enfants dont les parents sont nés à l'étranger est de 36,9% (contre 31,6% dans l'UE). Bien entendu, il existe d'autres groupes vulnérables spécifiques auxquels le plan de Garantie pour l'enfance doit également prêter attention. Nous soulignons donc que les groupes cités ne sont pas exhaustifs.

Nous présentons ci-dessous un aperçu de l'accès aux services essentiels pour les enfants en Belgique par rapport à l'UE.

¹¹ L'écart de risque de pauvreté relatif est calculé en tant que distance entre le revenu total net équivalent médian des personnes situées sous le seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté lui-même, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.

¹² À titre de comparaison, dans l'UE, 6 % des enfants se trouvent dans une situation de privation grave de logement, et ce chiffre est de 14 % pour ceux qui se trouvent sous le seuil de pauvreté.

1.2 Accès libre et effectif à l'éducation et aux soins pour les jeunes enfants

Un premier service essentiel est l'accès libre et effectif à l'éducation et aux soins pour les jeunes enfants. Un premier indicateur est la participation à l'éducation pour la petite enfance. En Belgique, 98,2 % des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre l'âge de trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire participent à l'enseignement préscolaire, ce qui représente le pourcentage le plus élevé de l'UE. Par ailleurs, 34,3% des enfants de moins de trois ans en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont accueillis dans des structures d'accueil reconnues en Belgique en 2019.

Lorsque l'on s'intéresse à l'accès financier à l'éducation et à la garde des jeunes enfants, on constate que 14,3% des ménages ont des difficultés raisonnables ou importantes pour payer la garde régulière des enfants en Belgique en 2016. Dans l'UE, c'était le cas de 12 % des ménages. En outre, la proportion d'enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge minimum de scolarisation qui bénéficiaient d'un accueil régulier gratuit était de 7,1 % en Belgique en 2016, alors qu'elle était de 6,3 % dans l'UE.

1.3 Accès libre et effectif à l'éducation (y compris aux activités scolaires)

Deuxièmement, l'accès libre et effectif à l'éducation est un levier important pour améliorer la situation des enfants vulnérables. Néanmoins, les différences socioéconomiques continuent de provoquer de grandes inégalités dans l'enseignement en Belgique.

Pour se faire une idée de l'ampleur de l'écart de réussite lié au statut socioéconomique au sein d'un même pays, on peut comparer les performances moyennes des élèves les moins favorisés à celles des élèves les plus favorisés sur la base de l'enquête PISA de l'OCDE. En Belgique, la différence entre les deux groupes d'élèves pour la lecture est de 109 points, alors que cette différence n'est que de 89 points en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le statut socioéconomique explique 17,2% de la variance des performances en lecture en Belgique. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 12 %. Le statut socioéconomique est encore plus fortement lié aux performances en mathématiques et en sciences. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le statut socioéconomique des élèves prédit 13,8 % de leurs performances en mathématiques et 12,8 % en sciences. En Belgique, ces pourcentages sont beaucoup plus élevés avec, respectivement, 21,3% pour les mathématiques et 20,0% pour les sciences naturelles.¹³

Le pourcentage d'élèves de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture, en mathématiques et en sciences naturelles en Belgique en 2018 est respectivement de 21,3%, 19,7% et 20% (contre 22,5%, 22,9% et 22,3% dans l'UE).¹⁴ La Belgique obtient donc des résultats légèrement meilleurs que ceux de l'UE, mais tant en Belgique que dans l'UE, la part des élèves ayant de mauvais résultats a augmenté ces dernières années.¹⁵

1.4 Accès libre et effectif à au moins un repas sain par jour d'école

Nous ne disposons à ce jour d'aucun indicateur sur l'accès libre et effectif à des repas sains par jour d'école. Il conviendrait d'étudier davantage la possibilité de collecter des informations à ce sujet et de développer des indicateurs nationaux pour la Belgique sur cette base.

¹³ OECD (2019b). PISA 2018 Results (Volume II). Where All Students Can Succeed. OECD: Paris. Disponible via : <https://www.oecd.org/pisa/publications/pisa-2018-results-volume-ii-b5fd1b8f-en.htm>; SPF Sécurité Sociale, *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2020, 2021*.

¹⁴ 'Slecht presteren' wil zeggen dat het niveau 2 'basisvaardigheden' op de PISA-schaal niet behaald wordt.

¹⁵ À cette fin, nous comparons les résultats de l'enquête PISA 2018 avec ceux de 2012 et 2015.

1.5 Accès libre et effectif aux soins de santé

Un quatrième service de base nécessaire pour les enfants est l'accès gratuit et effectif aux soins de santé. Sur la base des recherches, nous savons que la Belgique est relativement performante en termes d'accès aux soins de santé pour l'ensemble de la population. Néanmoins, il existe un problème d'accès financier aux soins de santé pour les groupes socialement et économiquement vulnérables en Belgique. En outre, les performances de la Belgique dans ce domaine sont inférieures à celles des autres pays de l'UE.¹⁶ Le pourcentage d'enfants de moins de 16 ans dont l'état de santé général est jugé mauvais ou très mauvais est de 1,1 % en Belgique, pour le premier quintile de revenus (les 20 % ayant les revenus les plus bas), il est de 1,8 %. Cela montre qu'il existe un lien entre les revenus et la situation sanitaire des enfants en Belgique. Par comparaison, dans l'UE, le pourcentage d'enfants dont l'état de santé général est jugé mauvais ou très mauvais est de 0,8 % pour les enfants en général et de 0,9 % pour les enfants du premier quintile de revenu.

1.6 Accès effectif à une alimentation saine

Outre les soins de santé, l'accès effectif à une alimentation saine est également important. En 2019, la part des ménages avec enfants à charge qui ne peuvent pas se permettre un repas avec viande, poulet ou poisson (ou équivalent végétarien) est de 3,7% en Belgique, pour les ménages sous le seuil de risque de pauvreté, elle est de 15%. Dans l'UE, cette part est de 5,8 % pour les ménages ayant des enfants à charge et de 16,8 % si les ménages se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté. L'accès effectif à une alimentation saine est donc plus difficile pour les enfants vivant dans des ménages en situation de pauvreté.

1.7 Accès effectif à un logement adéquat

Enfin, l'accès effectif à un logement adéquat est nécessaire pour garantir aux enfants une vie digne. Les indicateurs suivants donnent un premier aperçu de la situation du logement des enfants vulnérables. En Belgique, la part des ménages avec enfants ayant des coûts de logement excessifs est de 6,3% pour la population totale et de 22,1% pour les ménages sous le seuil de pauvreté (à titre de comparaison : dans l'UE, elle est respectivement de 8% et 29,5%) en 2019. Le pourcentage de ménages belges avec enfants connaissant une privation sévère de logement est de 3,3 % et celui des ménages sous le seuil de risque de pauvreté est de 9,2 % (à titre de comparaison : dans l'UE, ces pourcentages sont respectivement de 6 % et 14 %). En outre, la part d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale vivant dans des ménages surpeuplés est de 5,7 % en Belgique. En outre, 9,6 % des ménages avec enfants en Belgique connaissent un taux d'occupation trop élevé, et 25,2 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté (à titre de comparaison : dans l'UE, ces chiffres sont respectivement de 24,4 % et 40,8 %). L'écart dans le pourcentage d'enfants vivant dans des ménages surpeuplés entre les ménages exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et la population générale est de 16,2%. En outre, la proportion d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale qui vivent dans un ménage qui ne peut pas chauffer son logement de manière adéquate est de 3,6 %, ce qui place la Belgique dans la moyenne des pays de l'UE. Bien que, dans l'ensemble, la situation du logement en Belgique soit meilleure que dans l'UE, l'accès effectif à un logement adéquat reste une préoccupation majeure, en particulier pour les enfants vulnérables.

¹⁶ Cès, S. and Baeten, R. (2020), *Inequalities in access to healthcare in Belgium*. Brussels: European Social Observatory, July 2020, 184 p.

Annexes

i. Annexe 1

Objectifs de la Garantie pour l'Enfance Doelstellingen Kindgarantie

Ces objectifs ont été définis au niveau européen dans le cadre de la Recommandation du Conseil européen du 15 juin 2021. Le Plan d'action national de la Garantie pour l'Enfance ne peut donc reprendre que les actions du fédéral et des entités fédérées qui se retrouvent dans le cadre décrit ci-dessous.

	Objectifs de la Garantie pour l'Enfance	Doelstellingen van de Kindgarantie
1	Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité, à une scolarisation ainsi qu'aux activités périscolaires, et à un repas sain chaque jour d'école	Zorgen dat kinderen in nood daadwerkelijke en gratis toegang hebben tot hoogwaardige voor- en vroegschoolse educatie en opvang, onderwijs en schoolgerelateerde activiteiten en elke schooldag een gezonde maaltijd krijgen
1.1	recenser et d'éliminer les obstacles financiers et non financiers empêchant les enfants dans le besoin de fréquenter les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, d'aller à l'école et de participer à des activités périscolaires	de financiële en niet-financiële belemmeringen voor deelname aan voor- en vroegschoolse educatie en opvang, onderwijs en schoolgerelateerde activiteiten in kaart brengen en aanpakken
1.2	prendre des mesures pour prévenir et réduire le décrochage scolaire, en tenant compte de la perspective de genre,	maatregelen te nemen om met oog voor gender voortijdig schoolverlaten te voorkomen en terug te dringen,
1.3	remotiver les enfants sur le point d'abandonner leur scolarité ou leur formation ou qui l'ont déjà abandonnée, notamment en fournissant des conseils personnalisés et en renforçant la coopération avec les familles	kinderen die het risico lopen hun school of opleiding voortijdig te verlaten of dat al gedaan hebben, opnieuw erbij trekken via onder meer gepersonaliseerde begeleiding en nauwere samenwerking met gezinnen
1.4	offrir un soutien à l'apprentissage aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage afin de compenser leurs lacunes linguistiques, cognitives et scolaires	leerondersteuning bieden aan kinderen met leermoeilijkheden om hun taal-,cognitieve en onderwijsachterstand te compenseren
1.5	adapter les installations et le matériel pédagogique des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance ainsi que des établissements d'enseignement et de répondre le plus adéquatement possible aux besoins spécifiques des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux et des enfants handicapés, en utilisant des méthodes d'enseignement et d'apprentissage inclusives de veiller, à	met behulp van inclusieve onderwijs- en leermethoden de voorzieningen en het onderwijsmateriaal van voor- en vroegschoolse educatie en opvang en van onderwijsinstellingen aanpassen en op de meest gepaste wijze voldoen aan de specifieke behoeften van kinderen met speciale onderwijsbehoeften en van kinderen met een handicap en daarbij zorgen voor gekwalificeerde leerkrachten

	cette fin, à ce que des enseignants qualifiés et d'autres professionnels, tels que des psychologues, des orthophonistes, des spécialistes de la réadaptation, des travailleurs sociaux ou des assistants pédagogiques, soient disponibles	en andere professionals, zoals psychologen, logopedisten, fysiotherapeuten, maatschappelijk werkers of onderwijsassistenten
1.6	mettre en place des mesures destinées à promouvoir l'éducation inclusive et à éviter les classes séparées dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance et dans les établissements d'enseignement ces mesures peuvent aussi consister à accorder une priorité d'accès ou, si nécessaire, un accès précoce aux enfants dans le besoin	maatregelen nemen ter ondersteuning van inclusief onderwijs en ter voorkoming van gescheiden klassen in de voor- en vroegschoolse educatie en opvang en in het onderwijs daarbij kan ook prioritaire of zo nodig vroegtijdige toegang worden verleend aan kinderen in nood
1.7	fournir au moins un repas sain par jour d'école	ten minste elk schooldag één gezonde maaltijd aanbieden
1.8	assurer la fourniture de matériel pédagogique, y compris d'outils pédagogiques numériques, de manuels ou d'uniformes, le cas échéant	zorgen voor lesmateriaal, waaronder digitale onderwijsinstrumenten, boeken, uniformen of eventueel vereiste kleding
1.9	fournir une connectivité à haut débit, des services numériques et des équipements adéquats nécessaires à l'apprentissage à distance pour garantir l'accès aux contenus éducatifs en ligne,	de voor afstandsonderwijs benodigde snelle connectiviteit, digitale diensten en adequate apparatuur aanbieden om de toegang tot educatieve online-inhoud te waarborgen
1.10	améliorer les compétences numériques des enfants dans le besoin et des enseignants et de réaliser les investissements nécessaires pour lutter contre toutes les formes de fracture numérique	de digitale vaardigheden van kinderen in nood en leerkrachten vergroten en de nodige investeringen doen om de digitale kloof in al zijn vormen aan te pakken
1.11	organiser le transport vers les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance et les établissements d'enseignement	vervoer aan te bieden naar instellingen voor voor- en vroegschoolse educatie en opvang en onderwijsinstellingen
1.12	assurer un accès égal et inclusif aux activités périscolaires, y compris la participation aux voyages scolaires et aux activités sportives, récréatives et culturelles	zorgen voor gelijke en inclusieve toegang tot schoolgerelateerde activiteiten, waaronder schoolreizen en sport-, vrijetijds- en culturele activiteiten
1.13	de mettre en place un cadre de coopération entre les établissements d'enseignement, les collectivités locales, les services sociaux, les services de santé et les services de protection de l'enfance, les familles et les acteurs de l'économie sociale permettant de promouvoir l'éducation inclusive, d'offrir des structures d'accueil postsecondaires et des	een kader te ontwikkelen voor samenwerking tussen onderwijsinstellingen, lokale gemeenschappen, sociale, gezondheidszorg- en kinderbeschermingsdiensten, gezinnen en actoren van de sociale economie om inclusief onderwijs te ondersteunen, in naschoolse opvang te voorzien,

	possibilités de participation à des activités sportives, récréatives et culturelles, de construire des établissements d'enseignement en tant que centres d'inclusion et de participation et d'investir dans ces établissements.	mogelijkheden te bieden om deel te nemen aan sport-, vrijetijds- en culturele activiteiten, en te zorgen voor de bouw van en investeringen in onderwijsinstellingen als centra van inclusie en participatie.
2	Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité	Zorgen dat kinderen in nood daadwerkelijke en gratis toegang hebben tot kwaliteitsvolle gezondheidszorg
2.1	faciliter la détection et le traitement précoces des maladies et des problèmes de développement, y compris ceux relevant de la santé mentale,	de vroege opsporing en behandeling van ziekten en ontwikkelingsproblemen, waaronder geestelijke gezondheidsproblemen, vergemakkelijken
2.2	garantir l'accès à des examens médicaux périodiques, y compris dentaires et ophtalmologiques, ainsi qu'à des programmes de dépistage	zorgen voor toegang tot periodieke medische onderzoeken en screeningprogramma's, ook van tanden en ogen
2.3	d'assurer en temps utile un suivi thérapeutique et de rééducation, y compris un accès aux médicaments, aux traitements et à divers types d'appareils,	te zorgen voor tijdige curatieve follow-up en revalidatie, waaronder toegang tot geneesmiddelen, behandelingen en ondersteuning
2.4	garantir l'accès aux programmes de vaccination	Verzekeren van de toegang tot vaccinatieprogramma's
2.5	fournir aux enfants handicapés des services ciblés de rééducation et d'adaptation	voorzien in gerichte habilitatie- en revalidatiediensten voor kinderen met een handicap
2.6	mettre en œuvre des programmes accessibles de promotion de la santé et de prévention des maladies ciblant les enfants dans le besoin et leurs familles ainsi que les professionnels travaillant avec des enfants.	Uitvoeren van toegankelijke programma's voor gezondheidsbevordering en ziektepreventie die gericht zijn op kinderen in nood en hun gezinnen, alsook op professionals die met kinderen werken.
3.	Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif à une alimentation suffisante et saine y compris par l'intermédiaire du programme de l'Union en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école	Kinderen in nood daadwerkelijke toegang tot voldoende en gezonde voeding te garanderen, onder meer via de EU-regeling voor schoolfruit, -groente en -melk
3.1	favoriser l'accès à des repas sains également en dehors des jours d'école, y compris par un soutien en nature ou financier, en particulier dans des circonstances exceptionnelles telles que les fermetures des écoles	de toegang tot gezonde maaltijden ook buiten schooldagen ondersteunen, onder meer door financiële steun of hulp in natura, met name onder buitengewone omstandigheden als schoolsluitingen
3.2	veiller à ce que les normes nutritionnelles appliquées dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance et dans les établissements d'enseignement répondent à des besoins diététiques spécifiques	zorgen dat de voedingsnormen in voor- en vroegschoolse educatie en opvang en in onderwijsinstellingen tegemoetkomen aan specifieke voedingsbehoeften

3.3	limiter la publicité pour les aliments riches en graisses, en sel et en sucre et de restreindre leur disponibilité dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance et les établissements d'enseignement	de reclame beperken voor en de beschikbaarheid van levensmiddelen met een hoog vet-, zouten suikergehalte in voor- en vroegschoolse educatie en opvang en in onderwijsinstellingen
3.4	de fournir aux enfants et aux familles des informations adéquates sur l'alimentation saine des enfants.	kinderen en gezinnen adequaat te informeren over gezonde voeding voor kinderen.
4.	garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif à un logement adéquat,	zorgen dat kinderen in nood daadwerkelijke toegang krijgen tot adequate huisvesting
4.1	assurer aux enfants sans domicile et à leurs familles un hébergement adéquat, un transfert rapide d'un hébergement temporaire vers un logement permanent et la fourniture de services sociaux et de conseil pertinents	garanderen dat dakloze kinderen en hun gezinnen geschikte huisvesting krijgen, snel kunnen overgaan van tijdelijke naar permanente huisvesting en relevante sociale diensten en advies wordt verleend
4.2	évaluer et de réviser, si nécessaire, les politiques nationales, régionales et locales en matière de logement et de prendre des mesures pour veiller à ce que les intérêts des familles avec des enfants dans le besoin soient dûment pris en compte, y compris du point de vue de la précarité énergétique et de la prévention du risque d'exclusion liée au logement cette évaluation et cette révision devraient également porter sur les politiques du logement social et d'aide au logement et les allocations de logement, et renforcer encore l'accessibilité pour les enfants handicapés	het nationaal, regionaal en lokaal huisvestingsbeleid beoordelen en indien nodig te herzien en maatregelen te nemen om ervoor te zorgen dat terdege rekening wordt gehouden met de belangen van gezinnen met kinderen in nood, onder meer door energiearmoede aan te pakken en het risico op dakloosheid te voorkomen zo'n beoordeling en herziening moet ook betrekking hebben op beleid voor sociale huisvesting of huisvestingssteun en woontoeslagen en de toegankelijkheid voor kinderen met een handicap verder verbeteren
4.3	prévoir pour les enfants dans le besoin et leurs familles un accès prioritaire et rapide à l'hébergement social ou à l'aide au logement	kinderen in nood en hun gezinnen voorzien van prioritaire en tijdige toegang tot sociale huisvesting of huisvestingssteun
4.4	tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que de sa situation globale et de ses besoins individuels lorsqu'il est placé en institution ou en famille d'accueil	rekening houden met de belangen van het kind, met zijn algemene situatie en individuele behoeften wanneer het kinderen in een instelling of in een pleeggezin worden geplaatst te
4.5	assurer la transition des enfants pris en charge en institution ou en famille d'accueil vers des structures d'accueil familiales ou de type familial de qualité et de les soutenir dans leur accès à une vie autonome et dans leur intégration sociale.	zorgen voor de overgang van kinderen van institutionele zorg naar hoogwaardige gemeenschaps- of gezinszorg en hun zelfstandig leven en sociale integratie ondersteunen



Opinion

ii. Annexe 2

Opinion de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le Plan national de Garantie pour l'Enfance.

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 a été créée en 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020, sous le mandat de la Conférence interministérielle « Intégration dans la société ». Ce, par analogie avec la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 représente l'organe de concertation central pour la préparation et le suivi de la politique belge et européenne dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction de l'élaboration et du suivi du Plan National de Réforme et du rapportage stratégique dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination renforcée (volet inclusion sociale). La Plateforme belge se réunit au moins quatre fois par an.

Tous les deux ans, la Plateforme belge organise en outre une réunion ouverte afin que toutes les parties prenantes aient l'occasion de participer au maximum aux processus politiques.

La Garantie européenne pour l'Enfance a fait par deux fois l'objet de discussions à la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une fois en 2020 lors d'une Journée portes ouvertes de la Plateforme et l'autre fois le 7 mars 2022 dans un groupe de travail thématique.

La Garantie européenne pour l'Enfance a été examinée lors de la cinquième Journée portes ouvertes de la Plateforme du 31 janvier 2020. Les grandes lignes des conclusions et des

recommandations sont reproduites ci-dessous. L'opinion complète de la Plateforme belge se trouve [ici](#).

Le 7 mars 2022, une discussion a eu lieu lors d'une réunion thématique de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le processus qui a été mis sur pied pour mettre en œuvre la recommandation du conseil relative à la Garantie pour l'enfance du 14 juin 2021, en particulier l'engagement d'établir un Plan national de Garantie pour l'Enfance dans les 9 mois.

Les conclusions et recommandations ci-dessous sont basées sur les deux discussions.

Conclusions et recommandations relatives à la Garantie pour l'Enfance en Belgique

Généralités

Il est important de noter que la recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » met en avant trois piliers : accès à des ressources adéquates via les parents, accès à des services de qualité abordables et le droit des enfants à participer.

La Garantie pour l'Enfance se base sur le deuxième pilier de la recommandation, mais ne saurait être considérée indépendamment des autres dimensions de la lutte contre la pauvreté des enfants, et une stratégie intégrée est indispensable pour rompre le cercle intergénérationnel de la pauvreté.

La Garantie pour l'Enfance met l'accent sur l'approche multidimensionnelle nécessaire pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

La recommandation du conseil relative à la Garantie pour l'enfance comporte une liste exhaustive de catégories d'enfants dans le besoin. Cette liste n'est pas limitative. Il est important de continuer à chercher des groupes d'enfants dans le besoin qui n'ont pas (encore) été touchés ou détectés.

Il convient en outre de signaler qu'en Belgique, le principe politique de l'universalisme proportionnel est stimulé, les prestations de services étant développées pour chacun, et répondant aux besoins de chacun de par leur échelle et intensité variables.

L'accès efficace et/ou gratuit aux services essentiels

1. Garantir une alimentation adéquate

Outre la proportion limitée d'enfants qui ont un accès insuffisant aux fruits, légumes et protéines frais (2-3 %), on constate une augmentation de l'obésité (20 %) en Belgique, ce qui indique également une alimentation déséquilibrée.

Nous recommandons d'investir dans des repas scolaires gratuits et sains et des repas fournis par des partenaires locaux (comme les restaurants sociaux ou les épiceries sociales). Le soutien aux écoles peut être lié à une augmentation des prestations sociales et à une réglementation plus contraignante concernant la qualité et le prix des repas scolaires. En même temps, cela permet aux écoles ayant un public cible défavorisé d'utiliser leurs ressources de travail pour un soutien pédagogique au lieu d'une aide alimentaire.

2. Soins de santé gratuits

En Belgique, il existe de nombreuses prestations sociales qui rendent les soins de santé moins chers pour les groupes à faibles revenus, ainsi qu'un nombre limité de services gratuits pour les enfants. Mais il y a de nombreuses lacunes dans l'application, et nous constatons de facto que l'accès aux soins de santé pour les enfants est encore fortement lié au revenu et au statut de résidence (citoyen national ou européen, migrant « légal », demandeur d'asile ou migrant sans papiers). L'écart entre les riches et les pauvres en matière d'accès aux soins de santé s'est également considérablement creusé pendant les années de crise, en partie à cause des diminutions du financement public et de l'augmentation des tickets modérateurs.

Jusqu'à présent, le soutien sélectif n'a donc pas été très efficace pour garantir l'accès aux soins de santé (préventifs) aux groupes les plus défavorisés. Par exemple, les enfants des demandeurs d'asile ont théoriquement un accès gratuit aux soins de santé, mais dans la pratique, les familles se retrouvent prises dans les dédales de l'administration ou coincées sur des listes d'attente (par exemple pour les soins de santé mentale).

Le soutien de l'UE pourrait encourager des mesures de financement innovantes en faveur des enfants en situation de pauvreté - en particulier dans le domaine de la prévention et des soins de santé mentale - ainsi que des programmes de proximité. Au niveau belge, on devrait évoluer vers une réglementation qui dissocie complètement le droit aux soins de santé gratuits pour les enfants (défavorisés) du statut de résident.

3. La gratuité de l'enseignement et l'égalité des chances dans l'enseignement

Malgré les récentes réformes, les systèmes éducatifs belges restent relativement coûteux et très inégalitaires. À l'âge de 15 ans, les élèves issus des 10 % des familles les plus riches de Belgique ont en fait environ 4 ans d'avance sur les élèves issus des 10 % de la population la plus pauvre. L'écart entre les élèves autochtones et les élèves allochtones est d'environ 1,5 année scolaire.

La garantie pour l'enfance pourrait contribuer à alléger les frais de scolarité pour les groupes défavorisés, par exemple par le biais de bourses d'études supérieures pour les élèves ou d'un financement prioritaire accru pour les écoles comptant une forte proportion d'élèves issus de groupes défavorisés. Mais, tout aussi important, elle encourage les réformes structurelles visant la déségrégation de l'enseignement et la suppression de la discrimination sociale (par exemple, promotion active de la mixité sociale et ethnique dans les écoles, enseignement inclusif, réduction des taux d'abandon et report de l'orientation des études). Cela exige un investissement supplémentaire dans l'orientation pédagogique et l'orientation des élèves. Les compétences sociales et interculturelles des enseignants devraient également être continuellement renforcées par la formation initiale et continue. Enfin, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour prévenir et combattre l'abandon scolaire précoce.

4. Logement décent

En Belgique, en raison de l'absence d'un système complet d'allocations de logement et de la part marginale du logement social sur le marché du logement, l'inégalité d'accès au logement est criante. La garantie pour l'enfance pourrait donc se concentrer sur des investissements supplémentaires dans le logement social et en particulier dans les agences de location sociale,

tandis que les autorités belges devraient, en plus, travailler sur un système d'allocations de logement pour le marché privé afin de couvrir les besoins.

Afin de mieux protéger les enfants contre les risques de sans-abrisme et de logement inadéquat, la situation des enfants devrait être utilisée comme critère dans la détection active des logements inadéquats, la construction et l'attribution de logements sociaux et la protection contre l'expulsion. En outre, sur le marché du logement privé, il est également nécessaire de mettre en place une politique anti-discrimination forte (comprenant, entre autres, des contrôles réguliers sur le terrain).

Processus pour l'établissement du Plan de Garantie pour l'Enfance

Il est déplorable que l'établissement du Plan de Garantie pour l'Enfance n'ait pas abouti à une vision stratégique générale partagée et à des initiatives politiques basées sur celle-ci. Le Plan de Garantie pour l'Enfance tel qu'il a été établi, est un inventaire de toutes les mesures existantes ou prévues qui peuvent être classées sous le dénominateur de Garantie pour l'Enfance. Les parties prenantes, en particulier les enfants dans le besoin, n'ont pas non plus été impliquées dans le processus d'établissement.

La complexité institutionnelle de la Belgique constitue un défi particulier à cet égard parce que la Garantie pour l'Enfance couvre différents domaines politiques aux différents niveaux de pouvoir. Cette fragmentation doit être outrepassée par l'investissement dans le suivi du Plan de Garantie pour l'Enfance, en vue du reporting intermédiaire en 2024. Il convient de poursuivre un engagement ambitieux de tous les responsables politiques, et ce dans un dialogue étroit avec tous les intéressés, en prêtant une attention spéciale au dialogue avec des enfants dans le besoin. Une approche intégrale et coordonnée, impliquant tous les niveaux de pouvoir et domaines de compétences pertinents, est nécessaire pour réaliser la rupture du cercle vicieux de la pauvreté.

La nouvelle politique et les réformes nécessaires doivent être basées sur une analyse approfondie et factuelle de l'accès actuel aux services indispensables pour les enfants dans le besoin. Ces analyses doivent être réalisées de manière quantitative et qualitative. Un processus pour l'exploration et l'harmonisation des données administratives disponibles sur les groupes d'enfants dans le besoin doit être développé, en parallèle à la concertation avec les principaux intéressés et avec les enfants proprement dits sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans les différents domaines qui sont couverts par la Garantie pour l'Enfance (enseignement et accueil pour les jeunes enfants, enseignement

et activités parascolaires, soins de santé, alimentation, logement) et les solutions possibles. De nouvelles initiatives politiques doivent être inclusives et qualitatives pour veiller à ce que les enfants qui en ont besoin puissent les utiliser pleinement et pour prévenir la stigmatisation et la ségrégation.

Les États membres dont le niveau de pauvreté des enfants est supérieur à la moyenne de l'UE (23,4 % - AROPE 2017 - 2019) sont tenus d'allouer 5 % des ressources du Fonds social européen

Plus à la lutte contre la pauvreté des enfants. La Belgique se situe en dessous de cette moyenne européenne et devrait donc allouer un montant approprié de ses fonds FSE Plus à la lutte contre la pauvreté des enfants. La Plateforme belge recommande de contrôler de près l'utilisation effective des ressources FSE Plus dans la lutte contre la pauvreté des enfants, et exprime l'espoir que ces fonds s'élèveront au moins à 5 % des ressources totales dans la période de programmation 2021-2027 afin de rendre l'engagement belge visible et tangible. Afin de stimuler l'innovation sociale dans l'octroi de l'aide de l'UE, des organisations du groupe cible devraient être encouragées à participer à l'élaboration des programmes.

Idéalement, la garantie pour l'enfance devrait également encourager les réformes systémiques en faveur des familles en situation de pauvreté. Elle devrait éviter la stigmatisation des groupes cibles et la substitution des politiques sociales nationales par des financements européens.

Les participants de la Plateforme belge à la séance thématique sur le Plan de Garantie pour l'Enfance souhaitent jouer un rôle actif dans les processus futurs pour le suivi, l'élaboration et l'évaluation du Plan de Garantie pour l'Enfance, et demandent qu'un processus soit défini de concert à cet effet.